

TABLEAU DE BORD

DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDITION
2020

WWW.BUSINESSFRANCE.FR



Tableau de bord DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

Édition 2020





Avant-Propos

Pascal CAGNI
Christophe LECOURTIER

P. 08



10

Introduction





Chapitre 01 Les indicateurs de résultats

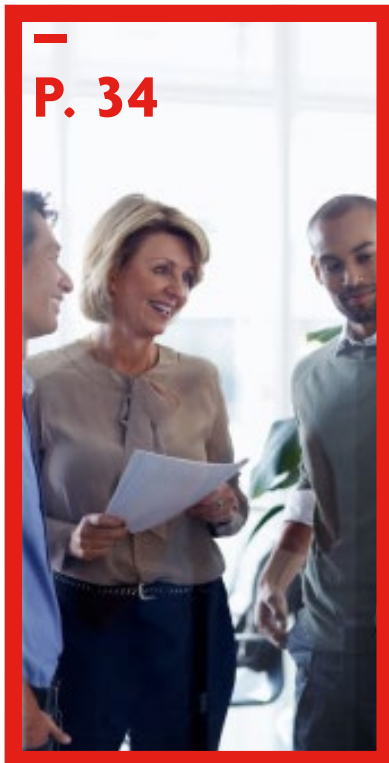
—
P. 14

- 1.1. LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS **14**
- 1.2. ACTIVITÉS STRATÉGIQUES **18**
- 1.3. CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE **24**
- 1.4. LES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES **28**

CHAPITRE 02 LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ



—
P. 34



- 2.1. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ **36**
- 2.2. ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN **42**
- 2.3. RECHERCHE ET INNOVATION **48**
- 2.4. INFRASTRUCTURES **56**
- 2.5. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE **64**
- 2.6. ENVIRONNEMENT FINANCIER **72**
- 2.7. COÛT DU TRAVAIL ET FISCALITÉ **80**
- 2.8. QUALITÉ DE VIE **94**
- 2.9. ÉNERGIE ET CROISSANCE VERTE **106**

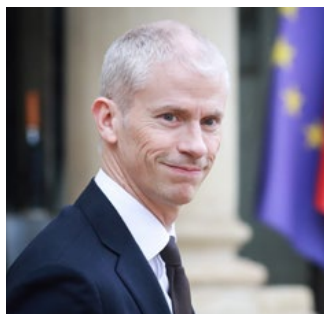
Tableau de bord de l'attractivité de l'économie française - 2020

ÉDITORIAL



BRUNO LE MAIRE

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET
DE LA RELANCE



FRANCK RIESTER

MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DE L'ATTRACTIVITÉ

Cette nouvelle édition du *Tableau de bord de l'attractivité* publié chaque année par Business France met en évidence l'attractivité record dont bénéficiait notre pays juste avant le déclenchement de la crise pandémique. On se réjouira, à sa lecture, de constater que la France est devenue l'économie la plus attractive d'Europe et combien, sur des facteurs économiques cruciaux – infrastructures, compétitivité-coût, entrepreneuriat, etc. –, elle améliore encore structurellement ses positions.

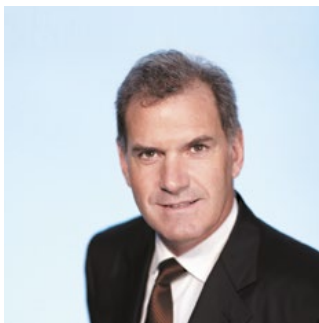
Dès le mois de mars, nous avons mis en œuvre un plan d'urgence d'une ampleur inégalée pour protéger nos entreprises confrontées à un choc sans précédent et préserver les succès économiques acquis par les efforts menés depuis trois ans.

À ce plan d'urgence, adapté et amplifié lors du second confinement, s'est ajouté un plan de relance ambitieux de 100 milliards d'euros, financé pour près de la moitié par les fonds européens. Davantage qu'un plan de soutien économique, il s'agit d'un plan d'investissement de long terme visant à accélérer la modernisation de notre économie engagée depuis 2017 et qui a déjà contribué à porter l'attractivité française à un niveau inédit.

Le plan France Relance prévoit des investissements massifs dans tout ce qui fera l'économie et les emplois de demain : en accélérant notre transition écologique et la transition

digitale de notre économie, en développant une production industrielle décarbonée, en stimulant l'innovation technologique et en redoublant d'efforts sur la formation professionnelle. Le plan stimule l'investissement dans des filières industrielles et des technologies d'avenir : l'hydrogène, les énergies vertes, les technologies du futur, les industries de santé, l'agriculture responsable, les transports durables. Ce plan renforcera notre compétitivité industrielle en renforçant les fonds propres des TPE, PME et ETI et en réduisant de façon pérenne les impôts de production de 10 milliards d'euros dès le 1^{er} janvier prochain. Enfin, grâce à la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et au programme des sites industriels « clés en main », la localisation d'activités industrielles est facilitée sur notre territoire. L'objectif n'est pas simplement de renforcer certaines filières existantes, mais d'en créer de nouvelles : dans les biotechnologies, les énergies renouvelables, le calcul quantique, le traitement des déchets.

Ces résultats très encourageants nous confirment que nous avons tous les atouts pour nous redresser rapidement et retrouver d'ici fin 2022 le niveau d'activité économique qui était le nôtre en 2019. Nous sommes mobilisés pour le faire savoir aux investisseurs internationaux, qui continuent de faire confiance à la France et d'y créer des emplois. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, Choose France !



PASCAL CAGNI

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE BUSINESS FRANCE
ET AMBASSADEUR DÉLÉGUÉ
AUX INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX



CHRISTOPHE LECOURTIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE BUSINESS FRANCE

Avant- PROPOS

DE CHRISTOPHE LECOURTIER
ET PASCAL CAGNI

Les Anciens redoutaient la déesse Fortune, qui infligeait des épreuves aux héros après leur triomphe. Le hasard a voulu que la France subisse une crise sanitaire mondiale au moment même où son attractivité battait des records. L'édition 2020 du *Tableau de bord* confirme en effet la progression exceptionnelle de l'attractivité française. En 2019, la France est devenue le 1^{er} pays d'accueil des investissements étrangers créateurs d'emploi en Europe et reste à la 1^{re} place pour les projets industriels et de R&D. Elle attire près de 20 % de l'ensemble de ces projets, dont le nombre bondit de 17 % dans l'Hexagone tandis qu'il croît de 5 % au Royaume-Uni et se stabilise en Allemagne, nos deux principaux concurrents.

Ces résultats témoignent de la solidité des atouts structurels de notre pays et de l'efficacité des réformes conduites ces dernières années. La France est la 7^e économie mondiale, la 5^e puissance exportatrice de biens et services, elle figure aux premiers rangs pour les infrastructures de transport et de télécommunication, ainsi que dans l'enseignement supérieur et la recherche – elle est la mieux positionnée dans le top 20 du dernier classement de Shanghai derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. De cette 11^e édition du *Tableau de bord*, il ressort que l'économie française réussit parce qu'elle est animée par une triple dynamique, propice à sa croissance durable.

Une **dynamique entrepreneuriale**, tout d'abord. Les créations nettes d'entreprises progressent de plus de 6 % en 2018 – soit +231 513 – contre 2 % en moyenne dans l'Union européenne. Dans l'industrie manufacturière, le nombre d'entreprises actives croît de plus de 4 %, soit 10 752 créations nettes, une hausse 4 fois supérieure à la moyenne dans l'UE. Simplification réglementaire, allègement de charges, baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, etc. : volonté politique aidant, le tempérament entrepreneurial français s'exprime pleinement et la France fait la course en tête en Europe.

Une **dynamique de compétitivité**, ensuite. Parmi les grands pays de la zone euro, c'est en France que la compétitivité-coût a le plus progressé depuis 2018 : dans le secteur marchand, la croissance du coût horaire du travail demeure l'une des plus modérées ; dans l'industrie manufacturière, les coûts salariaux unitaires ont même baissé en 2019, alors qu'ils ont augmenté en moyenne dans l'Union européenne et de façon nette en Allemagne et au Royaume-Uni.

Une **dynamique écologique**, enfin. Les émissions de gaz à effet de serre en France sont parmi les plus faibles du continent et notre pays est le 2^e producteur primaire d'énergies renouvelables de l'Union européenne. En 2019, moins de 10 % de la production française d'électricité est issue de

moyens de production carbonés. La France est bien engagée sur la voie de la neutralité carbone, qu'elle s'est fixée pour objectif d'atteindre en 2050.

Le plan **France Relance** conforte ces trois dynamiques : **entrepreneuriale**, avec des investissements massifs dans les technologies d'avenir, l'aide à la relocalisation des secteurs industriels critiques et le développement des formations qualifiantes dans les métiers d'avenir ; **compétitive**, avec la baisse des impôts de production, le renforcement des fonds propres des entreprises, la mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI, et les aides à l'export ; **écologique**, avec les incitations à la rénovation énergétique des bâtiments, la décarbonation des sites industriels, la transition agricole et le développement de mobilités, d'énergies et de technologies vertes.

La déesse Fortune est tombée depuis longtemps, mais sa chute n'a pas aboli le hasard. Les Français ont réussi à parer ses coups à de nombreuses reprises dans leur histoire. Car il existe un remède, qu'illustrent aussi bien la dynamique française, attestée par ce *Tableau de bord*, que l'ambition portée par France Relance : *audaces fortuna juvat*, écrivait Virgile, « la fortune sourit aux audacieux. »

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles - capitaux, travailleurs qualifiés - sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macro-économiques. En rassemblant un vaste ensemble de données économiques sans postuler un système d'agrégation, nous proposons un diagnostic objectif de l'attractivité du site France.

Nous avons identifié 9 déterminants clés de l'attractivité (via 120 indicateurs) affectant la localisation des firmes multinationales : la taille des marchés, l'éducation et le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures de transport et de communication, l'environnement administratif et réglementaire, l'environnement financier, le coût du capital et celui du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie et la croissance verte.

Les pays étudiés sont :

EUROPÉENS :

- | | |
|-------------|---------------|
| - Allemagne | - Irlande |
| - Autriche | - Italie |
| - Belgique | - Pays-Bas |
| - Espagne | - Pologne |
| - Finlande | - Royaume-Uni |
| - France | - Suède |

NON EUROPÉENS :

- États-Unis
- Japon

Ces pays ont un poids important dans les marchés des investissements internationaux et des compétences et/ou des relations économiques importantes avec la France. La Pologne a été choisie pour intégrer un pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment rejoint l'UE. Les performances relatives de ces 14 pays sont autant que possible comparées à la moyenne européenne. Pour certains indicateurs déterminants, une comparaison mondiale est proposée.

Principaux résultats

La France est un pays largement ouvert aux investissements étrangers. Dans un contexte international compétitif, la France est régulièrement classée aux premiers rangs mondiaux pour l'accueil des investissements directs étrangers.

La France est pour la 1^{re} fois le premier pays d'accueil des investissements étrangers en Europe en 2019. Elle accueille 19 % de l'ensemble des projets d'investissement créateurs d'emploi en 2019. Ces résultats témoignent de la solidité des atouts structurels de la France et de leur relative résistance aux aléas conjoncturels et politiques, intérieurs ou extérieurs.

L'attractivité dont bénéficie notre pays est, on le constate, un enjeu économique majeur pour la croissance et l'emploi en France. Elle repose sur la taille et le dynamisme à moyen terme de son marché, sa productivité, la qualification de sa main-d'œuvre, la densité et l'efficacité de ses infrastructures de transport et de communication.

Ces bons résultats sont aussi le fruit des mesures concrètes prises en faveur de l'attractivité de notre territoire :

- **La création d'entreprises en France est forte et dynamique.** La stabilisation du crédit d'impôt recherche, la transformation du CICE en allègement de charges sociales en janvier 2019, les propositions du Comité national de l'industrie, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la baisse du taux d'imposition sur les sociétés à 25 % d'ici 2022 ont permis d'améliorer l'environnement des affaires. Fort de l'engagement et du volontarisme du gouvernement, les entreprises restent confiantes et l'esprit entrepreneurial se diffuse. La création nette d'entreprises en France est forte et est nettement supérieure à celles de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

- **Un engagement du gouvernement au profit d'une économie décarbonée.** Notre pays se distingue au sein de l'Union européenne par

l'originalité de son bouquet énergétique. La prépondérance de l'énergie nucléaire (les trois quarts de la production) a permis à la France de disposer d'une électricité compétitive, peu carbonée et d'assurer l'indépendance énergétique du pays.

Le *Tableau de bord de l'attractivité de la France*, qui en est aujourd'hui à sa 11^e édition, permet de comparer la France à ses principaux concurrents sur des bases objectives. Il constitue par conséquent un précieux outil pour la définition et la conduite sur le long terme des politiques gouvernementales en faveur de l'attractivité.

Le *Tableau de bord* a l'ambition de démontrer que l'attractivité ne peut se réduire à l'examen d'un unique indicateur et doit être appréhendée en intégrant l'ensemble des composantes de l'attractivité d'une économie. Il confirme, dans d'autres domaines, la nécessité de regagner du terrain dans un environnement concurrentiel et souligne l'intérêt des réformes en cours.



ATTRACTIVITÉ
FRANÇAISE



CHAPITRE 01

LES INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les investissements directs étrangers

→ 14

Activités stratégiques

→ 18

Contribution des filiales étrangères à l'économie française

→ 24

Les compétences étrangères

→ 28

1.1 LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

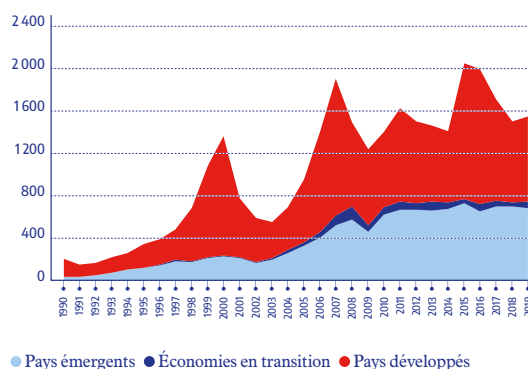
Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) mondiaux se sont stabilisés en 2019, à un montant proche de 1 500 MdUS\$. Les États-Unis (246 Md\$) et la Chine (141 Md\$) ont de nouveau été les principaux pays d'accueil des IDE entrants en 2019.

Dans ce contexte mondial, la France est restée attractive et ouverte aux capitaux étrangers. Le flux d'IDE entrants en France s'est ainsi établi à 30 Md€ en 2019 (données Banque de France), un montant proche de celui de 2018. En termes de stock d'IDE, la France est le 10^e pays d'accueil dans le monde et le 5^e au sein de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Allemagne (classements stables par rapport à 2018) d'après la CNUCED.

Selon la CNUCED, les flux d'IDE entrants dans le monde ont été stables entre 2018 et 2019, de l'ordre de 1 500 Md\$ par an. Les flux d'IDE entrants à destination des pays développés ont progressé (800 Md\$, soit +5 % en glissement annuel), tandis que les pays émergents ont enregistré un léger repli de leurs flux d'IDE entrants (685 Md\$, soit une baisse de 2 % sur un an). Les États-Unis (246 Md\$) et la Chine (141 Md\$) sont restés les premiers récipiendaires des investissements étrangers en 2019, suivis par Singapour (92 Md\$).

FIG. 1

FLUX D'INVESTISSEMENTS
DIRECTS ÉTRANGERS ENTRANTS (1995-2019)
EN MD\$



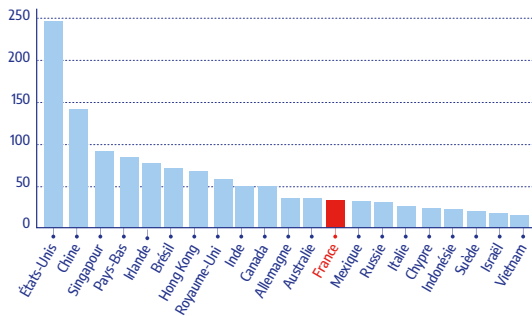
● Pays émergents ● Économies en transition ● Pays développés

Source : CNUCED, 2019

Le flux d'IDE entrants en France s'est établi à 30 Md€ en 2019 selon la Banque de France, un montant proche de 2018 (32 Md€) après une augmentation significative un an plus tôt (+6 Md€). La France a accueilli le 12^e flux d'investissements au monde en 2019 et le 5^e au niveau européen derrière les Pays-Bas, l'Irlande, le Royaume-Uni et l'Allemagne (classements stables par rapport à 2018) d'après les données de la CNUCED.

FIG. 2

FLUX ENTRANTS D'INVESTISSEMENTS
DIRECTS ÉTRANGERS (2019)
TOP 20 DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL
EN MD\$



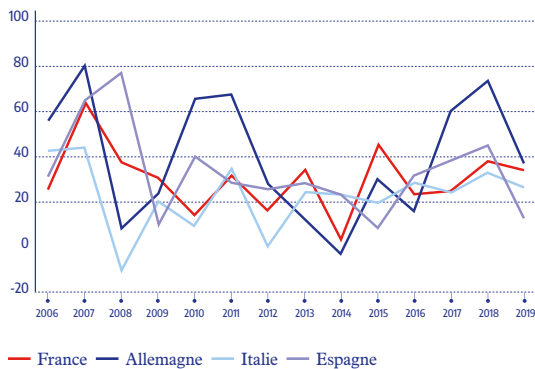
Source : CNUCED, 2020

Selon l'approche du pays d'origine immédiate (données Banque de France¹), les premiers pays investisseurs en France en 2019 en termes de flux d'IDE ont été le Royaume-Uni (7,3 Md€), les États-Unis (5,5 Md€), la Suisse (4,4 Md€) et l'Espagne (3 Md€). Les flux d'investissements en provenance des Pays-Bas (2,1 Md€ en 2019 après 13,4 Md€ en 2018) et du Luxembourg (0,2 Md€ en 2019 après 19,3 Md€ en 2018), volatiles dans ces pays servant traditionnellement de plateforme d'accès au marché français, se sont nettement taris en 2019.

Le flux d'IDE entrant en France est composé en grande partie d'acquisitions de capitaux propres (25 Md€ en 2019 après 29 Md€ en 2018). Les bénéfices réinvestis sont ressortis à 4 Md€ en 2019 après avoir atteint 7 Md€ en 2018 et les flux liés aux autres opérations sont retournés en territoire positif (+1 Md€ après -4 Md€ en 2018).

FIG. 3

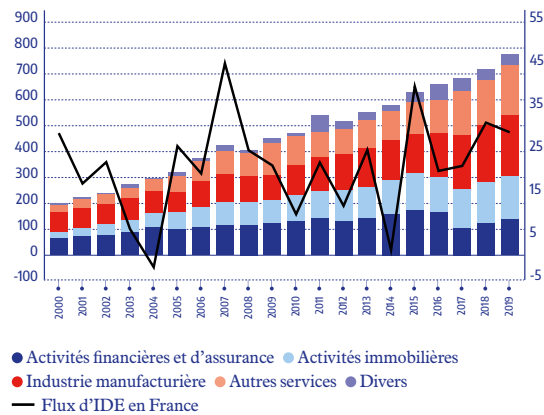
FLUX D'INVESTISSEMENTS ENTRANTS ÉTRANGERS
DANS LES PRINCIPAUX PAYS DE L'UE
EN MD\$



Source : CNUCED

FIG. 4

INVESTISSEMENTS DIRECTS ENTRANTS ÉTRANGERS
EN FRANCE (STOCKS ET FLUX)
EN MD\$



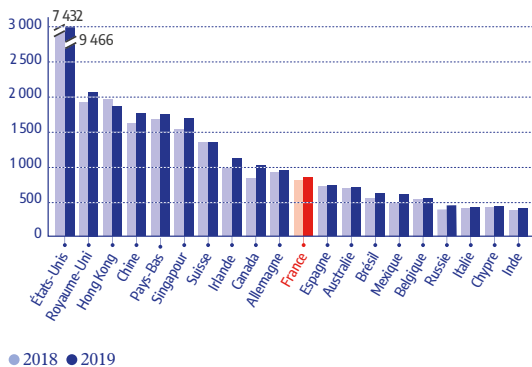
Source : Banque de France

¹ Cette méthodologie renseigne le pays d'où l'investissement a directement été réalisé. Aucun retraitement n'y est effectué.

Le stock d'investissements entrants en France a atteint 773 Md€ en 2019, en hausse de 8 % par rapport à 2018 (717 Md€) d'après les estimations de la Banque de France. La France accueille le 10^e stock d'IDE dans le monde et le 5^e en Europe, derrière le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Allemagne (classements stables par rapport à 2018) selon les données de la CNUCED.

FIG. 5

STOCK D'IDE ENTRANTS

TOP 20 DES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL
EN MD\$

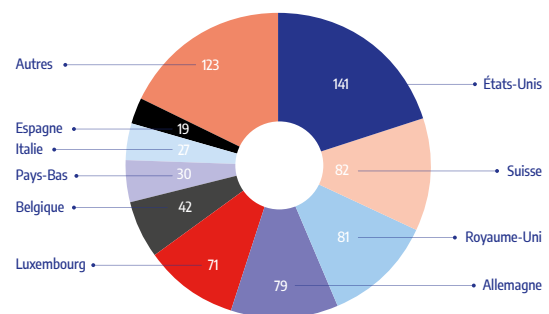
● 2018 ● 2019

Source : CNUCED, 2020

Le stock d'investissements entrants, selon l'approche du pays d'origine immédiate, provient principalement du Luxembourg (152 Md€), des Pays-Bas (104 Md€), du Royaume-Uni (103 Md€) et de Suisse (92 Md€). Après retraitement de ces investissements en fonction

de la localisation de la maison mère des investisseurs (méthodologie de l'« investisseur ultime² »), les États-Unis (141 Md€ en 2018) sont de loin le premier investisseur en France, suivis, dans un intervalle proche, par la Suisse (82 Md€), le Royaume-Uni (81 Md€) et l'Allemagne (79 Md€).

FIG. 6

RÉPARTITION DES STOCKS D'IDE ENTRANTS EN FRANCE PAR PAYS INVESTISSEUR ULTIME (2018)
EN MD€

Source : Banque de France

En termes de secteurs d'activité, le stock d'investissements entrants en France se répartit principalement entre l'industrie manufacturière (234 Md€ soit 30 % du stock entrant, dont 7 % dans l'industrie chimique et 5 % dans l'industrie pharmaceutique) et les activités financières et d'assurance (137 Md€, soit 18 % du stock entrant) selon la Banque de France.

² La mesure dite « investisseur ultime » de la Banque de France permet d'identifier la chaîne de contrôle et ainsi le détenteur ultime d'un investissement.

MÉTHODOLOGIE

DÉFINITION

Les statistiques d'investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial sont collectées par la CNUCED et par le FMI s'agissant des stocks, auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. Sur le plan méthodologique, ces organismes s'appuient sur les recommandations de la 6^e édition du *Manuel de balance des paiements du FMI*. Cependant, on observe des asymétries entre les données fournies par les différents organismes statistiques, inhérentes aux procédures de collecte des données.

L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10 % des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10 % du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entités sont alors enregistrées en investissements directs dans le compte financier de la balance des paiements :

- les opérations en capital social stricto sensu, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéfices réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;

- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêts, avances, dépôts, à court et long termes, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

FIABILITÉ DES DONNÉES

- Les flux d'IDE regroupent des opérations de natures très différentes, qui ne peuvent être interprétées de manière satisfaisante au niveau agrégé : créations d'entreprises et acquisitions de capital, investissements productifs, investissements immobiliers (fondus au sein du poste « capital social ») et les prêts intra-groupes.
- Les flux d'IDE sont fortement volatils et soumis à des révisions. De très fortes révisions d'une année sur l'autre, liées aux difficultés techniques de recensement des flux, peuvent conduire à modifier substantiellement les évolutions et les classements des pays.

Compte tenu de ces limites méthodologiques, il est indispensable de compléter l'analyse des flux et des stocks d'IDE avec une approche plus micro-économique, ou par firmes, afin de tenir compte de la nature des différentes opérations d'investissement observées. Le bilan annuel des investissements internationaux en France de Business France s'efforce ainsi de dérouler cette approche (étude d'impact en termes d'emploi, de valeur ajoutée, de R&D, etc.).

1.2

ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

La France est pour la première fois le 1^{er} pays d'accueil des investissements étrangers en Europe en 2019, selon le baromètre EY.

Au niveau sectoriel, la France figure au 1^{er} rang européen pour les investissements étrangers dans les activités industrielles depuis une quinzaine d'années. L'industrie est ainsi un véritable levier pour l'attractivité de l'économie française.

Par ailleurs, l'implantation de centres de recherche et développement et de sièges sociaux des groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations sont stratégiques. Bien que ces activités ne soient pas les implantations les plus créatrices d'emploi, elles contribuent très fortement à l'attractivité de la France et au potentiel de croissance de l'économie.

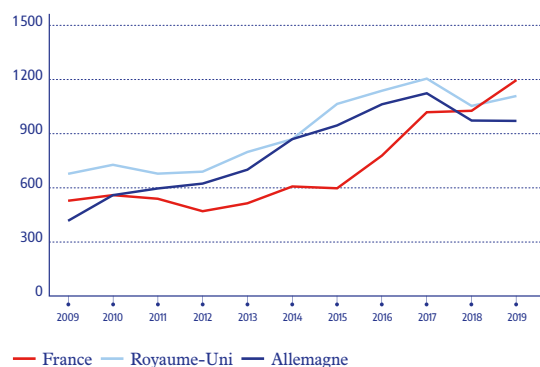
En 2019, la France s'affirme comme un pays compétitif en matière d'innovation. La France est le 1^{er} pays européen d'implantation des activités de R&D portées par les entreprises étrangères.

Selon le baromètre EY, la France est pour la première fois le 1^{er} pays d'accueil des investissements étrangers en Europe en 2019.

Elle accueille 18,8 % de l'ensemble des projets d'investissement créateurs d'emploi en 2019. Le nombre de projets d'investissement étrangers en France augmente de 17 % en 2018, contre +5 % au Royaume-Uni et un nombre stable en Allemagne. Ces résultats témoignent de la solidité des atouts structurels de la France et de leur relative résistance aux aléas conjoncturels et politiques, intérieurs ou extérieurs.

FIG. 7

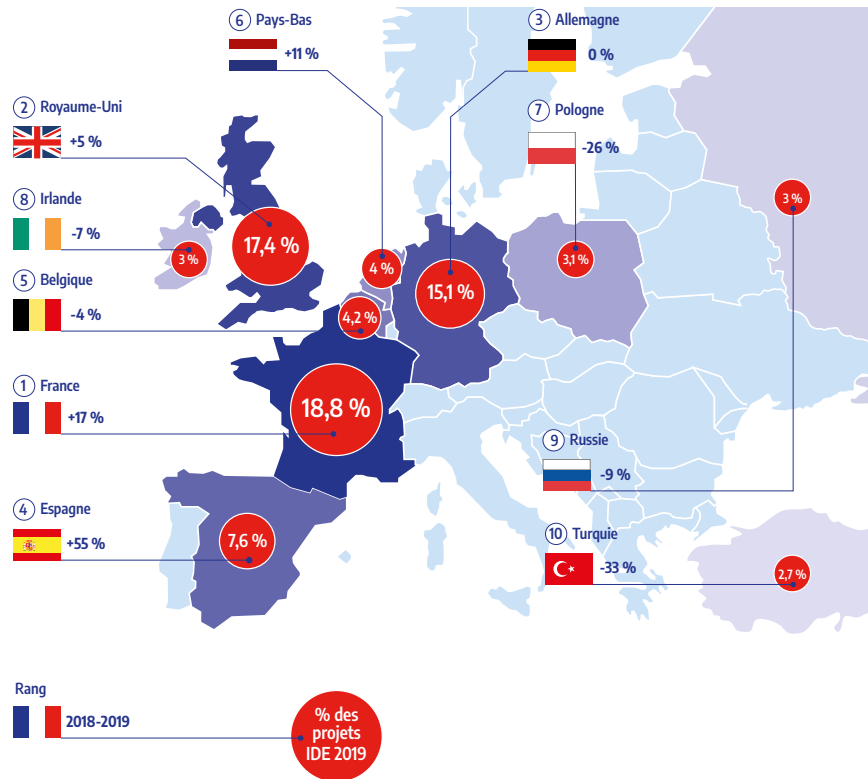
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE, EN ALLEMAGNE ET AU ROYAUME-UNI (2009-2019)



Source : EY, 2020

FIG.8

TOP 10 DES PAYS D'ACCUEIL EN EUROPE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS



Source : EY, 2020

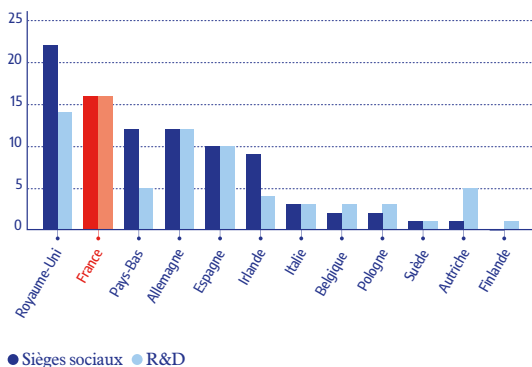
En 2019, la France est le 1^{er} pays d'accueil des **activités de R&D** : elle accueille 16 % de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe. Le baromètre EY confirme la position leader de la France pour l'accueil des investissements innovants.

Selon le baromètre Business France réalisé par Kantar Public, pour 69 % des dirigeants étrangers interrogés, l'innovation et la R&D sont des atouts majeurs de l'attractivité de la France par rapport aux autres pays européens. En matière de R&D, l'attractivité de la France reposerait, selon les répondants, sur la proximité des marchés et des autres activités de l'entreprise (pour 86 % des cadres dirigeants à l'étranger), la qualité du personnel de R&D (86 %), ses clusters économiques (85 %), les possibilités de collaboration avec des équipes de recherche universitaires (82 %) et le niveau des aides publiques à la R&D (81 %).

Le Royaume-Uni reste le principal pays d'accueil des **sièges d'entreprises** : 22 % de ces implantations destinées à l'Europe se localisent au Royaume-Uni contre 16 % pour la France qui se positionne au 2^e rang européen.

FIG.9

IMPLANTATION DES FMN PAR NATURE DE L'ACTIVITÉ (2019)
EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN



● Sièges sociaux ● R&D

Source : Observatoire Europe, Business France

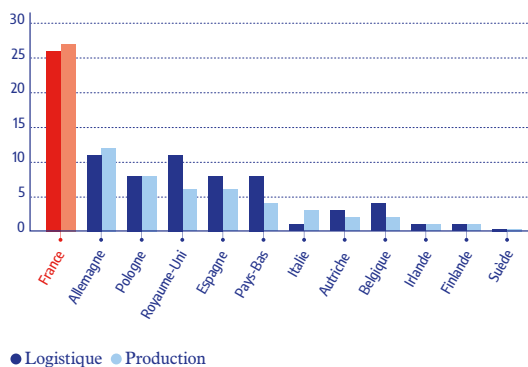
L'industrie manufacturière ne représente qu'environ 10 % du PIB en France mais constitue un enjeu stratégique en termes d'attractivité.

La crise de la Covid-19 a montré la fragilité de chaînes de production trop éclatées et la vulnérabilité que représente une trop forte dépendance aux approvisionnements auprès de pays étrangers dans des secteurs essentiels. Disposer d'une solide base industrielle diversifiée et compétitive contribue à la résilience de l'économie et à la sécurité de nos approvisionnements. Le développement de l'industrie constitue un objectif phare du plan France Relance, et le gouvernement mobilise en 2020, 2021 et 2022 des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement, l'innovation et la modernisation de l'industrie.

Attirés par les nombreux atouts français (présence de filières et de grands donneurs d'ordre, savoir-faire, infrastructures de transports), **la France était en 2019 le 1^{er} pays d'accueil des investissements de production industrielle en Europe.**

FIG.10

IMPLANTATION DES FMN PAR NATURE DE L'ACTIVITÉ (2019)
EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN



● Logistique ● Production

Source : Observatoire Europe, Business France

L'attractivité de l'industrie française s'explique en partie par le fait que la progression du coût horaire du travail dans le secteur marchand a été plus modérée en France qu'en zone euro depuis 2012 (+5,4 % contre +7,1 % en zone euro et +11,4 % en Allemagne). Dans l'industrie manufacturière, le coût horaire du travail progresse nettement moins vite que chez nos principaux partenaires européens. Son niveau (38,7 € au troisième trimestre 2019) est inférieur de 4 € à celui de l'Allemagne et il progresse de seulement 1,7 % sur un an contre 2,8 % en moyenne dans la zone euro, dont 3,8 % en Allemagne, 2,0 % en Espagne et 2,4 % en Italie. Ces différences reflètent des écarts de dynamique des salaires horaires.

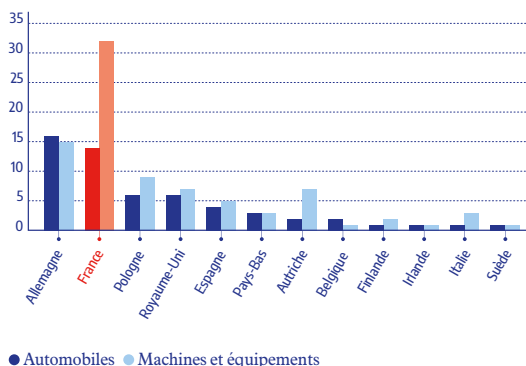
Les investissements dans les activités de production manufacturière correspondent pour 76 % à des extensions de sites déjà existants et pour 13 % à de nouvelles implantations. Ainsi, en 2019, on recense 287 extensions de sites industriels et 50 créations de nouvelles usines. À noter que les implantations de nouveaux sites de production (+35 %) ont progressé plus vite que les extensions (+15 %).

Deux tiers des investissements étrangers dans la fonction de production manufacturière sont originaires des États-Unis, d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, du Japon, du Royaume-Uni et de Suisse. Les États-Unis sont les 1^{ers} investisseurs étrangers en France dans cette fonction. La moitié des investissements de production se concentre dans les secteurs des machines et équipements mécaniques (14 %), de l'agroalimentaire (11 %), de la chimie, plasturgie (11 %), de l'industrie automobile (8 %), ainsi que du BTP, matériaux de construction (8 %).

D'un point de vue sectoriel, la France est leader en Europe pour les investissements dans le secteur des machines et équipements mécaniques, où elle accueille 32 % des investissements étrangers en Europe.

FIG.11

IMPLANTATION DES FMN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2019)
EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN



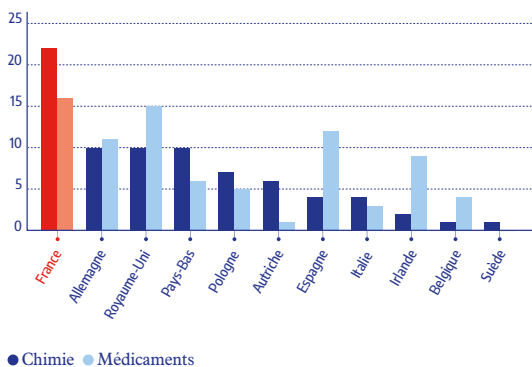
● Automobiles ● Machines et équipements

Source : Observatoire Europe, Business France

La France est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements étrangers dans le secteur des **médicaments et biotechnologies appliquées**, où elle accueille 16 % des investissements étrangers destinés à l'Europe.

FIG.12

IMPLANTATION DES FMN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2019) EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN

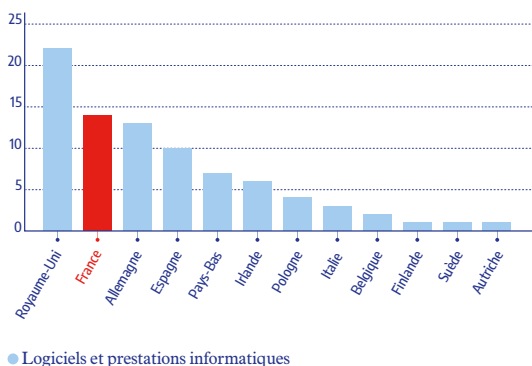


Source : Observatoire Europe, Business France

La France a accueilli, en 2019, 13 % des investissements étrangers dans le secteur des **logiciels et services IT**, niveau proche de celui du Royaume-Uni.

FIG.13

IMPLANTATION DES FMN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2019) EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN

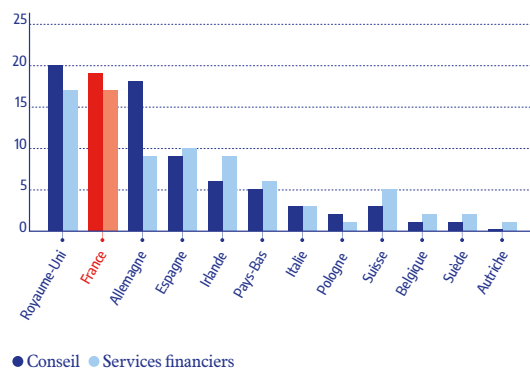


Source : Observatoire Europe, Business France

Enfin, avec le Brexit, la France se positionne désormais au 1^{er} rang des pays d'accueil des investissements dans le secteur des services financiers. De nombreux acteurs du secteur ont annoncé leur décision de s'implanter en France. L'année 2019 se caractérise ainsi par une croissance de 48 % des projets dans le secteur financier. Parmi les projets importants, citons le transfert du siège de la compagnie d'assurance américaine Chubb de Londres vers Paris (50 emplois) ; la création d'un nouveau centre de négoce d'actions à Paris par la société financière américaine Morgan Stanley, conduisant à la création de 80 nouveaux postes ; le choix de Goldman Sachs de relocaliser une partie de ses équipes et activités dans la capitale française.

FIG.14

IMPLANTATION DES FMN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2019) EN % DU MARCHÉ EUROPÉEN



Source : Observatoire Europe, Business France

Par ailleurs, l'Autorité bancaire européenne a quitté Londres pour s'installer à Paris au premier trimestre 2019 (150 emplois).

1.3

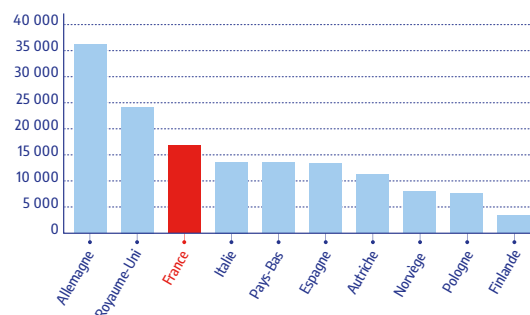
CONTRIBUTION DES FILIALES ÉTRANGÈRES À L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Les filiales des entreprises étrangères présentes en France jouent un rôle important dans notre économie, à travers divers canaux tels que l'emploi, la contribution à la création de valeur ajoutée et les dépenses de R&D réalisées en France. L'enquête européenne IFATS (Inward Foreign Affiliate Statistics) conduite en France par l'Insee à partir des réponses apportées par les sièges des groupes permet de mesurer ces effets. La part de la détention par des non-résidents dans la capitalisation boursière française reflète également l'ouverture et l'attractivité de notre économie.

Le nombre de filiales étrangères implantées en France s'établissait à 17 000 en 2017 (dernières données disponibles – enquête filiales de l'Insee), la France étant le 4^e pays européen d'accueil des filiales étrangères derrière l'Allemagne, la Roumanie et le Royaume-Uni. Ces filiales ont réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 768 M€ (3^e rang européen derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni avec environ 1,5 Md€ de chiffres d'affaires chacun) et employaient 2,2 M de personnes (3^e rang en Europe derrière le Royaume-Uni avec 3,7 M de personnes et l'Allemagne avec 3,6 M de personnes), soit plus de 8 % des emplois en France.

FIG.15

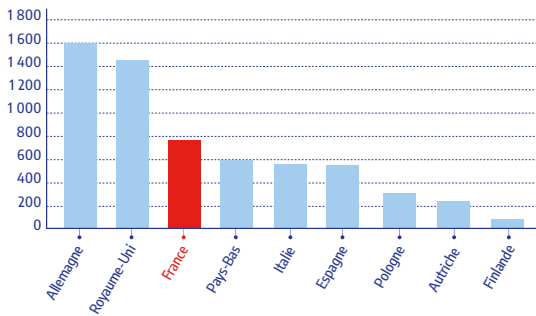
NOMBRE DE FILIALES ÉTRANGÈRES (2017)



Source : IFATS, Eurostat

FIG.16

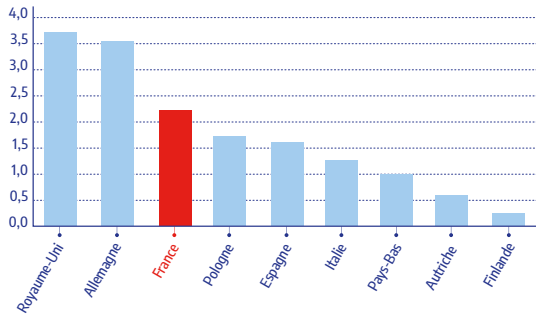
CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRÉ PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES
EN MDE



Source : IFATS, Eurostat

FIG.17

EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES
EN MILLIONS

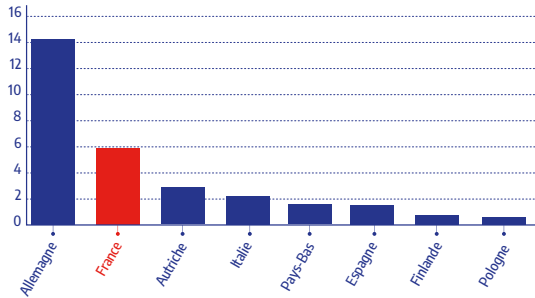


Source : IFATS, Eurostat

Les filiales des entreprises étrangères présentes en France contribuent significativement aux dépenses de recherche et développement réalisées sur le territoire national. Le montant total de leurs dépenses de R&D en interne est ressorti à 5,9 Md€ en 2017, soit près de 25 % des dépenses totales de R&D réalisées en France sur l'année. Il s'agit du 2^e montant le plus élevé recensé par Eurostat en 2017 parmi les pays européens derrière l'Allemagne (14,3 Md€).

FIG.18

DÉPENSES DE R&D RÉALISÉES PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES
EN MDE

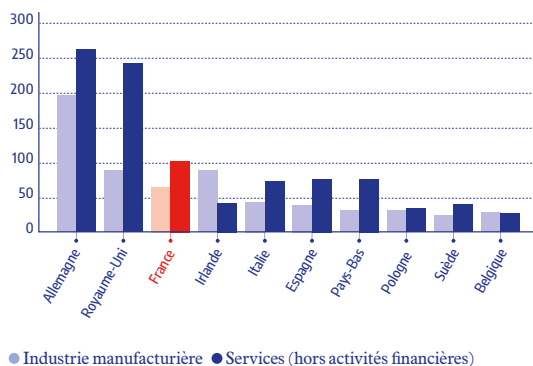


Source : IFATS, Eurostat

En termes de valeur ajoutée créée, les filiales étrangères ont contribué à hauteur de 65 Md€ dans le secteur de l'industrie manufacturière (4^e rang européen derrière l'Allemagne avec 196 Md€, le Royaume-Uni et l'Irlande avec 88 Md€ chacun) et 102 Md€ dans le secteur des services (3^e en Europe derrière l'Allemagne avec 264 Md€ et le Royaume-Uni avec 242 Md€, hors services financiers).

FIG.19

VALEUR AJOUTÉE PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES EN MD€



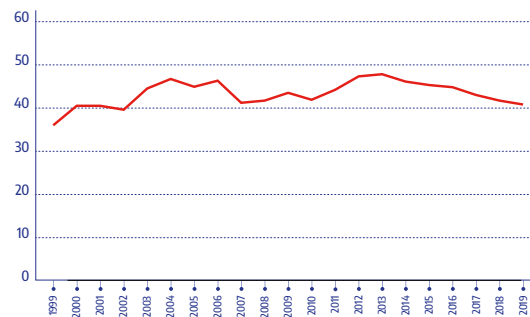
Source : Eurostat, 2020

L'attractivité de l'économie française se mesure également par la part de détention par les investisseurs étrangers de la capitalisation boursière de la place de Paris. Selon la Banque de France, la part

de la capitalisation boursière des sociétés cotées au CAC 40 détenue par les non-résidents s'élevait à 40,8 % en fin d'année 2019, pour un montant total de 686 Md€, après avoir atteint un pic en 2013 (part de 47,8 % en 2013). La détention des non-résidents dans les entreprises du CAC 40 est réalisée à hauteur de 91 % par des investissements de portefeuille et à 9 % à travers des investissements directs individuels (participation supérieure à 10 % du capital). Les investisseurs non résidents présents en France proviennent pour 43 % de la zone euro, 34 % des États-Unis et 6 % du Royaume-Uni.

FIG.20

CAPITAL DES SOCIÉTÉS RÉSIDENTES DU CAC 40 DÉTENUES PAR LES NON-RÉSIDENTS EN %



Source : Banque de France

1.4

LES COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES

La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec près de 260 000 étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, la France figure, en 2018, au 5^e rang mondial derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Australie. La France est le 2^e pays d'accueil non anglophone.

La forte internationalisation de l'économie française a des incidences positives sur l'écosystème de l'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers sont fortement présents dans les programmes de formation de haut niveau en lien avec la recherche : ils représentent 38 % de l'ensemble des doctorants. Pour assurer cette mixité internationale des équipes de recherche françaises, le CNRS recrute environ 30 % de chercheurs étrangers chaque année depuis 2010.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs ont été mis en place ces dernières années pour attirer et faciliter l'accueil de travailleurs étrangers hautement qualifiés.

En 2018, dans le monde, 5,6 millions d'étudiants sont partis faire des études tertiaires à l'étranger, soit deux fois plus qu'en 2005. Le nombre d'étudiants étrangers ou en mobilité internationale a progressé de 4,8 % en moyenne par an entre 1998 et 2018. Les pays de l'OCDE accueillent une très grande majorité des étudiants étrangers ou en mobilité internationale, mais l'effectif d'étudiants étrangers en formation dans des pays tiers de l'OCDE a augmenté à un rythme plus soutenu : de 6,2 % par an en moyenne, contre 4,3 % dans les pays de l'OCDE.

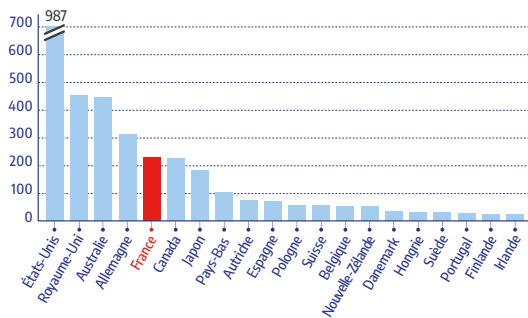
L'Union européenne est une région de destination privilégiée : les 23 pays de l'OCDE également membres de l'UE accueillent 1,7 million d'étudiants en mobilité internationale. Après le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France sont les principaux pays européens de destination pour les étudiants en mobilité internationale (chaque pays accueille près de 260 000 étudiants).

Selon Campus France, le nombre d'étudiants étrangers sur le territoire s'élèverait à 358 000 en 2019, soit 4,3 % de plus que 2018.

La France se positionne au 5^e rang mondial et **elle est le 2^e pays d'accueil non anglophone.**

FIG.21

TOP 20 DES PAYS D'ACCUEIL EN NOMBRE D'ÉTUDIANTS
EN MOBILITÉ INTERNATIONALE (2019)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

Le plan « Bienvenue en France »

En novembre 2018, le Premier ministre a présenté la stratégie nationale pour attirer les étudiants en mobilité internationale. L'objectif est notamment d'augmenter le nombre de nouveaux étudiants internationaux en France par le biais d'une simplification de la

politique de visas, d'une augmentation de l'offre de cours de français langue étrangère (FLE) et de programmes en anglais. Il est également prévu d'augmenter et de différencier les frais de scolarité en fonction du niveau de diplôme et des revenus des étudiants

et de leur famille. Enfin, il est prévu d'améliorer et d'uniformiser les conditions d'accueil des étudiants internationaux par la création d'un label et de tripler le nombre de bourses accordées.

La France accueille 6 % de l'effectif d'étudiants en mobilité internationale dans des pays membres et partenaires de l'OCDE (soit environ 5 % de l'effectif mondial). À noter que la France accueille des étudiants de tous les continents, et notamment une proportion importante d'étudiants originaires d'Afrique (Fig. 22). Les facteurs de proximité, dont la langue, les liens historiques, la distance géographique et les accords politiques (comme l'Espace européen de l'enseignement supérieur), ont une influence significative sur le choix des pays de destination des étudiants en mobilité internationale.

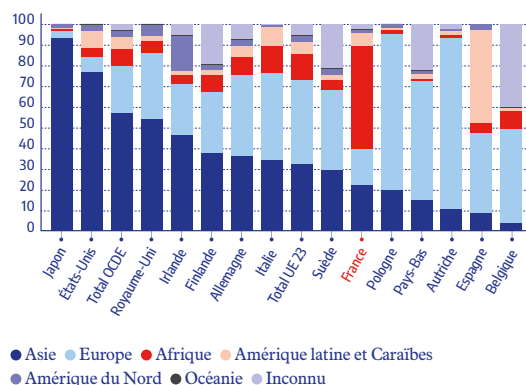
Le rayonnement de la langue et de la culture françaises, et l'excellence et la renommée de notre système d'enseignement supérieur constituent nos principaux atouts pour attirer en France les étudiants étrangers. Les pays où les établissements d'enseignement sont en bonne position dans les classements internationaux figurent parmi les destinations les plus prisées par les étudiants en mobilité internationale.

Ainsi, la moitié des étudiants en mobilité internationale en formation en France sont originaires d'Afrique (50 %), alors qu'une majorité de ceux en formation en Allemagne sont originaires d'autres pays européens (39 %). L'Asie est la 2^e région d'origine des étudiants en mobilité internationale en formation en France (22 %). Puis vient l'Europe avec 17 % des étudiants en mobilité internationale.

FIG. 22

PAYS D'ORIGINE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ET ÉTRANGERS (2018)

EN %



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

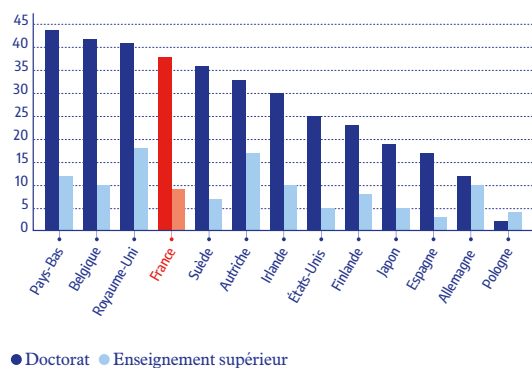
Les étudiants étrangers sont davantage représentés aux niveaux supérieurs d'enseignement. Dans les pays de l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentent en moyenne seulement 3 % de l'effectif total en formation de cycle court de l'enseignement tertiaire et 5 % de l'effectif total en licence, mais 22 % de l'effectif en doctorat.

En France, les étudiants en mobilité internationale représentent 9 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2018. Cette part est de 18 % pour le Royaume-Uni et de 10 % pour l'Allemagne.

La France se distingue par une très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de formation de haut niveau¹ : 38 % des doctorants sont étrangers – alors qu'en Allemagne, seuls 12 % des doctorants sont étrangers. Pour assurer cette mixité internationale des équipes de recherche françaises, le CNRS recrute environ 30 % de chercheurs étrangers chaque année depuis 2010. Comme le CNRS, de nombreux centres de recherche français publient régulièrement des postes spécifiques pour les étrangers et invitent des enseignants issus de tous les continents.

FIG.23

PART DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2019)



Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

En 2019, les migrations de travail permanentes dans les pays de l'OCDE ont enregistré une forte hausse (+13 % dans les pays pour lesquels on dispose de données). La moitié des pays ont enregistré des hausses à deux chiffres, dont le Royaume-Uni (+42 %), la Finlande (+29 %), le Luxembourg (+29 %), le Japon (+17 %) et la France (+12 %). Il s'est agi pour une grande part d'arrivées de travailleurs hautement qualifiés.

En France, en 2019, environ 7 150 visas scientifiques ont été délivrés à des chercheurs non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : 34 % l'ont été pour des séjours inférieurs ou égaux à 3 mois et 66 % pour des séjours allant au-delà. Pour les visas de long séjour (supérieur à 3 mois), 70 % ont été délivrés aux ressortissants des pays suivants : Chine, Brésil, Inde, Algérie, Tunisie, États-Unis, Liban, Iran, Maroc, Japon.

¹ Diplôme équivalent au doctorat.

Éléments législatifs sur les talents étrangers

Après une réforme du droit des étrangers en 2016, la France a poursuivi en 2017 la mise en application des dispositions relatives notamment à la migration économique (généralisation des titres de séjour pluriannuels, nouveaux titres de séjour destinés aux talents, etc.) avec la publication de nombreux décrets d'application de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers.

Elle a également poursuivi le travail de transposition de la directive 2016/801/UE du 11 mai 2016 à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échanges d'élèves et de jeunes au pair.

En 2017 a été lancé le dispositif « French Tech Visa » destiné à attirer les entreprises innovantes, les start-ups et les investisseurs étrangers. Le portail France-Visas a été mis en ligne en octobre 2017 pour faciliter les demandes de visas en ligne.

La loi du 10 septembre 2018 sur l'immigration et l'asile a étendu à quatre ans la durée du permis de séjour « Passeport talent », créé en 2016. Ce permis peut désormais être délivré à des membres de la famille (conjoint et enfants) sans qu'il soit nécessaire de passer par la procédure de regroupement familial. Une circulaire a été envoyée aux préfetures

le 17 décembre 2019, qui présente des pistes d'amélioration concernant l'organisation du traitement des demandes.

La loi de 2018 a institué de nouveaux permis de séjour temporaire pour certaines catégories d'étudiants et de chercheurs (carte recherche d'emploi ou création d'entreprise, etc.), ainsi que pour les jeunes au pair.

Le label « Bienvenue en France »

La qualité de l'accueil des étudiants internationaux étant un enjeu fondamental pour l'internationalisation et l'attractivité de notre enseignement supérieur, le label « Bienvenue en France » est délivré par Campus France aux établissements d'enseignement supérieur désirant rendre visible

les efforts faits pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux.

Le label « Bienvenue en France » s'insère dans une démarche qualité globale des établissements, au sein de laquelle il trouve sa place comme outil de mesure, de description et de

valorisation de leurs dispositifs, et de leurs actions dédiées aux étudiants internationaux. Il est utilisé pour la communication et la promotion des établissements, en direction d'un public d'étudiants internationaux de plus en plus exigeant sur les questions d'accueil.

Welcome to France

Dans le cadre de sa mission d'attraction des investissements étrangers créateurs d'emploi, Business France a développé un service de mobilité internationale (le « Welcome Office ») en charge d'aider les investisseurs à envoyer en France les salariés étrangers nécessaires pour mener à bien leur projet d'implantation et développer leur activité (mobilité intragroupe et recrutement de compétences spécifiques). Ce service, créé en 2017, est en

charge (1) d'informer les investisseurs sur les procédures à mener pour venir en France (visa/titre de séjour/autorisation de travail, fiscalité personnelle, protection sociale, autres aspects de la vie quotidienne) et (2) de fluidifier la venue des talents étrangers et de leur famille.

L'information est organisée autour d'un site internet, welcometofrance.com, qui offre la possibilité de réaliser un parcours en ligne pour anticiper

les démarches à entreprendre en vue d'une installation réussie en France.

Au 1^{er} octobre 2020 et après un peu plus de trois années d'existence :

- 1 385 212 visiteurs se sont rendus sur le site welcometofrance.com (en 2019, 50 000 visites par mois en moyenne) ;
- 56 731 personnes ont bénéficié de parcours personnalisés générés ;
- 4 114 talents ont fait appel à l'équipe dédiée.



ATTRACTIVITÉ
FRANÇAISE



CHAPITRE 02

LES DÉTERMINANTS DE L'ATTRACTIVITÉ

Taille et dynamisme du marché

→ 36

Éducation et capital humain

→ 42

Recherche et innovation

→ 48

Infrastructures

→ 56

Environnement administratif et réglementaire

→ 64

Environnement financier

→ 72

Coût du travail et fiscalité

→ 80

Qualité de vie

→ 94

Énergie et croissance verte

→ 106

2.1 TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ

La taille de marché d'un pays (notamment appréhendée par le PIB), comme son dynamisme sont des facteurs déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales.

En 2019, la France est la 7^e économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne, l'Inde et le Royaume-Uni.

Le positionnement géographique central de la France, associé à des infrastructures de transport de qualité et multimodales, en font un « hub » potentiel vers l'Europe et l'Afrique.

La France bénéficie d'une démographie dynamique avec l'indice de fécondité le plus élevé des pays européens,

signe de confiance en l'avenir.

Du côté des entreprises, la vigueur de l'investissement en France ces dernières années et leur résilience face à la crise, notamment grâce aux mesures de soutien et au plan de relance décidés par le gouvernement, sont des signes positifs.

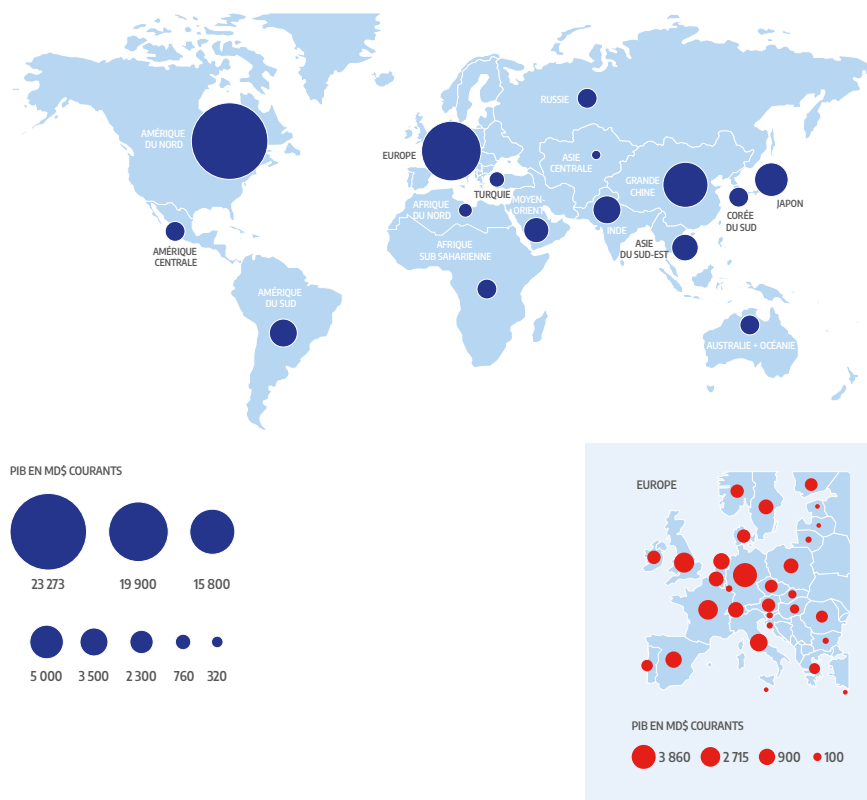
En 2019, la France est la 7^e économie mondiale (2 716 Md\$) après les États-Unis (21 433 Md\$), la Chine (14 732 Md\$), le Japon (5 080 Md\$), l'Allemagne (3 862 Md\$), l'Inde (2 869 Md\$) et le Royaume-Uni (2 831 Md\$) (cf. carte 1). Par ailleurs, l'Europe est le 2^e plus vaste marché au monde : le PIB de l'Europe est estimé à 21 620 Md\$ courants en 2019, contre 24 530 Md\$ pour l'Amérique du Nord¹.

¹ Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020, FMI.

FIG.24

RÉPARTITION DE LA RICHESSE MONDIALE (2019)

PIB EN MD\$ COURANTS



Source : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2020

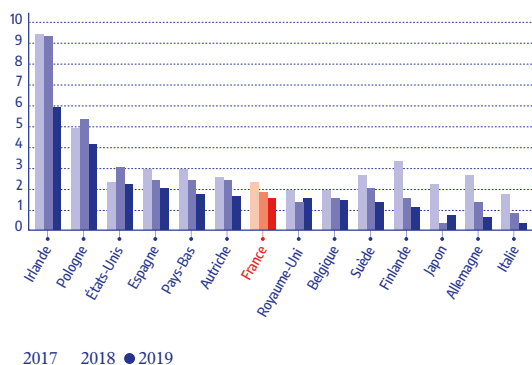
La croissance française s'est maintenue en 2019 à un rythme dynamique (+1,5 %) malgré le ralentissement mondial, avec la consommation des ménages qui a accéléré, un investissement très dynamique et des gains de performance à l'exportation, ce qui a permis de maintenir le dynamisme des exportations malgré le ralentissement de la demande mondiale.

En 2020, le rebond de l'activité au troisième trimestre a été vif à +18,7 % (après -13,7 % au deuxième trimestre et -5,9 % au premier trimestre). Entre la fin 2019 et le troisième trimestre 2020, l'activité a autant reculé en France qu'en Allemagne, qui a pourtant été beaucoup moins touchée par l'épidémie de coronavirus. Cela montre l'efficacité des mesures mises en place par le gouvernement et le potentiel de rebond de l'activité française. L'activité économique française marquera toutefois le pas en fin d'année 2020 sous l'effet de la résurgence de l'épidémie et des mesures prises pour l'endiguer.

La sauvegarde des entreprises, des emplois et des compétences est le premier objectif des politiques économiques. Le gouvernement a mobilisé les ressources nécessaires pour atténuer l'impact négatif de la crise de la Covid-19 et permettre une franche reprise une fois que l'épidémie sera jugulée, notamment en déployant un ensemble de mesures en faveur des entreprises, telles que des reports de paiement des charges et impôts, une anticipation ou accélération du remboursement de certaines créances fiscales détenues par les entreprises, la mise en place d'un dispositif massif de prêts garantis par l'État, la possibilité de recours à l'activité partielle, etc. Le plan France Relance (cf. encadré) permettra de soutenir l'activité à court et à moyen termes, et permettra à la France de sortir renforcée de cette crise.

FIG. 25

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DU PIB EN VOLUME
EN %



Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2020 ; calculs Business France à partir des séries en monnaie nationale à prix constant

Plan France Relance

Afin de retrouver sous deux ans le niveau d'activité économique d'avant-crise et de soutenir activement l'emploi, le Premier ministre a présenté le 3 septembre 2020 le plan France Relance, fruit d'une large concertation. Ce plan de relance exceptionnel de 100 Md€ sur deux ans est déployé par le gouvernement autour de trois volets principaux : l'**écologie** – l'objectif stratégique de ce plan – pour accompagner la transition vers une économie plus décarbonée et durable, la **compétitivité** pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables afin de développer leurs activités et ainsi préserver de l'emploi, et la **cohésion** pour soutenir l'emploi des jeunes et garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, entre tous les Français.

- **L'écologie** : le premier volet du plan de relance mobilisera **30 Md€** pour financer la transition écologique dans toutes ses dimensions. Il s'appuiera sur la mise en œuvre de mesures de rénovation énergétique des bâtiments, de décarbonation des sites industriels, de développement d'infrastructures et de mobilités vertes, mais également d'énergies et technologies vertes, ainsi que des mesures en faveur de la biodiversité, de la transition agricole et de lutte contre l'artificialisation des sols. Une partie de ces mesures permettra une **réduction directe des émissions de gaz à effet de serre**, par rapport à une relance qui n'aurait pas eu de considérations environnementales

– avec des économies générées estimées à 57 millions de tonnes de CO₂ sur la durée de vie des projets.

- **La compétitivité** : le deuxième volet du plan de relance consacrera **34 Md€** au renforcement de la compétitivité des entreprises, notamment pour développer le tissu productif industriel dans les secteurs innovants, gagner en autonomie pour nos approvisionnements sensibles (accompagnement de la relocalisation de secteurs critiques), et ainsi consolider la puissance économique française et européenne. À cet égard, le plan de relance comprend des mesures de **baisse massive et pérenne des impôts de production** (soit 20 Md€ sur deux ans), de renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI à travers deux grandes mesures : (1) la création du label « France Relance », pour valoriser les véhicules d'investissement favorisant le renforcement du capital d'entreprises implantées en France et (2) la garantie publique accordée pour l'octroi de 20 Md€ de prêts participatifs par les réseaux bancaires aux entreprises ayant un modèle viable à moyen terme mais fragilisées par la crise, soutenu financièrement par l'État, et un investissement massif dans les technologies d'avenir (aides à l'innovation, développement de marchés clés).

- **La cohésion** : le troisième volet du plan, d'un montant de 36 Md€, sera dédié à la préservation et au dévelop-

pement des compétences, ainsi qu'à la cohésion sociale et territoriale. Il visera à sauvegarder l'emploi et les compétences par le déploiement de **l'activité partielle de longue durée** assorti d'un plan de formation, à stimuler l'embauche, en particulier des jeunes par le déploiement du plan « 1 jeune, 1 solution », et à renforcer la **formation professionnelle**. Il permettra également un plan massif d'investissement dans la santé, par la mise en œuvre des mesures d'investissement du Ségur de la santé. En outre, le plan de relance renforcera à la fois la cohésion sociale (soutien au pouvoir d'achat des ménages en grande précarité) et territoriale (inclusion numérique, plan de relance de la Banque des territoires, revitalisation des commerces dans les centres urbains, soutien aux collectivités territoriales).

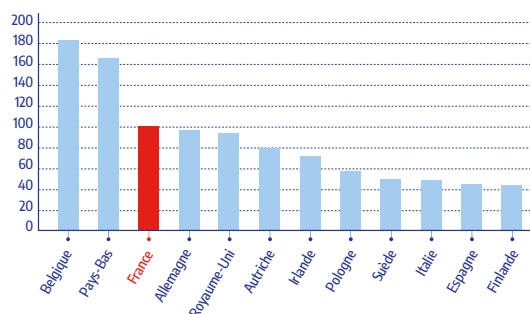
L'ensemble de ces mesures permettra de **rehausser la croissance de 1,5 point dès 2021**, notamment en soutenant le pouvoir d'achat des ménages et en déployant des investissements publics ambitieux, mais également de préparer la croissance de la prochaine décennie, en accélérant les transformations de notre économie vers un modèle plus compétitif, plus innovant, et plus prospère.

La France bénéficie d'un potentiel de marché élevé grâce à sa position géographique au sein de l'Europe et la taille de son marché domestique.

Au sein de l'UE, le potentiel de marché d'un pays donné peut être estimé comme la somme des PIB de tous les pays pondérés par l'inverse de leur distance au pays considéré. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE 28, la France est en 3^e position en 2019, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. En conséquence, les entreprises ont intérêt à se localiser en France, pays qui bénéficie simultanément d'une demande nationale élevée et d'une proximité géographique associée à un accès aisé aux grands marchés européens.

FIG. 26

ACCÈS AUX MARCHÉS DE L'UE 28 (2019)
INDICE FRANCE = 100



Source : FMI, *World Economic Outlook*, avril 2018 ; Mayer, T. and Zignago, S. (2011), *Notes on CEPII's Distances Measures : The GeoDist Database*, CEPII Working Paper 2011-25 ; calculs Business France

MÉTHODOLOGIE

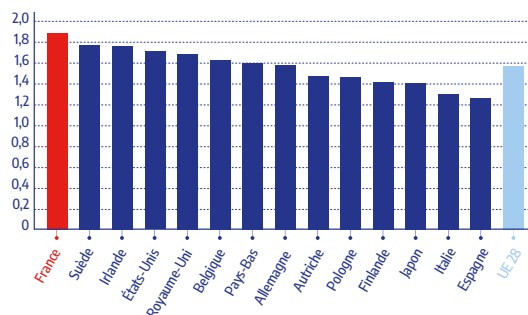
L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTERNES

La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche du concept de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays. Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE 28. Nous définissons le potentiel marchand d'un pays comme la somme des PIB des pays voisins pondérés par la distance géographique qui les sépare.

La France bénéficie également d'une démographie dynamique : **elle est le pays européen au plus fort taux de fécondité, avec près de deux enfants par femme (1,9) en 2018.**

FIG. 27

TAUX DE FÉCONDITÉ (2018)
EN NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME, TOUTES TRANCHES D'ÂGE



Source : Eurostat (UE 28) et Banque mondiale (États-Unis et Japon)

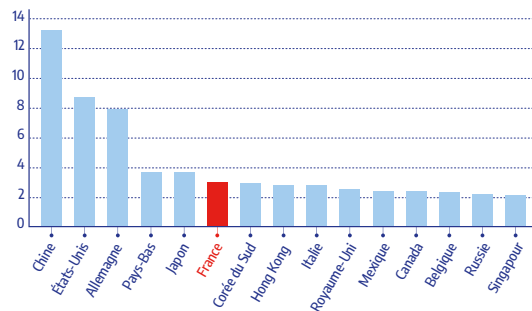
Les projections démographiques à horizon 2080 (hors migrations) prévoient que ce dynamisme permettra à la France de stabiliser le niveau de sa population, tandis que la plupart des grands États européens le verraient reculer.

La stabilisation de la part de marché en valeur de la France dans le commerce mondial observée depuis 2012 s'est poursuivie en 2019.

Avec 3 % des exportations mondiales de marchandises, la France se place en 2019 au 6^e rang mondial et au 3^e rang européen, derrière la Chine (13,2 %), les États-Unis (8,7 %), l'Allemagne (7,9 %), les Pays-Bas (3,7 %) et le Japon (3,7 %).

FIG. 28

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (2019)
PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES
EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES

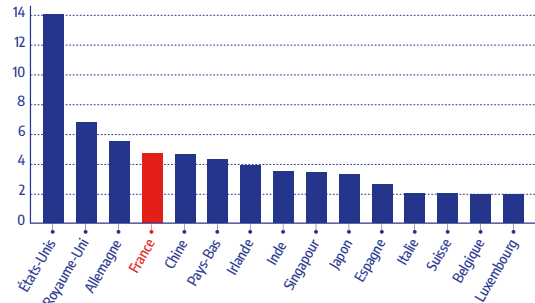


Source : OMC ; calculs Business France

La France maintient son rang de 4^e économie mondiale pour les exportations de services, avec une part de marché de 4,7 %, pour une valeur de 287 Md\$ d'exportations. Les États-Unis (14 %) sont premiers. Viennent ensuite le Royaume-Uni (6,8 %) et l'Allemagne (5,5 %).

FIG. 29

EXPORTATION DE SERVICES (2019)
PART DE MARCHÉ DES 15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES
EN % DES EXPORTATIONS MONDIALES

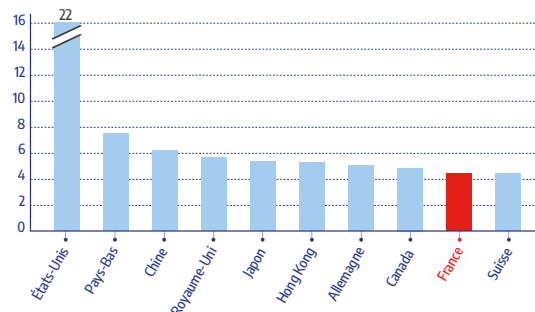


Source : OMC ; calculs Business France

La France est totalement intégrée à la mondialisation. Elle est l'un des principaux pays investisseurs dans le monde. En 2019, la France est la 8^e économie mondiale en termes de stocks d'investissements directs à l'étranger (IDE) sortants (soit 4,4 % des stocks mondiaux), derrière les États-Unis (22 %), les Pays-Bas (7 %), la Chine (6 %), le Royaume-Uni (5,6 %), le Japon (5,3 %), Hong Kong (5,2 %), l'Allemagne (5 %) et le Canada (4,8 %).

FIG. 30

PART DE MARCHÉ DANS LES IDE SORTANTS (2019)
10 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES
EN % DES STOCKS MONDIAUX D'IDE SORTANTS



Source : base de données CNUCED, 2020

2.2 ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN

La France dispose d'une main-d'œuvre bien formée. Pour pérenniser ses atouts et renforcer ses compétences scientifiques, elle continue d'investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie. La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont, en effet, des leviers de compétitivité et d'attractivité. Les formations de l'enseignement supérieur aident les étudiants à acquérir un large éventail de connaissances, compétences et attitudes pour construire la société de demain. La formation professionnelle est essentielle, notamment pour les moins qualifiés mais aussi pour faciliter les reconversions et la mobilité.

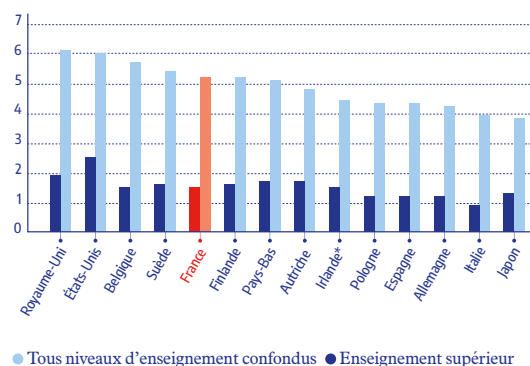
La productivité de la main-d'œuvre en sort renforcée, ainsi que l'économie tout entière. La productivité du travail en France est l'une des plus forte au monde : 9^e productivité par tête la plus élevée parmi les pays de l'OCDE en 2019.

L'investissement dans l'éducation et la formation des jeunes générations conditionne la productivité future d'une économie.

Souhaitant consolider son rang de puissance économique mondiale, la France investit fortement dans l'éducation : **5,2 % du PIB ont été consacrés à l'éducation en France en 2017**, dont 1,5 % du PIB pour l'enseignement supérieur.

FIG. 31

DÉPENSES TOTALES EN ÉDUCATION (2017)
EN % DU PIB



● Tous niveaux d'enseignement confondus ● Enseignement supérieur

* Données 2016

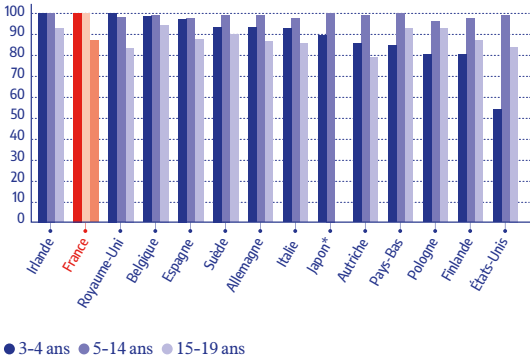
Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

Le renforcement du capital humain et l'éducation sont des priorités du gouvernement. Cet engagement se traduit dans les statistiques de scolarisation, de participation à l'éducation et de niveau d'éducation atteint.

En 2018, la France enregistre de très bons niveaux de scolarisation. Les catégories d'âge 3-4 ans et 5-14 ans connaissent un taux de scolarisation de 100 % en 2018 et de 87 % pour les 15-19 ans. Ces résultats s'expliquent par une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans en France et désormais à partir de 3 ans. Le gouvernement a par ailleurs instauré une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi. Ce dispositif a été mis en place à partir de la rentrée 2020.

FIG. 32

TAUX DE SCOLARISATION (2018)
PART DE LA CATÉGORIE D'ÂGE
EN %

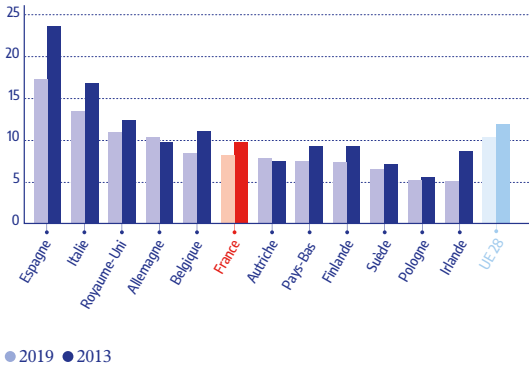


* Données 2015 pour le taux 15-19 ans
Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

La part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation est en net recul en France : supérieur à 11 % jusqu'à 2012, ce taux est tombé à 8,2 % en 2019. Il est inférieur à celui de l'Allemagne (10,3 %), du Royaume-Uni (10,9 %) et de la moyenne de l'UE 28 (10,3 %).

FIG. 33

JEUNES AYANT QUITTÉ PRÉMATURÉMENT L'ÉDUCATION ET LA FORMATION
PART DES 18-24 ANS
EN %



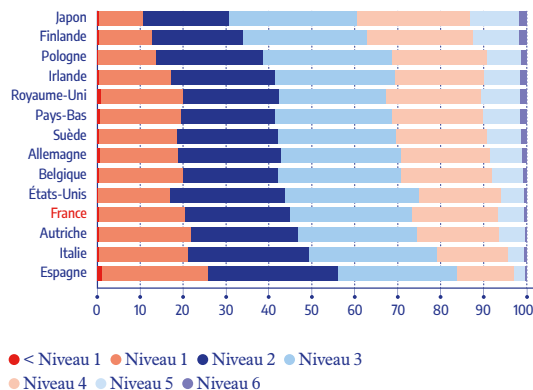
Source : Eurostat, 2020

L'évaluation du niveau de performance des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne, à un niveau similaire à celui des États-Unis ou de l'Autriche.

En termes de culture scientifique, 6,5 % des élèves de 15 ans atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2018. Ce taux est similaire à celui de l'Autriche (6,3 %) et de l'Irlande (5,9 %), supérieur à celui de l'Italie (2,8 %) et de l'Espagne (4,2 %) mais inférieur à celui de l'Allemagne (10 %) ou du Royaume-Uni (9,7 %).

FIG. 34

NIVEAU DE CULTURE SCIENTIFIQUE DES ÉLÈVES DE 15 ANS (2018)
CLASSEMENT PAR ORDRE DÉCROISSANT DU SCORE MOYEN
% D'ÉLÈVES CLASSÉS À CHAQUE NIVEAU

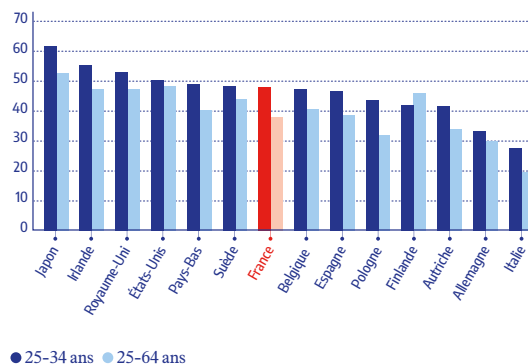


Source : OCDE, 2019 ; résultats PISA 2018 (volume I)

En 2019, les diplômés du supérieur représentaient 37,9 % de la catégorie des 25-64 ans en France. Cette part est inférieure à celle observée aux États-Unis (48,4 %) et au Royaume-Uni (47,2 %), mais elle est supérieure au niveau de l'Allemagne (30 %). Cet écart par rapport aux pays les mieux classés provient d'une démocratisation plus tardive de l'accès à l'enseignement supérieur en France, qui a désormais en grande partie rattrapé son retard. Ainsi, la population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée en France : 48,1 % d'entre eux ont atteint un diplôme de l'enseignement supérieur en 2018. Ce niveau est proche de celui observé en Belgique (47,3 %) ou en Suède (48,4 %), mais il est aussi inférieur à celui du Royaume-Uni (51,8 %) et de l'Irlande (55,4 %) et supérieur à celui de l'Allemagne (33,3 %), de l'Italie (27,7 %) ou encore de la Finlande (41,8 %).

FIG. 35

DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2019)
PART DANS LA CATÉGORIE D'ÂGE
EN %



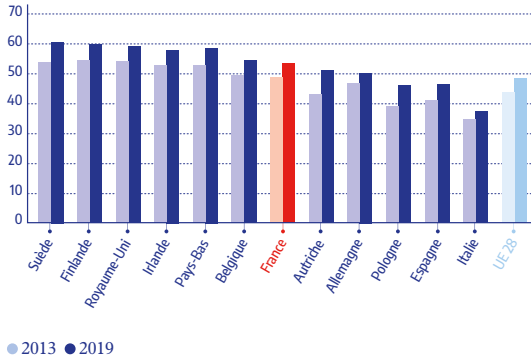
Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2020

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. Outre les diplômés de l'enseignement supérieur, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

En France, les RHST représentent plus de la moitié de la population active en 2019 (53,4 %). La France fait partie des pays où la part des ressources humaines en science et technologie dans la population active est significative. Elle se situe derrière le Royaume-Uni (59,1 %) et devant l'Allemagne (50,3 %).

FIG. 36

RESSOURCES HUMAINES EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE (2019)
PART DANS LA POPULATION ACTIVE DES 25-64 ANS
EN %



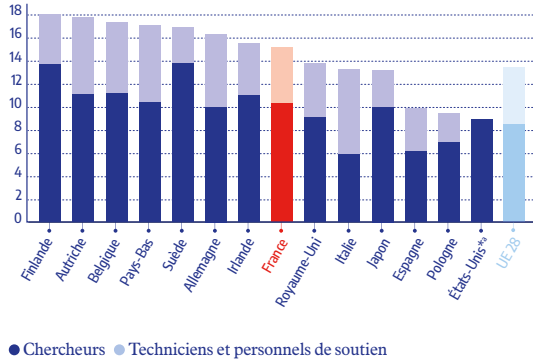
Source : Eurostat, 2020

En ce qui concerne le nombre de chercheurs, la France est également très bien positionnée : la France compte 10,3 chercheurs pour 1 000 actifs en 2018, ce qui est similaire à l'Allemagne (10) et supérieur au niveau observé au Royaume-Uni (9,1) et aux États-Unis (8,9).

En matière de formation professionnelle, la France s'est engagée à renforcer les compétences des individus notamment grâce à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. La France est ainsi l'un des seuls pays au monde à proposer un compte personnel de formation, alimenté chaque année de 500 € pour les salariés à temps plein, jusqu'à un plafond de 5 000 €, et renforcé à hauteur de 800 € jusqu'à un plafond de 8 000 € pour les moins qualifiés. Elle investit 15 Md€ entre 2018 et 2022 pour renforcer les moyens en faveur de l'accès à la formation des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée au moyen du Plan d'investissement dans les compétences. Dans le cadre du plan France Relance, elle investit 3 Md€ supplémentaires pour préserver les compétences et favoriser les reconversions. Selon les données Eurostat, la France se situe au-dessus de la moyenne européenne (10,8 %) en ce qui concerne la participation des adultes (25-64 ans) à la formation professionnelle avec un taux de 19,5 %.

FIG. 37

PERSONNEL DE R&D (2018)
EFFECTIFS POUR 1 000 ACTIFS

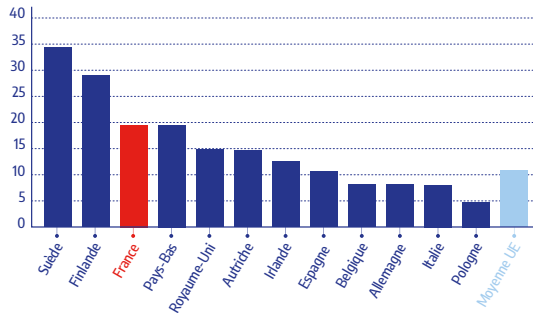


* Données 2017

^a Données seulement disponibles pour le nombre de chercheurs
Source : OCDE (PIST)

FIG. 38

TAUX DE PARTICIPATION À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION
DES PERSONNES ÂGÉES DE 25 À 64 ANS
EN %



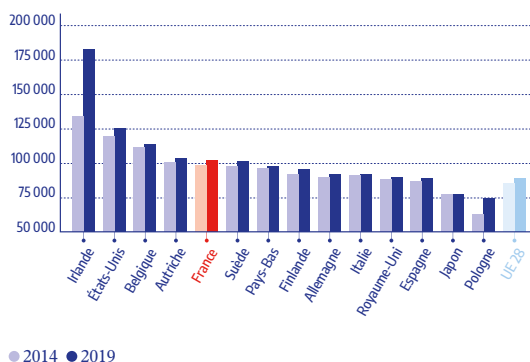
Source : Eurostat

Cette main-d'œuvre très qualifiée permet à la France de disposer d'une des plus fortes productivités du travail au monde : la France a la 9^e plus forte productivité par tête du travail au monde (5^e de notre échantillon) en 2019. Grâce aux capacités d'adaptation d'une population active bien formée, les entreprises peuvent davantage investir dans les nouvelles technologies, indispensables à la croissance de la productivité.

Depuis les années 1990, la croissance de la productivité horaire en France a progressivement ralenti, comme dans de nombreux pays développés : entre +1,5 % et +2 % par an dans les années 1990, pour atteindre 1 % pendant les années de crise (2007-2008). En 2019, la productivité par tête et celle par horaire ont respectivement progressé de 0,4 % et 0,6 % (cf. partie Coûts et fiscalité).

FIG. 39

PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL* (2019)
EN USD À PPA - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

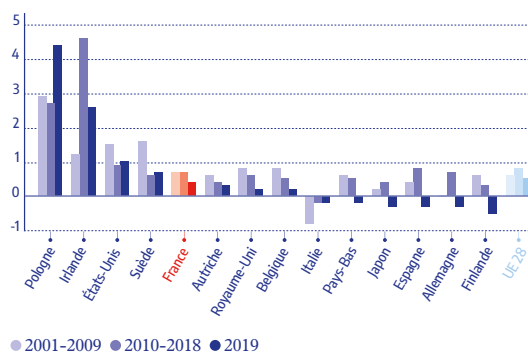


● 2014 ● 2019

* PIB par actifs occupés
Source : OCDE, calculs Business France

FIG. 40

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DU TRAVAIL*
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN %

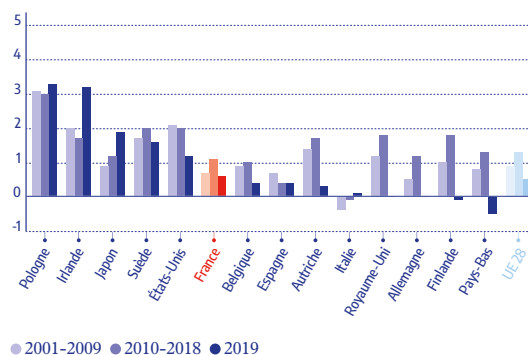


● 2001-2009 ● 2010-2018 ● 2019

* PIB par personne employée
Source : OCDE, novembre 2020 ; calculs Business France

FIG. 41

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL*
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN %



● 2001-2009 ● 2010-2018 ● 2019

* PIB par heure travaillée
Source : OCDE, novembre 2020 ; calculs Business France

2.3 RECHERCHE ET INNOVATION

L'investissement dans le savoir, l'innovation et les hautes technologies est un enjeu décisif dans la concurrence entre économies développées. Les gains de productivité permis par l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies soutiennent la croissance et la compétitivité de l'économie.

Le dynamisme des activités de recherche et d'innovation est source de croissance et, in fine, de création de valeur. C'est également un facteur déterminant pour les décisions d'implantation d'entreprises internationales à forte intensité technologique et/ou de connaissances.

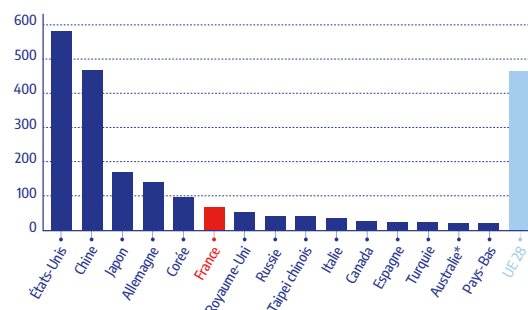
La France affiche de bonnes performances en matière d'activité et d'innovation technologique : elle se place au 6^e rang mondial des dépenses de R&D et au 4^e rang de notre échantillon pour les brevets, ainsi que pour les modèles et dessins industriels.

Le niveau de dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD) est l'indicateur principal reflétant l'effort consenti par un pays en matière de R&D et d'innovation. En 2018, la France a consacré 66 Md\$ à la DIRD, ce qui la place au 6^e rang mondial et au 4^e rang de notre échantillon. Les premiers pays au niveau mondial sont les États-Unis (549 Md\$), la Chine (420 Md\$), le Japon (166 Md\$), l'Allemagne (134 Md\$) et la Corée (90 Md\$).

Les entreprises jouent un rôle déterminant dans le financement des activités de R&D. **En France, la contribution des entreprises représente 68 % du total de la DIRD en 2018** (70 % en moyenne dans l'UE 28). En valeur, les dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) ont atteint 45 Md\$ en France en 2018, au 4^e rang de l'échantillon.

FIG. 42

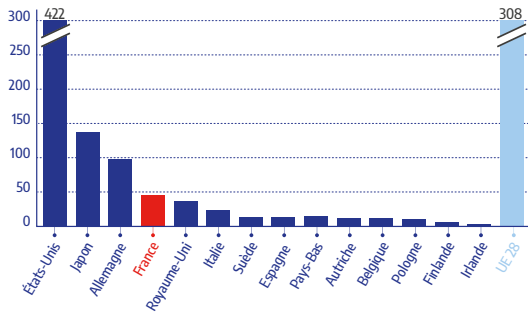
DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D (2018)
15 PREMIÈRES ÉCONOMIES MONDIALES
EN MD D'US\$ EN PRIX ET À PPA COURANTS



* Données 2017
Source : OCDE

FIG. 43

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D DES ENTREPRISES (DIRDE) (2018)
EN MD D'US\$ EN PRIX ET À PPA COURANTS

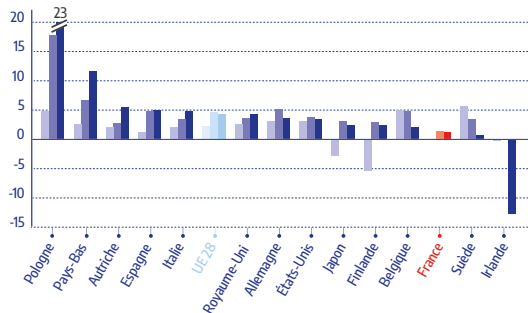


Source : OCDE

En termes d'évolution, la DIRD en France a progressé de 1,3 % en 2018. Signe du dynamisme des entreprises dans les activités d'innovation et de recherche, la DIRDE a également progressé de 1,5 % en 2018. Au sein de l'UE 28, la DIRD est en hausse de 4,4 % en 2018 et la DIRDE de 5,1 %.

FIG. 44

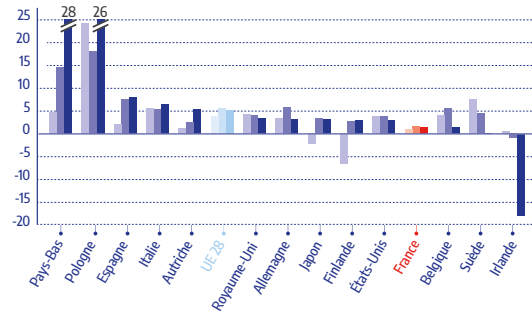
ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME
EN %



Source : OCDE ; calculs Business France

FIG. 45

ÉVOLUTION DES DÉPENSES INTÉRIEURES
DE R&D DES ENTREPRISES
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN EN VOLUME
EN %



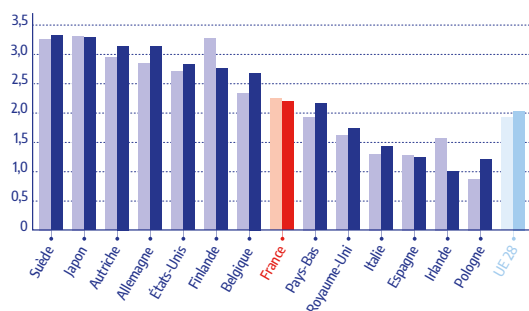
● 2014-2016 ● 2016-2018 ● 2018

Source : OCDE ; calculs Business France

L'intensité des activités de R&D (DIRD exprimées en part du PIB) est en léger recul en France depuis 2015, après plusieurs années de progression. **En 2018, les dépenses intérieures de R&D représentent 2,2% du PIB en France**, à un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne de l'UE 28 (2,0%). La France se positionne devant le Royaume-Uni (1,7 %), l'Italie (1,4 %) et l'Espagne (1,2 %), mais derrière l'Allemagne (3,1 %) et les États-Unis (2,8 %) notamment.

FIG. 46

INTENSITÉ DES ACTIVITÉS DE R&D (DIRD/PIB)
EN % DU PIB



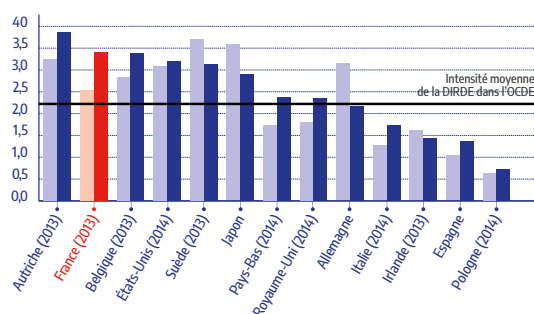
● 2013 ● 2018

Source : OCDE

La position de la France en matière d'intensité des activités de R&D reflète avant tout une structure sectorielle de l'économie française moins tournée vers l'industrie de moyenne/haute technologie que les leaders du classement, tels que l'Allemagne ou le Japon. Cependant, si l'on neutralise l'effet de la structure sectorielle de l'économie, la France devient le 2^e pays de l'OCDE en matière d'intensité de la R&D, derrière l'Autriche, ce qui signale un effort de R&D conséquent de la part des entreprises françaises.

FIG. 47

INTENSITÉ DE LA DIRDE AJUSTÉE DE LA STRUCTURE
INDUSTRIELLE (2015)



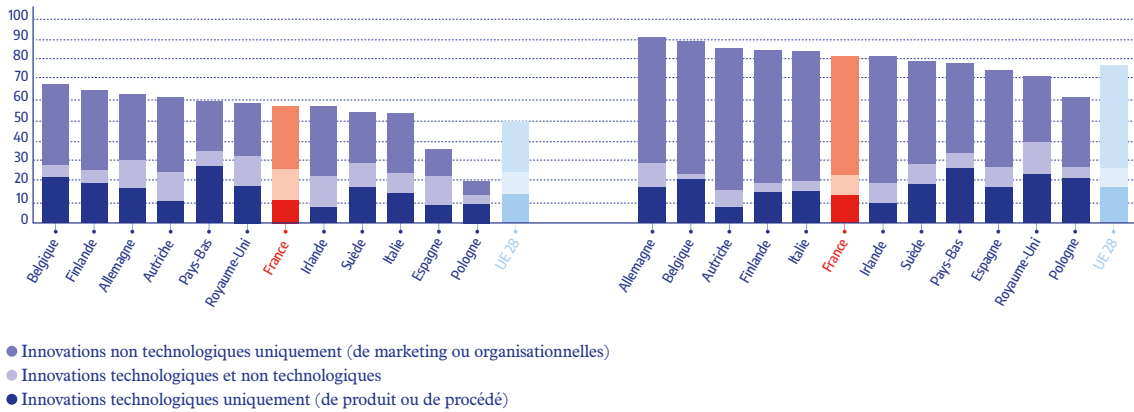
● DIRDE ● DIRDE ajustée de la structure sectorielle

Source : OCDE, STI Scoreboard

Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des petites et moyennes entreprises (PME, de 10 à 249 salariés) est plus faible que celle des entreprises de taille intermédiaires (ETI) et des grandes entreprises (250 salariés et plus). La France se place dans une position moyenne, avec 56,4 % des PME et 81,9 % des ETI et grandes entreprises déclarant avoir innové en 2016.

FIG. 48

STRATÉGIES D'INNOVATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE (2016)
ENSEMBLE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ
EN %



Source : Eurostat ; calculs Business France

Le soutien public à la DIRDE, à la fois direct (sous forme de subventions) et indirect (sous forme d'incitations fiscales), s'établit en France à 0,41 % de PIB, soit la 2^e intensité de soutien la plus importante de l'OCDE (cf. partie Coûts et fiscalité). Ce chiffre apparaît d'autant plus important lorsqu'il est rapproché de celui de la part de la DIRDE dans le PIB, qui est plus faible en France que dans les pays leaders comme l'Allemagne. Cette situation française

reflète l'orientation prise par les gouvernements successifs depuis une quinzaine d'années en faveur d'une politique de soutien à l'innovation résolue, qui mobilise un large panel d'outils, au premier rang desquels le crédit d'impôt recherche (CIR), mais également le dispositif des jeunes entreprises innovantes (JEI), les aides de Bpifrance, le dispositif de Programme d'investissements d'avenir (PIA) entre autres (cf. encadré).

Les dispositifs de soutien à l'innovation en France

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est un dispositif fiscal de soutien à la R&D des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. Le crédit d'impôt est de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et de 5 % au-delà de ce montant. **En 2013, le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation pour les PME par l'intermédiaire du crédit d'impôt à l'innovation – CII** (taux de 20 %, applicable à une assiette limitée à 400 000 €) : les dépenses concernées sont celles relatives aux activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Le statut de jeune entreprise innovante confère depuis 2004 aux PME de moins de huit ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15 % de leurs charges un certain nombre d'avantages fiscaux (exonération d'impôts sur les bénéfices et les plus-values, exonération totale de certaines cotisations sociales patronales, etc.). Il existe également un statut de « jeune entreprise universitaire », qui a vocation à encourager la création d'entreprise par toute personne impliquée dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), dont les trois premiers volets ont été instaurés en 2010, 2014 et 2017, a été mis en place par l'État pour soutenir des projets en proposant une intervention visant à pallier les défaillances de marché (comme les problèmes de financement liés à un horizon trop long ou à un risque élevé)¹. Un quatrième volet du PIA, doté de 20 Md€ sur cinq ans, entrera en vigueur en 2021. Il combinera deux logiques d'intervention : des investissements stratégiques et prioritaires dans des domaines définis (cybersécurité, IA, bioproduction de thérapies innovantes, etc.) ainsi que des financements structurels pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Bpifrance est une banque d'investissement publique qui offre un continuum de financements, sous diverses formes (subventions, avances remboursables, garanties, prêts et fonds propres), tout au long de la trajectoire de développement des PME et des startups. Elle est l'opérateur de la plupart des aides publiques à l'innovation, en jouant le rôle d'un guichet unique pour les entreprises.

La French Tech est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques. Les financements s'inscrivent dans le Programme d'investissements d'avenir (PIA).

- Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des « programmes d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des champions internationaux.
- Attractivité internationale : 15 M€ pour soutenir des fablabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

Le Grand Plan d'investissement (GPI), doté de 57 Md€, est déployé tout au long du quinquennat pour répondre à quatre défis majeurs de la France : (1) accélérer la transition écologique, (2) édifier une société de compétences, (3) ancrer la compétitivité sur l'innovation, (4) construire l'État numérique. Il comprend les actions du PIA3 centrées sur l'innovation, comme le concours d'innovation, le soutien à la recherche collaborative,

¹ Il comprend par exemple le concours mondial d'innovation, financé sur fonds du PIA2 et du PIA3. Ces concours offrent des subsides publics (subventions et avances remboursables) pour permettre aux entreprises innovantes porteuses de projets d'excellence et qui s'inscrivent dans ces thématiques de les réaliser.

ainsi que plusieurs fonds opérés par Bpifrance visant à renforcer le marché du capital-risque français sur certains segments (Fonds national d'amorçage, fonds MultiCap Croissance).

Avec la création des **pôles de compétitivité** en 2005 puis de **plusieurs dispositifs dans le cadre des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) successifs**, l'accent a été mis sur le transfert de connaissances et de technologie entre la recherche publique et les entreprises.

Le Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) a été doté de 10 Md€ en 2018 et dispose de 250 M€ annuels. Il vise à promouvoir les technologies de rupture comme l'intelligence artificielle, la nanoélectronique ou encore le stockage d'énergie, soit autant de technologies qui non seulement nécessitent des investissements conséquents mais font aussi face à des niveaux de concurrence et d'incertitude élevés. Il comprend notamment un plan deep tech à destination des startups les plus technologiques.

Les indicateurs sur les brevets sont révélateurs de la performance d'un pays en matière d'innovation technologique, et notamment le nombre de demandes de brevets déposées au titre de la procédure internationale PCT (*Patent Cooperation Treaty*). **En 2018, 7 919 demandes de brevets ont été déposées par la France** au titre du PCT, soit 118 demandes par million d'habitants. Au 4^e rang de notre échantillon, la France se positionne derrière les États-Unis (56 188), le Japon (49 705) et l'Allemagne (19 747), et devant le Royaume-Uni (5 636) et les Pays-Bas (4 133).

Les dépôts de marques commerciales permettent de mesurer l'innovation en termes de marketing. **En 2018, la France a déposé 399 465 demandes d'enregistrement de marques commerciales**, soit 5 967 par million d'habitants et se positionne au 5^e rang. Les États-Unis arrivent en 1^{re} place (1 024 384), devant l'Allemagne (748 482), le Royaume-Uni (438 578) et l'Italie (429 847).

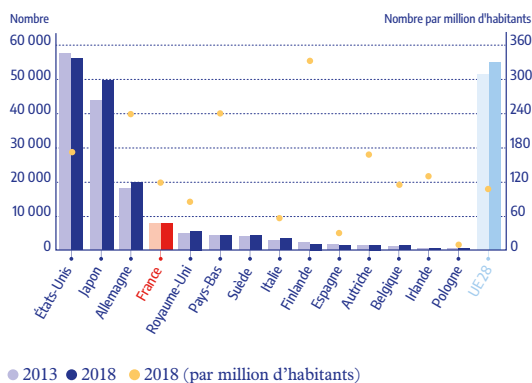
En France, les marques sont principalement déposées dans les secteurs de la recherche et des technologies (19,8 %), des loisirs et de l'éducation (15 %) et des services commerciaux (12,9 %). De plus, selon l'OMPI², **le Français L'Oréal est la 2^e entreprise mondiale en dépôt de marques commerciales en 2018** (selon le système de Madrid), après l'entreprise pharmaceutique Novartis.

Les dépôts de modèles et dessins industriels sont un 3^e indicateur pertinent relatif à la propriété intellectuelle. **En 2018, la France a déposé 69 223 demandes d'enregistrement de modèles ou de dessins industriels**, soit 1 034 par million d'habitants. La France se place après les États-Unis (132 117) et l'Allemagne (125 067), et devant l'Italie (68 214) ou encore le Royaume-Uni (55 706).

² Propriété intellectuelle : *Faits et chiffres de l'OMPI 2019*, OMPI/WIPO

FIG. 49

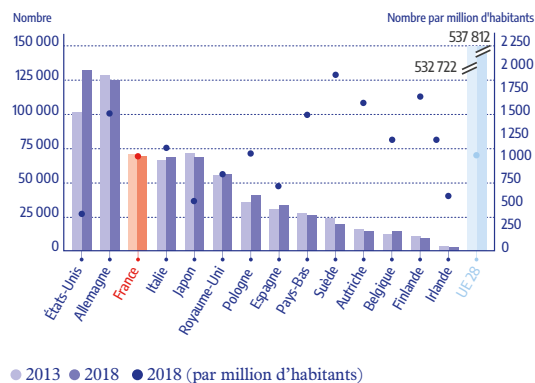
NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS DÉPOSÉES AU TITRE DU PCT PAR DATE DE DÉPÔT ET PAYS D'ORIGINE



Source : OMPI Statistics Database, OCDE ; calculs Business France

FIG. 51

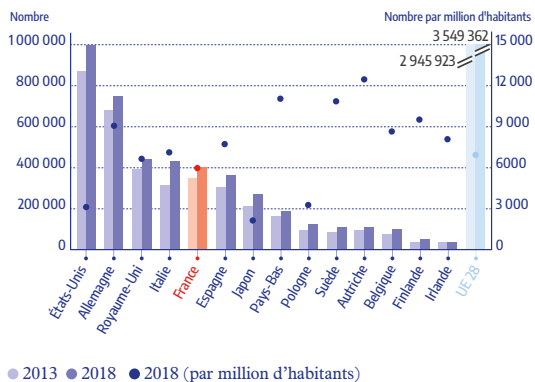
MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS PAR PAYS D'ORIGINE



Source : OMPI Statistics Database, OCDE ; calculs Business France

FIG. 50

MARQUES COMMERCIALES DÉPOSÉES PAR PAYS D'ORIGINE ENSEMBLE DES DEMANDES ENREGISTRÉES EN DIRECT ET VIA LE SYSTÈME DE MADRID



Source : OMPI Statistics Database, OCDE ; calculs Business France

MÉTHODOLOGIE

LES BREVETS, LES MARQUES ET LES MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS COMME INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ D'INNOVATION

Un **brevet** est un titre de propriété industrielle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement vingt ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevets peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office européen des brevets). Un brevet peut également être déposé au titre de la **procédure PCT**, selon le **Traité de coopération en matière de brevets** (*Patent Cooperation Treaty*). Ce traité « permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande "internationale" de brevet. » Depuis mars 2017, 152 États membres ont adhéré au traité, plaçant le PCT au cœur de la coopération internationale pour la propriété intellectuelle. Cette procédure présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale en termes de brevets.

Selon l'INPI, « au sens de la propriété industrielle, **la marque** est un "signe" servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise

de ceux de ses concurrents. » Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché. **Le système de Madrid** offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement directement auprès de son office national ou régional.

Un **dessin ou modèle industriel** est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Il ajoute à la valeur marchande du produit et en accroît le potentiel commercial. Dans la plupart des pays, le dessin ou modèle industriel doit être enregistré afin d'être protégé par la loi. Selon la législation nationale considérée et le type de dessin ou modèle, il peut aussi être protégé par le droit d'auteur en tant que dessin ou modèle non enregistré ou en tant qu'œuvre d'art. **Le système de La Haye** concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels offre au propriétaire d'un dessin ou modèle industriel la possibilité d'obtenir une protection dans plusieurs pays grâce au dépôt d'une demande unique.

2.4 INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de réseaux sont essentielles à l'activité économique. Les secteurs les plus stratégiques liés à l'économie de réseaux sont les transports, les télécommunications et l'énergie (cf. partie Énergie et croissance verte). La qualité de ces infrastructures est déterminante pour la compétitivité des entreprises et l'attractivité d'un pays.

Le site France se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ce facteur d'attractivité représente un atout majeur dans la distribution géographique des activités productives ainsi que dans la circulation des marchandises et des personnes.

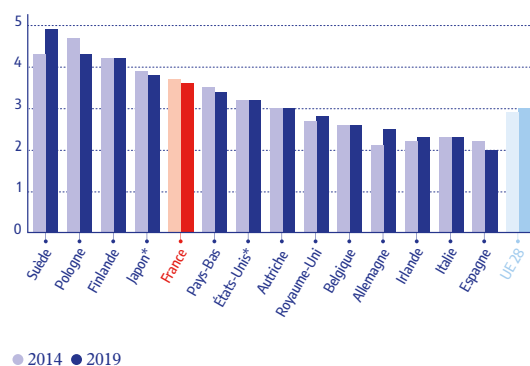
Les entreprises implantées en France bénéficient également d'infrastructures de télécommunications de qualité et d'une très bonne couverture du réseau internet haut débit. La France présente le taux de pénétration de l'Internet haut débit fixe le plus élevé des pays de l'échantillon.

Les infrastructures de transports

Pour développer et maintenir des infrastructures de haut niveau, les collectivités publiques françaises investissent fortement. En effet, la France se caractérise par un taux d'investissement public élevé (3,6 % du PIB en 2019), soit plus que les États-Unis (3,2 % en 2018), le Royaume-Uni (2,8 % en 2019) et l'Allemagne (2,5 % en 2019).

FIG. 52

FBCF DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
EN % DU PIB



● 2014 ● 2019

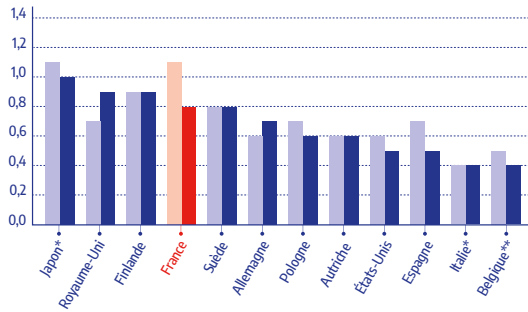
* Données 2018

Source : OCDE ; calculs Business France

Les investissements dans les infrastructures de transport intérieur représentent 0,8 % du PIB en France en 2018, en recul ces dernières années. Ce niveau est supérieur à celui des États-Unis (0,5 %) et de l'Allemagne (0,7 %).

FIG. 53

INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT INTÉRIEUR
DÉPENSES BRUTES D'INVESTISSEMENT EN % DU PIB



● 2013 ● 2018

* Dernière année disponible 2016

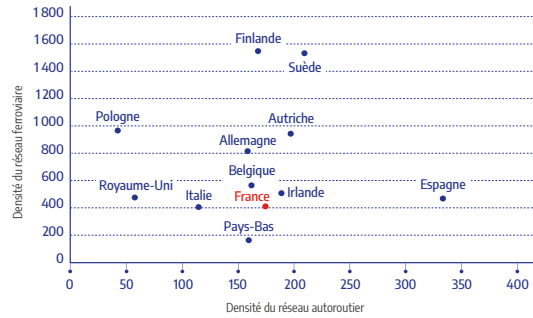
** Données 2017

Source : OCDE

La France dispose d'un réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense, avec plus de 11 000 km d'autoroutes, près de 30 000 km de lignes ferroviaires et 5 000 km de voies navigables.

FIG. 54

DENSITÉ DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE
(2018*)
EN KM PAR MILLION D'HABITANTS



* 2018 ou l'année la plus récente

Source : Eurostat ; calculs Business France

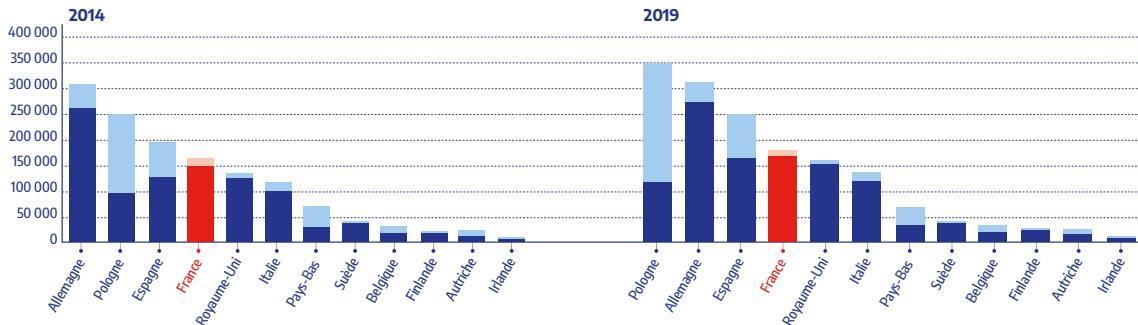
La capacité des infrastructures de transport peut être estimée par le biais des volumes transportés par chaque moyen de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien). À cet égard, la France démontre toujours une activité importante.

Le volume de transport routier est élevé :

179 604 millions de tonnes-kilomètres chargées ont été enregistrées en 2019, ce qui place la France à la 4^e place des pays européens de l'échantillon, derrière la Pologne, l'Allemagne et l'Espagne.

FIG. 55

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES
TOTAL CHARGÉ EN MILLIONS DE TONNES-KM



● International ● National

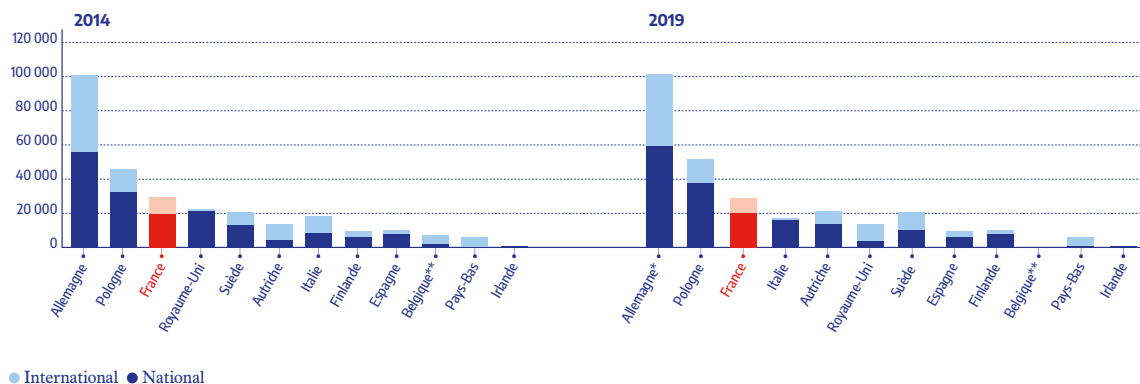
Source : Eurostat

Le transport ferroviaire de marchandises est également développé en France : près de 33 000 millions de tonnes-kilomètres ont été convoyés

en 2019, positionnant la France à la 3^e place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

FIG. 56

TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES EN MILLIONS DE TONNES-KM



● International ● National

* Données 2017 ** Dernières données disponibles 2011
Source : Eurostat

Pour un nouveau pacte ferroviaire

La réforme ferroviaire du 28 juin 2018 a engagé **un nouveau pacte ferroviaire** en France à travers la modernisation du système actuel et la préparation à l'ouverture à la concurrence.

L'entreprise nationale publique SNCF a été complètement réorganisée au 1^{er} janvier 2020 pour gagner en cohérence et en efficacité.

Les trois établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) actuels sont désormais regroupés dans un seul

groupe unifié, sous la forme d'une société nationale à capitaux publics, dont le capital reste intégralement détenu par l'État.

La gestion des gares ferroviaires est également assurée par une seule entité.

Le calendrier de l'ouverture à la concurrence a été précisé : à partir de décembre 2020 pour le TGV, à partir de décembre 2019 pour les trains régionaux TER (au rythme décidé par les régions, chacune pouvant continuer jusqu'en décembre 2023 à attri-

buer des contrats à la SNCF pour une durée maximale de dix ans) et entre 2023 et 2039 pour les transiliens et les lignes RER d'Île-de-France.

Des garanties sont associées à l'ouverture à la concurrence : les salariés, en cas de transfert, garderont leurs acquis sociaux et de rémunération, la continuité des dessertes sera assurée et les tarifs sociaux nationaux (familles nombreuses, handicapés, etc.) seront maintenus.

Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire dans le cadre du plan de relance

Le train offre une alternative efficace au transport routier, tant pour les passagers que pour les marchandises. Il contribue à la diminution de l'empreinte carbone et environnementale des transports. Il importe d'accroître et d'améliorer l'offre ferroviaire et son attractivité en conséquence. La France est résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et poursuit l'objectif d'une neutralité carbone en 2050. Le secteur des transports, l'un des principaux émetteurs de CO₂, doit y contribuer de façon importante.

L'objectif poursuivi consiste à améliorer globalement la qualité du réseau ferroviaire pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages. Il s'agit, tout d'abord, en cohérence avec les priorités définies

par la loi d'orientation des mobilités, de donner les moyens à SNCF Réseau de régénérer et moderniser le réseau national le plus emprunté. L'objectif est d'améliorer la régularité (limitation des incidents et des retards qui en découlent) et la sécurité (notamment aux passages à niveau) en tenant compte de l'évolution des techniques (dont l'exploitation par des technologies digitales). Dans ce cadre, un effort particulier sera fait pour la préservation de l'environnement.

Il s'agit également de réinvestir, aux côtés des régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autre mode de transport adapté. Cette action porte un véritable

enjeu de désenclavement et d'équilibre territorial. L'objectif est par ailleurs d'accélérer les travaux pour la qualité d'accueil dans les gares, notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite, et de redévelopper des offres de trains de nuit.

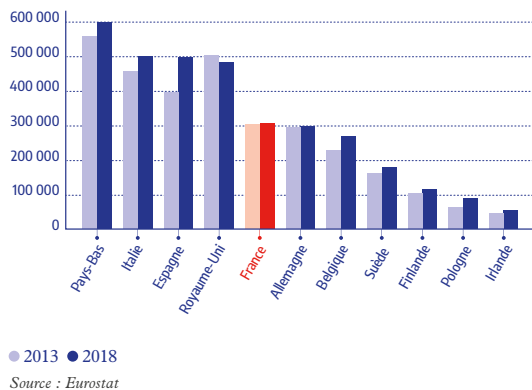
Enfin, il convient d'adapter le réseau ferroviaire pour développer le transport de marchandises, afin de desservir au plus près les entreprises, les plateformes logistiques et les ports dans de bonnes conditions économiques.

L'effort d'investissement supplémentaire de l'État dans le cadre du plan de relance s'élève à 4,7 Md€, et l'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.

La France possède également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Avec 66 ports de commerce maritime et plus de 500 ports décentralisés, elle est ouverte sur trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et mer du Nord) et sur trois océans (Atlantique, Indien et Pacifique). En 2018, le trafic de marchandises dans les ports français dépasse les 300 millions de tonnes, plaçant la France au 5^e rang des pays européens de l'échantillon.

FIG. 57

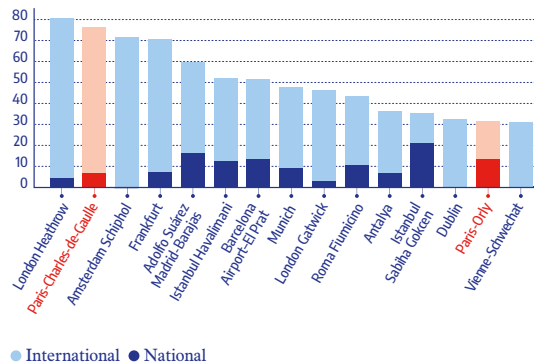
TRANSPORT MARITIME DE MARCHANDISES POIDS BRUT EN MILLIERS DE TONNES



Ces réseaux terrestre et maritime sont complétés par des infrastructures aéroportuaires de premier plan. La France compte notamment 59 aéroports dont le trafic annuel de passagers est supérieur à 100 000 mouvements par an. En 2019, deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE 28 : **Paris-Charles-de-Gaulle est à la 2^e place en nombre de passagers transportés** derrière l'aéroport Londres-Heathrow et **Paris-Orly se positionne à la 14^e place.**

FIG. 58

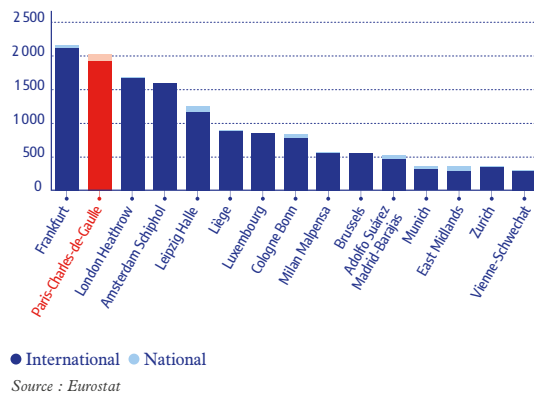
15 PREMIERS AÉROPORTS DE L'UE 28 (2019) EN MILLIONS DE PASSAGERS À BORD



Concernant le transport de fret, **Paris-Charles-de-Gaulle est classé au 2^e rang des aéroports de l'UE 28 en 2019** derrière l'aéroport de Francfort et devant Londres-Heathrow.

FIG. 59

15 PREMIERS AÉROPORTS DE L'UE 28 (2019) EN MILLIERS DE TONNES DE FRET ET COURRIERS À BORD

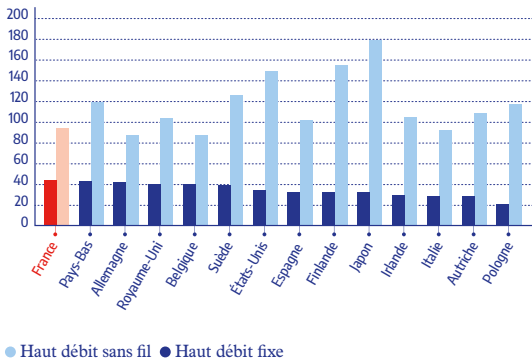


Infrastructures de télécommunications

Le taux de pénétration de l'Internet haut débit est un bon indicateur de la connectivité d'un pays. La France détient le taux de pénétration haut débit fixe le plus élevé des pays de l'échantillon, soit 44,1 abonnés pour 100 habitants. Ce taux est plus élevé que celui de l'Allemagne (42,2), du Royaume-Uni (40) ou encore des États-Unis (34,7). Les écarts entre pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil, où la France affiche un taux de pénétration de 93,7 abonnés pour 100 habitants.

FIG. 60

TAUX DE PÉNÉTRATION DE L'INTERNET HAUT DÉBIT
(DÉCEMBRE 2019)
NOMBRE D'ABONNÉS POUR 100 HABITANTS



● Haut débit sans fil ● Haut débit fixe

Source : OCDE, Broadband Statistics

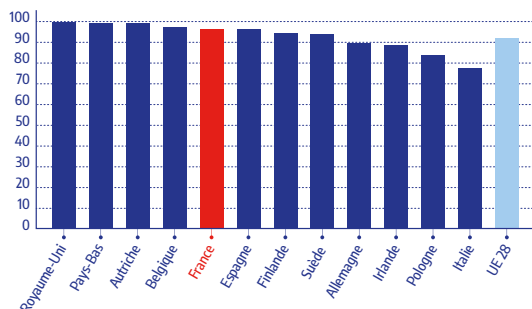
Accès internet très haut débit

Le plan France très haut débit est une stratégie nationale d'investissement visant à couvrir intégralement le territoire en très haut débit (débit supérieur à 30 Mbit/s) d'ici 2022. Lancé au printemps 2013, ce plan repose sur un investissement de 20 Md€ en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État. L'objectif intermédiaire de couvrir 50 % du territoire d'ici 2017 a été atteint dès fin 2016 (51,2 %). Un nouvel objectif de couverture généralisée en fibre optique sur le territoire a été fixé pour 2025.

La part des souscriptions à un abonnement internet fixe assurant une vitesse supérieure ou égale à 10 Mbit/s dans le total des souscriptions atteint 97 % en France, au-dessus de la moyenne de l'UE 28 (92 %), et de l'Allemagne (90 %).

FIG. 61

PART DES SOUSCRIPTIONS À UN ABONNEMENT INTERNET FIXE
(>= 10 MBIT/S)
EN % DU TOTAL (JUIN 2019)

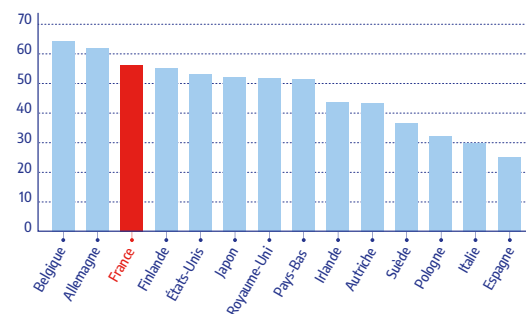


Source : Commission européenne, Digital Scoreboard

En termes de déploiement des technologies de l'IPv6, la France est en bonne position. Selon l'entreprise informatique Cisco, son ratio de déploiement est de 56 % en septembre 2019, ce qui la place au 3^e rang des pays de l'échantillon.

FIG. 62

DÉPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE IPV6 (SEPTEMBRE 2019*)
EN %



* Ratio calculé par Cisco afin de mesurer le déploiement de la technologie IPv6 en prenant en compte le pourcentage des préfixes, du trafic, des contenus et des utilisateurs d'Internet l'utilisant

Source : Cisco

MÉTHODOLOGIE

L'IPv6

L'IPv6 est la dernière version du protocole d'identification des appareils connectés à Internet, qui est destinée à remplacer le système précédent appelé « IPv4 ». Ce dernier, encore largement utilisé, permettait d'identifier environ 4 milliards d'adresses. Pendant la période de transition actuelle, qui dure plusieurs années, les deux systèmes d'identification coexistent. Disposer des infrastructures rendant possible

l'utilisation du protocole IPv6 permet à un pays de faire face à l'épuisement prochain des adresses IPv4. Afin que l'utilisateur final utilise l'IPv6, il faut que les sites web qu'il consulte, son serveur ainsi que son fournisseur d'accès aient adopté les modifications nécessaires. Cisco a élaboré un ratio afin d'assurer le suivi du déploiement de ce protocole, qui varie de 0 (pas de déploiement de l'IPv6) à 100. Ce ratio dépend du trafic, du contenu et des utilisateurs finaux, selon la formule :

$$\text{DeploymentRatio} = \frac{\% \text{TransitAS} + 3 \times \sqrt{\% \text{content} \times \% \text{user}}}{4}$$

Bureaux d'affaires

Le marché français de l'immobilier d'entreprise est l'un des plus dynamiques d'Europe : Paris centre devance les principales métropoles européennes en termes de transactions en 2019 et quatre autres métropoles françaises sont présentes dans ce classement (Lyon, Lille, Toulouse et Marseille).

FIG. 63**INDICATEURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS EUROPÉENS DE BUREAUX**

	Transactions (m²)		Taux de vacance (en %)	
	2019	2018	Q4 2019	Q4 2018
Paris centre	2 064 363	2 206 488	4,9 %	5,5 %
Londres centre	1 147 084	1 400 461	5,7 %	5,0 %
Berlin	1 016 000	831 000	1,5 %	1,7 %
Munich	770 000	975 000	2,4 %	2,3 %
Birmingham	724 700	70 155	12,8 %	12,4 %
Francfort	635 000	678 000	6,8 %	7,4 %
Madrid	617 133	533 595	8,4 %	9,6 %
Varsovie	583 000	657 000	7,8 %	8,6 %
Bruxelles	514 680	361 423	7,1 %	7,9 %
Hambourg	512 000	563 000	4,1 %	4,5 %
Milan	488 087	389 530	9,8 %	10,6 %
Lyon	441 838	331 910	4,7 %	5,5 %
Barcelone	400 169	354 569	6,7 %	8,8 %
Budapest	361 980	385 787	5,6 %	7,3 %
Bucarest	329 519	292 019	10,5 %	8,3 %
Dublin	309 847	359 480	5,1 %	6,4 %
Prague	284 063	340 504	5,5 %	5,1 %
Amsterdam	282 387	377 798	6,2 %	7,2 %
Rome	272 619	172 529	8,0 %	8,7 %
Lille	264 106	277 691	4,7 %	4,7 %
Luxembourg	260 606	247 882	3,6 %	3,7 %
Vienne	220 000	270 000	4,7 %	5,3 %
Lisbonne	188 527	206 428	4,8 %	5,8 %
Stockholm	165 900	180 750	5,5 %	5,5 %
Marseille	138 586	124 634	6,5 %	6,1 %

Source : BNP Paribas Real Estate, European Office Market 2020

Note : les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

2.5

ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

L'environnement administratif et réglementaire français s'est considérablement modernisé ces dernières années, à la suite de profondes réformes qui se poursuivent. Dotés d'une e-administration moderne et efficace, les pouvoirs publics français peuvent accompagner plus facilement les acteurs privés et les particuliers dans leurs démarches.

Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la France occupe une position médiane parmi les grandes économies développées concernant l'environnement des affaires. Nous observons de très bonnes performances sur plusieurs critères importants, dont l'exécution des contrats, la création d'entreprises, le commerce transfrontalier ou encore l'obtention d'un permis de construire.

Le dynamisme des créations d'entreprises témoigne de ce nouvel environnement, que ce soit dans l'ensemble de l'économie ou dans l'industrie manufacturière. La France est la 1^{re} économie européenne en termes de créations nettes d'entreprises.

La Banque mondiale évalue tous les ans la facilité à faire des affaires dans 190 économies. Cette analyse aboutit à la publication du rapport *Doing Business*. Dans l'édition 2020, la France occupe le 32^e rang mondial (9^e dans notre échantillon de pays¹). Ce classement est établi à partir d'une évaluation des réglementations dans dix domaines : la création d'entreprises, l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité.

Le rapport évalue principalement les coûts et les délais de transaction. Il ne traduit pas l'attractivité globale d'un territoire, par exemple en omettant les retombées positives de la fourniture de services publics de qualité.

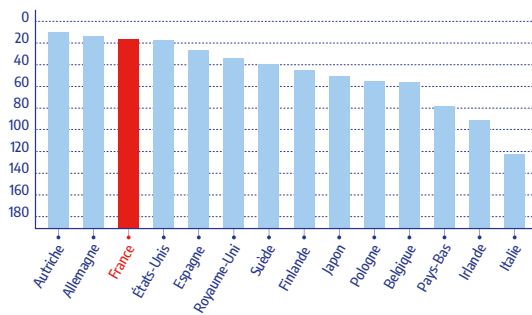
Les meilleures performances de la France sont obtenues en matière de commerce transfrontalier, d'exécution des contrats (indice notamment basé sur le délai en jours, l'exécution des jugements et les dépenses judiciaires), **de création d'entreprises** (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours, le coût et le capital minimum requis en pourcentage du revenu) et **de raccordement à l'électricité** (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours, le coût).

La France obtient également de très bons résultats en termes de protection des investisseurs minoritaires.

¹ À noter que le classement *Doing Business* 2021 est actuellement suspendu.

FIG. 64

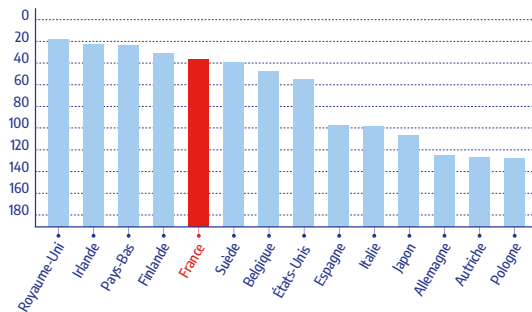
FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES D'EXÉCUTION
DES CONTRATS
CLASSEMENT MONDIAL DES PAYS



Source : Banque mondiale ; Doing Business 2020

FIG. 65

FACILITÉS ADMINISTRATIVES EN TERMES DE CRÉATION
D'ENTREPRISE
CLASSEMENT MONDIAL PAR PAYS



Source : Banque mondiale ; Doing Business 2020

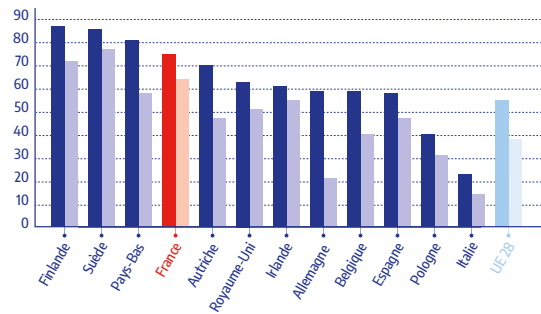
La modernité et l'efficacité de l'administration publique sont des facteurs essentiels d'attractivité et de développement économique d'un territoire. Ainsi le développement de l'e-administration (administration électronique ou digitale) est-il un atout supplémentaire.

De nombreuses réformes ont été engagées dans ce sens par le gouvernement ces dernières années : vaste programme de simplification administrative depuis 2012 (dont la loi relative à la simplification de la vie des entreprises en 2014), loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (2015), mise en place de la déclaration sociale nominative unique pour les entreprises (2016). Depuis le début du quinquennat, plusieurs lois ont permis de poursuivre et d'amplifier le mouvement, comme la réforme de la fonction publique de 2019. Des réformes structurelles, d'organisation et de gestion des ressources humaines ont été annoncées en Comité interministériel de la transformation publique (CITP). Le projet de loi accélération et simplification de l'action publique (ASAP) adopté en lecture définitive le 28 octobre 2020 vise à approfondir ce mouvement avec de nouvelles mesures qui facilitent l'activité économique et simplifient la vie des citoyens. Enfin, le plan de relance, prévoit une enveloppe de 1,5 Md€ pour accélérer la transformation numérique des administrations et des collectivités territoriales.

Le taux d'interactions en ligne des particuliers avec les pouvoirs publics est révélateur du degré de digitalisation des services publics : **en 2019, 75 % des particuliers sont entrés en contact via Internet avec les pouvoirs publics en France** (contre seulement 48 % en 2008). La France se place devant le Royaume-Uni (63 %) et l'Allemagne (59 %) et au-dessus de la moyenne de l'UE 28 (55 %). De plus 64 % des Français ont rempli et transmis des formulaires en ligne aux pouvoirs publics en 2019, à nouveau devant le Royaume-Uni (51 %), l'Allemagne (21 %) et au-dessus de la moyenne de l'UE 28 (38 %).

FIG. 66

ACTIVITÉS DES PARTICULIERS SUR LES SITES WEB
DES POUVOIRS PUBLICS EN 2019
EN % DES PARTICULIERS



● Contacts avec les pouvoirs publics (12 derniers mois)
● Remplir et transmettre des formulaires en ligne (12 derniers mois)

Source : Eurostat

Loi du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

La réforme s'appuie sur trois axes : le renforcement de la négociation collective, la simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs, ainsi que la sécurisation des relations de travail entre salariés et employeurs.

Les ordonnances accordent une place centrale à la négociation collective d'entreprise et facilitent son développement dans les TPE-PME par des mesures spécifiques (possibilité de négocier directement avec un élu du personnel dans

les entreprises de moins de 50 salariés ou avec les salariés dans les entreprises de moins de 20 salariés, accès à un code du travail numérique clair, formulaire type de licenciement, dispositions spécifiques TPE-PME à inclure dans les accords de branche).

Le dialogue social est simplifié et rendu plus opérationnel par la fusion des instances représentatives du personnel en une instance unique, le conseil social et économique (CSE), pour toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les entreprises peuvent également définir à leur niveau l'agenda social des négociations collectives (fréquence, contenu et niveau des consultations) dans la limite de trois ans. Pour valoriser leur parcours syndical, les acteurs du dialogue social disposeront d'un accès renforcé à la formation professionnelle et au bilan de compétences pour concilier engagement syndical et évolution professionnelle.

Afin de s'adapter rapidement aux évolutions du marché, **les entreprises peuvent conclure, par accord majoritaire, des aménagements sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité, nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur compétitivité.** En cas de refus du salarié de se voir appliquer ces aménagements, l'employeur peut recourir à son licenciement. Celui-ci ne constituera pas

un licenciement pour motif économique et reposera sur une cause réelle et sérieuse. Le salarié bénéficie alors d'un abondement de la part de l'employeur de 100 heures sur son compte personnel de formation (CPF).

En vue d'une meilleure prise en compte de la spécificité des secteurs d'activité, **les branches se voient attribuer de nouvelles compétences.** Les branches peuvent ainsi définir les conditions d'emploi et de travail des salariés, ainsi que les garanties qui leur sont applicables, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elles peuvent préciser les règles encadrant les CDD, les contrats temporaires et les contrats de chantier.

Les indemnités prud'homales sont désormais plafonnées en cas de licenciement abusif afin de donner davantage de sécurité et de visibilité sur les potentiels contentieux et les délais de recours sont abaissés à un an. Par ailleurs, **les indemnités légales de licenciement sont augmentées de 25 %².**

Plusieurs mesures tendent également à faciliter la restructuration des entreprises et renforcent l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers. **En cas de licenciement collectif, le périmètre d'appréciation du motif économique est ainsi fixé au niveau national.** La présentation des offres de reclassement est simplifiée et rend les procédures de reclassement plus transparentes et plus équitables. Enfin, **l'instauration de la rupture conventionnelle collective** permet de définir par accord collectif d'entreprise un cadre commun de départs volontaires, évitant ainsi de recourir à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et aux licenciements.

Afin de prendre en compte les nouveaux modes de travail liés à la diffusion du numérique, **la mise en œuvre du télétravail est désormais sécurisée et assouplie,** permettant une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

² Décret du 25 septembre 2017 portant revalorisation de l'indemnité légale de licenciement.

Portées par un environnement réglementaire et administratif modernisé, les créations d'entreprises sont très dynamiques en France.

Le taux de création d'entreprises³ pour l'ensemble de l'économie atteint 10,9 % en France en 2018, soit un taux supérieur à 9 % depuis 2008. Dans l'industrie manufacturière, ce taux atteint 8 % (supérieur à 7 % depuis 2009). Le Royaume-Uni se place en tête de notre échantillon en termes de taux de création d'entreprises avec 13,5 % dans l'ensemble de l'économie et 9,9 % dans l'industrie manufacturière. L'Allemagne est moins dynamique dans ce domaine avec un taux 6,8 % pour l'ensemble de l'économie et 3,4 % pour l'industrie manufacturière.

La stratégie du gouvernement pour renforcer la compétitivité de l'économie est en effet passée par l'amélioration, la sécurisation et la simplification de l'environnement des affaires. Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, qui s'est notamment concrétisé dans la loi PACTE, comprend un volet qui vise à faciliter la création et la croissance des entreprises par la mise en place d'un guichet unique électronique pour les formalités de création, de modification et de cessation d'entreprise, ainsi que la rationalisation des seuils

et l'harmonisation des modalités de décompte des effectifs. Le droit des faillites est également amélioré par l'intégration de l'application forcée interclasse, qui permet de limiter la destruction de valeur en cas de restructuration. La loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc) a simplifié l'environnement réglementaire des entreprises, tandis que l'instauration d'une règle de double compensation et la lutte contre la surtransposition de directives européennes permettent de lutter contre l'inflation normative. La mise en œuvre du principe « Dites-le nous une fois » contribue également à la réduction de la charge administrative des entreprises.

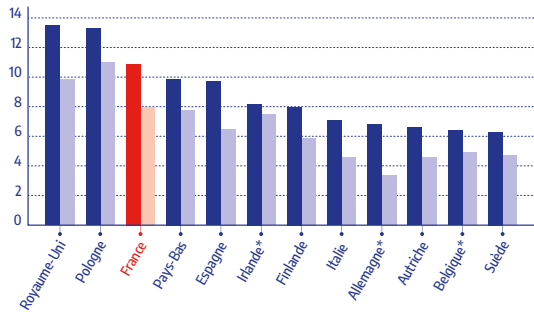
La population des entreprises actives dans l'ensemble de l'économie s'accroît fortement en France en 2018, de 6,2 %, soit 231 513 créations nettes d'entreprises. La moyenne de l'UE 28 enregistre une hausse de la population des entreprises actives de seulement 2 % en 2018.

Dans l'industrie manufacturière, la population des entreprises actives en France s'accroît de 4,1 % en 2018, soit 10 752 créations nettes. Ce rythme de progression est nettement supérieur à celui de l'UE 28 (+1,1 %).

³ Il s'agit du nombre de créations d'entreprises durant la période de référence (t) divisé par le nombre d'entreprises en t.

FIG. 67

TAUX DE CRÉATION D'ENTREPRISES (2018)
EN %

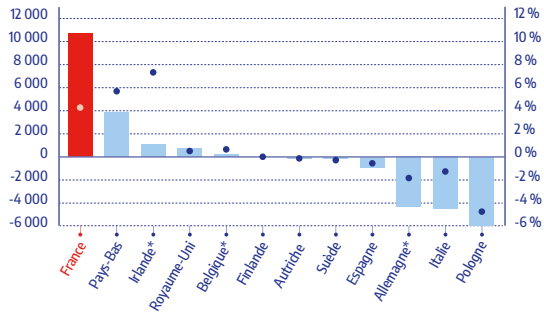


● Ensemble de l'économie ● Industrie manufacturière

* Données 2017
Source : Eurostat

FIG. 69

CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES (2018)
VARIATION NETTE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES
INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

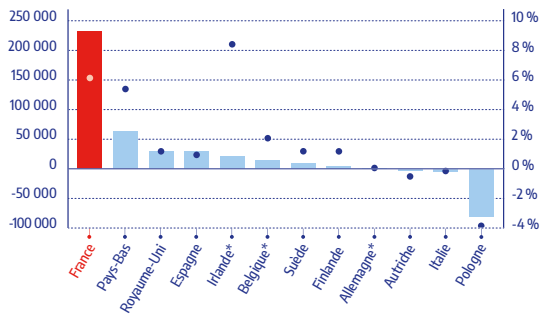


● Créations nettes en 2018 ● Croissance 2018 (en %)

* Croissance et créations nettes en 2017
Source : Eurostat

FIG. 68

CROISSANCE NETTE DE LA POPULATION D'ENTREPRISES (2018)
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE



● Créations nettes en 2018 ● Croissance 2018 (en %)

* Croissance et créations nettes en 2017
Source : Eurostat

Loi sur un État au service d'une société de confiance

La loi du 10 août 2018 « sur un État au service d'une société de confiance » vient simplifier les relations entre l'administration et ses usagers, et renforcer la confiance de ces derniers.

Ce texte, structuré autour de deux axes, a créé tout d'abord un droit à l'erreur pour les usagers de bonne foi dans l'ensemble de leurs rela-

tions avec l'administration. Ainsi, en cas de premier manquement à une obligation, la charge de la preuve est inversée : il revient à l'administration de démontrer la mauvaise foi de l'utilisateur, et non plus à l'utilisateur de démontrer sa bonne foi.

La loi contient également une série de mesures destinées à simplifier

les démarches administratives ainsi que des expérimentations. À titre d'exemple, la médiation dans les Urssaf, expérimentée en Île-de-France, a été généralisée, permettant ainsi aux deux millions d'employeurs concernés de régler rapidement, à l'amiable, leurs difficultés et d'éviter un contentieux.

Source : www.modernisation.gouv.fr/home/loi-essoc-faire-le-pari-dune-relation-apaisee-entre-les-usagers-et-leurs-administrations

Loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

La loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) a été définitivement adoptée par le Parlement le 11 avril 2019 et promulguée le 22 mai 2019. Elle vise à rénover et à moderniser le fonctionnement des entreprises, leur financement et leur rôle dans la société.

L'ambition de cette loi pour le gouvernement est de lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement. Il faut également remettre les entreprises au centre de la société : la place des entreprises dans la société sera redé-

finie par la modification du Code civil. Les salariés seront mieux associés aux résultats.

Les principales mesures de la loi sont les suivantes :

- **simplifier les seuils applicables aux PME ;**
- **faciliter les dispositifs de partage de la valeur** pour les entreprises de moins de 250 salariés en supprimant le forfait social sur l'intéressement et la participation ;
- **repenser la place de l'entreprise dans la société ;**
- **créer son entreprise 100 % en ligne** à moindre coût ;
- **faciliter les procédures de liquida-**

tion judiciaire, en délais et en coûts ;

- **rapprocher la recherche publique de l'entreprise** en simplifiant les parcours public-privé ;
- **faciliter la transmission d'entreprise ;**
- **simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite** tout au long du parcours professionnel ;
- **soutenir les PME à l'export** à travers la création d'un guichet unique en région ;
- **protéger les entreprises stratégiques nationales.**

Source : www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

Loi de transformation de la fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a pour objectif de « bâtir la fonction publique du XXI^e siècle, plus agile, plus ouverte et plus attractive, avec des services publics plus efficaces et au plus près des territoires. »

Les principaux objectifs de ce texte sont les suivants :

- promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties des agents publics ;

- développer les leviers managériaux pour une action publique plus réactive et plus efficace ;
- simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé ;
- renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Les mesures emblématiques adoptées sont la fusion des instances de dialogue social, la création d'un CDD « de projet », le recrutement par voie de contrat sur les emplois permanents (catégories A, B et C) dans la fonction publique d'État (FPE) et l'harmonisation du temps de travail hebdomadaire à 35 heures.

Source : www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique

Projet de loi ASAP

Le projet de loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique), adopté en lecture définitive le 28 octobre 2020, s'inscrit dans la lignée des ambitions du gouvernement en termes de transformation de l'action publique. Il concrétise plusieurs engagements pris à la suite du grand débat national : il rapprochera l'administration du citoyen, facilitera le

développement des entreprises et simplifiera les démarches administratives des particuliers. Il prévoit notamment :

- la **suppression ou le regroupement de commissions administratives consultatives** ;
- la **déconcentration de décisions administratives individuelles** dans

les domaines de la culture, de l'économie et de la santé ;

- la **simplification de certaines procédures applicables aux installations industrielles** afin de développer l'activité et l'emploi sur les territoires.

Source : www.vie-publique.fr/loi/273138-projet-de-loi-acceleration-et-simplification-de-laction-publique-asap

2.6

ENVIRONNEMENT FINANCIER

La France dispose d'infrastructures de marchés (et post-marchés) performantes avec Euronext, la chambre de compensation LCH SA et le dépositaire central Euroclear France, qui appartient au groupe Euroclear, leader en Europe.

Le dynamisme de la place financière de Paris, adossée au savoir-faire reconnu des financiers français et au volume conséquent d'émetteurs côté entreprises, est une composante majeure de l'attractivité française dans les services financiers.

D'une manière générale, la place parisienne est caractérisée par une forte activité sur tous les segments de l'intermédiation financière : banques, assurances et gestionnaires d'actifs. Par ailleurs, la France dispose d'acteurs en capital-investissement (private equity) reconnus à l'international et son industrie du capital-risque,

essentielle pour renforcer la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiques innovants, est particulièrement dynamique.

La place de Paris a confirmé son attractivité en matière de services financiers dans le contexte du Brexit. En témoignent l'installation de l'Autorité bancaire européenne à La Défense, ainsi que les relocalisations d'activités et de personnels hautement qualifiés des plus grandes banques mondiales (HSBC, JP Morgan, Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America) et de sociétés de gestion d'actifs telles que BlackRock.

Selon les données de la Banque de France, l'accès des entreprises au crédit se situait à un niveau très élevé au troisième trimestre 2020. Cela témoigne du succès des dispositifs de soutien public (en particulier la mise en place des prêts garantis par l'État) pour faire face à la crise liée à la Covid-19.

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE AUPRÈS DES ENTREPRISES SUR LEUR ACCÈS AU CRÉDIT EN FRANCE

Troisième trimestre 2020, Banque de France

La Banque de France a mené une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire. Environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA).

Le taux d'obtention de crédits de trésorerie par les TPE s'élève à 88 % au troisième trimestre 2020 (part des entreprises ayant obtenu en totalité ou en grande partie les crédits souhaités), en très nette augmentation par rapport au niveau constaté avant crise (67 % au troisième trimestre 2019).

De même, le taux d'accès aux crédits de trésorerie des PME s'élève à 90 % des PME, proche du plus haut niveau atteint depuis 2012 (94 % au troisième

trimestre 2020), en augmentation par rapport à l'année dernière (87 % au troisième trimestre 2019).

Les taux d'accès aux crédits d'investissement se situent à des niveaux similaires à ceux observés l'année dernière (96 % des PME, soit un niveau stable sur un an, et 86 % des TPE, contre 88 % au troisième trimestre 2019).

Enfin, le taux d'obtention des ETI demandant des nouveaux crédits de trésorerie atteint 92 % contre 95 % il y a un an. Cependant, seuls les crédits bancaires sont considérés ici ; les ETI ont aussi accès au marché des titres privés, ce qui leur offre des sources de financement supplémentaires non décrites par cette enquête.

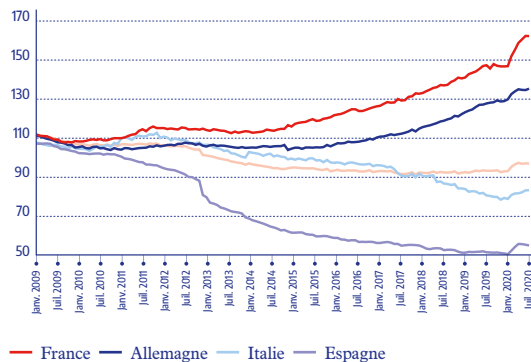
Source : Banque de France, *Accès des entreprises au crédit*, troisième trimestre 2020

Sur une longue période, les données de la Banque de France confirment la bonne disponibilité du crédit bancaire aux entreprises en France : les encours de crédit ont bien résisté lors de la crise des dettes souveraines en zone euro et sont en nette augmentation depuis 2014. Au contraire, les autres principales économies de la zone euro, en dehors de l'Allemagne dont la croissance du crédit reste moins forte qu'en France, ont connu une stagnation des encours de crédits aux entreprises, voire un repli.

Par ailleurs, le financement des entreprises bénéficie de conditions très favorables sur le marché obligataire, en lien avec la persistance d'un environnement de taux bas.

FIG. 70

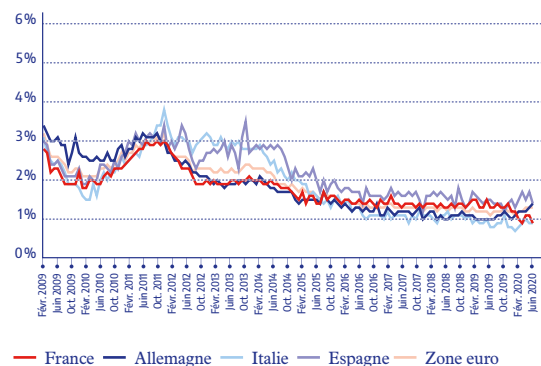
ÉVOLUTION DES CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES DE LA ZONE EURO (2009-2020)
INDICE 100 EN DÉCEMBRE 2007



Source : Banque de France ; calculs Business France

FIG. 71

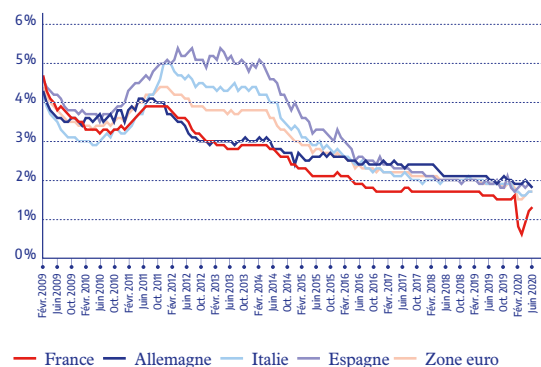
TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES
CRÉDITS SUPÉRIEURS À 1 M€



Source : Banque centrale européenne

FIG. 72

ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCÈS AUX FINANCEMENTS
OBLIGATAIRES ET BANCAIRES
TAUX D'INTÉRÊT DES CRÉDITS INFÉRIEURS OU ÉGAUX À 1 M€

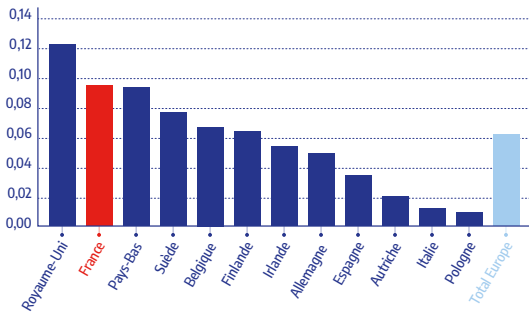


Source : Banque centrale européenne

Le capital-risque (venture capital) est l'un des atouts de la France, qui occupe le 2^e rang des pays de notre échantillon : l'investissement en capital-risque représente 0,10 % du PIB en 2019, soit un peu moins qu'au Royaume-Uni (0,12 %), mais plus que dans le reste des pays de l'échantillon, dont l'Allemagne (0,05 %).

FIG. 73

INVESTISSEMENT EN CAPITAL-RISQUE (2019)
EN % DU PIB



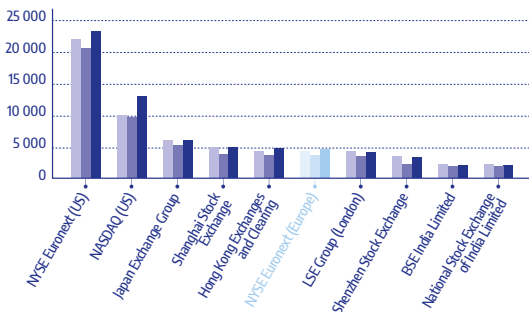
Source : 2019 European Private Equity Activity, Invest Europe (ex-EVCA) ; données basées sur l'Industry Statistics

Concernant les marchés financiers, Euronext, qui regroupe les places de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne et bientôt Milan suite au rapprochement avec Borsa Italiana, est le 6^e opérateur mondial en termes de capitalisation boursière. Fin 2019, la capitalisation d'Euronext a progressé de 26 % par rapport à fin 2018.

FIG. 74

CAPITALISATIONS BOURSIÈRES DES 10 PREMIÈRES PLACES FINANCIÈRES

EN MDS



● Déc. 2017 ● Déc. 2018 ● Déc. 2019

Source : WFE, World Federation of Exchanges

La gestion d'actifs joue un rôle majeur dans le financement d'une économie, au service de la croissance et de l'innovation. Une économie dotée d'un secteur développé de la gestion d'actifs assurera un financement sain et diversifié de son économie et de ses acteurs.

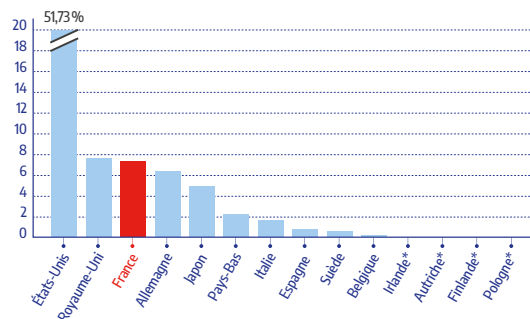
La France est l'un des principaux pays européens en matière de gestion d'actifs. Selon Willis Towers Watson, la France concentre 7,3 % du total des actifs gérés par les 500 plus grands fonds d'investissement mondiaux. Elle se situe au 3^e rang mondial derrière les États-Unis (51,7 %) et le Royaume-Uni (7,6 %). De plus, la France occupe le 4^e rang européen en termes d'actifs nets gérés par des fonds domiciliés en Europe en 2019 (après le Luxembourg, l'Irlande et l'Allemagne), avec une part de marché de 11 % (3^e rang parmi les pays de l'échantillon).

En 2018, la France disposait de quatre gestionnaires d'actifs dans le top 25 mondial (AXA Group, Amundi, BNP Paribas et Natixis Global-Ostrum AM), dont deux dans le top 10. À ceux-ci s'ajoutent les dizaines de « boutiques spécialisées » dont la thèse d'investissement s'articule notamment autour de sujets innovants, comme l'investissement socialement responsable.

Sur le plan bancaire, le modèle français de banque universelle, regroupant une large gamme de métiers au sein d'une même institution, a fait ses preuves. La France totalise ainsi 4 des 10 acteurs les plus importants en Europe¹ (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE), dont deux dans le top 3.

FIG. 75

PART DES ACTIFS EN GESTION (2019)
PAR PAYS DE DOMICILIATION DES FONDS D'INVESTISSEMENT
EN % DU TOTAL DES ACTIFS EN GESTION PAR LES 500 PLUS GRANDS FONDS D'INVESTISSEMENT

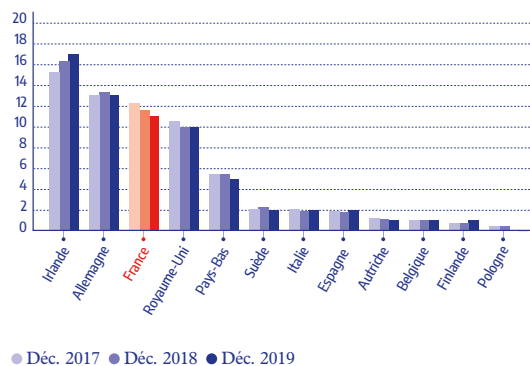


* Inférieur à 0,1 %, données exactes non disponibles

Source : The World's 500 Largest Asset Managers, Willis Towers Watson

FIG. 76

PART DE MARCHÉ DES FONDS D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS
PAR PAYS DE DOMICILIATION
EN PART DU TOTAL DES ACTIFS NETS PAR DES FONDS DOMICILIÉS EN EUROPE



● Déc. 2017 ● Déc. 2018 ● Déc. 2019

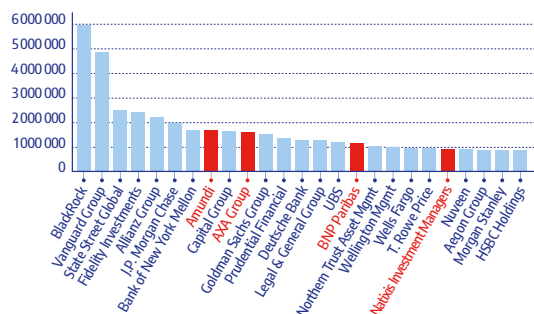
Source : EFAMA

¹ Selon le Top Global Banks 2018, S&P Global Market Intelligence.

FIG. 77

CLASSEMENT MONDIAL DE SOCIÉTÉS DE GESTION DE FONDS (2018)

TOTAL DES ACTIFS EN GESTION EN MD\$ - TOP 25

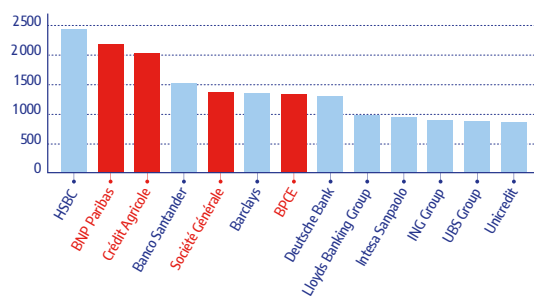


Source : The World's 500 Largest Asset Managers, Willis Towers Watson

FIG. 78

CLASSEMENT EUROPÉEN DES GROUPES BANCAIRES

TOTAL DES ACTIFS EN MDE



Source : Top Global Banks 2020, S&P Global Market Intelligence

Les lois et mesures gouvernementales récentes facilitant le capital-risque et le financement des PME

Plusieurs mesures législatives ont été adoptées ces dernières années dans l'objectif de faciliter et soutenir l'investissement en capital-risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME :

- **La loi de finances rectificative de 2015, révisée en 2018**, a pérennisé le dispositif Madelin de réduction d'IR accordée au titre de la souscription au capital de PME non cotées : pour les contribuables qui investissent dans une PME, la loi prévoit, sous certaines conditions, une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % (25% pour les investissements effectués entre le 10 août 2020 et fin 2021 – la prolongation en 2021 doit être votée par la loi de finances pour

2021) des montants investis, dans la limite annuelle de 50 000 € d'investissements pour un célibataire (plafond doublé pour un couple) ; en cas d'investissement dans des PME au travers de fonds (FIP ou FCPI), le plafond de versements est réduit à 12 000 € pour un célibataire (doublé pour un couple). Ces réductions d'impôt entrent dans le plafonnement global des niches fiscales.

- **La loi sur le financement participatif (2014)** : la loi définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de conseil en investissement participatif (CIP) pour les deux types de plateforme existants (de prêt ou d'investisse-

ment en capital), la limite fixée à 2 000 € pour un prêt par un particulier, l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.

- **La réforme sur le capital-investissement d'entreprise (corporate venture) (2016)** : la loi permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes ou des fonds communs de placement majoritairement investis dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur cinq ans, et dans une certaine limite de leurs actifs, ces investissements, en prenant une participation maximum de 20 % dans le capital de la PME.

- **La loi PACTE (2019)** : elle renouvelle le fonds eurocroissance afin de renforcer la contribution de l'assurance-vie au financement de l'économie et d'offrir des possibilités élargies d'investissement. La réforme facilite le paiement des contrats d'assurance-vie en titres ou en parts de fonds de capital-risque, ce qui favorisera le développement de ces investissements par les assureurs. Elle a en outre élargi la liste des fonds éligibles à l'assurance-vie, notamment les fonds professionnels de capital-investissement (FPCI), et a accru les possibilités d'investissement dans les fonds communs de placement à risques (FCPR). Par ailleurs, la gestion pilotée des

encours d'épargne retraite permettra de les orienter vers les fonds propres des entreprises tout en assurant un rendement plus élevé pour l'épargnant. Pour rappel, la gestion pilotée consiste à tenir compte de l'horizon de temps d'investissement de l'épargnant. Lorsque le départ en retraite est lointain, l'épargne est fortement investie en actions, puis progressivement investie dans des supports garantis (fonds en euros et fonds eurocroissance des entreprises d'assurance) ou des supports obligataires ou monétaires.

Au-delà de ces évolutions législatives, le **plan France Relance** élaboré en réponse aux conséquences écono-

miques de la crise sanitaire a donné lieu à la création d'un label « Relance », octroyé à des fonds d'investissement participant à l'effort de recapitalisation des entreprises françaises, et notamment des PME et ETI. Ce label doit permettre d'orienter l'épargne vers l'investissement en fonds propres, et en particulier vers des véhicules de capital-investissement. France Relance prévoit également un renforcement significatif de la capacité de garantie de Bpifrance, afin de garantir jusqu'à 1Md€ d'investissements dans des entreprises françaises réalisés par des fonds de capital-investissement éligibles.

2.7

COÛT DU TRAVAIL ET FISCALITÉ

La croissance et la rentabilité d'une activité économique dépendent notamment du coût du travail et de la fiscalité en vigueur.

Le niveau du coût du travail en France est dans la moyenne haute de notre échantillon. Cependant, la productivité par tête du travail y est l'une des plus fortes au monde : 9^e des pays de l'OCDE et 5^e de notre échantillon. La France a significativement amélioré sa compétitivité-coût depuis 2009 et l'évolution des coûts salariaux unitaires est maîtrisée depuis 2012, notamment dans l'industrie grâce à l'instauration du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). Cette baisse du coût du travail a été renforcée par la transformation du CICE au 1^{er} janvier 2019 en allègement pérenne de cotisations sociales patronales et par la baisse supplémentaire des cotisations au niveau du salaire minimum au 1^{er} octobre 2019 qui l'a accompagné, et qui permet aujourd'hui à la France d'afficher un coût du travail très contenu au niveau du salaire minimum en comparaison internationale.

La France se distingue par une part significative de cotisations sociales

dans les prélèvements obligatoires, qui financent une offre importante de services publics sociaux. Enfin, la France offre le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux au monde pour les entreprises, grâce au crédit d'impôt recherche (CIR).

Coût du travail

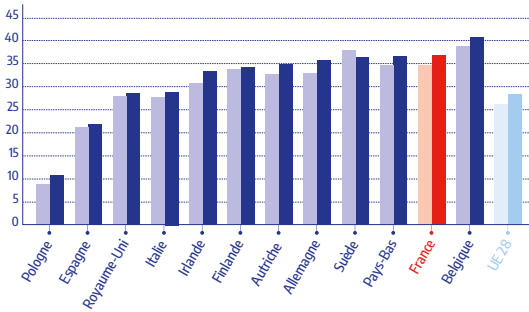
Le coût de la main-d'œuvre est l'un des déterminants de l'attractivité d'une économie pour les investissements internationaux. Il doit s'apprécier en regard de la productivité du travail, qui reflète la capacité à produire d'une économie. Un coût du travail élevé peut correspondre à un niveau de productivité d'autant plus important, ce qui est le cas en France. Au-delà de leurs niveaux, l'évolution de ces indicateurs dans le temps est primordiale dans le contexte de concurrence internationale.

En lien avec la forte productivité du travail (cf. infra), en 2019, le coût de la main-d'œuvre en France est relativement plus élevé que dans les autres pays de notre échantillon : en moyenne nationale, le coût horaire de la main-d'œuvre atteint 36,6 € en France, contre 35,6 € en Allemagne et 28,2 € dans l'UE 28. Dans l'industrie, il est en revanche moins élevé en France (39,2 €) qu'en Allemagne (41,2 €), tout en restant supérieur à la moyenne européenne (28,2 €). Au sein de notre échantillon, la France se positionne à la 11^e place pour le coût du travail dans l'ensemble de l'économie et à la 9^e dans l'industrie.

Au niveau du salaire minimum, le taux de cotisations employeurs en France figure parmi les plus faibles en comparaison internationale. Les réductions de cotisations employeurs ont été renforcées en France ces dernières années, en particulier pour les bas salaires. En 2015, le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), puis en 2019 la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations employeurs, complétés au 1^{er} octobre 2019 par un renforcement des allègements généraux, ont permis d'accroître les réductions du coût du travail, en particulier au niveau du salaire minimum. Ces mesures donnent une place atypique à la France : pour les salaires médians, la France présente un taux de cotisations employeurs parmi les plus élevés, mais ce n'est pas le cas pour les bas salaires, qui bénéficient de ces mesures d'allègement.

FIG. 79

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE
EN €

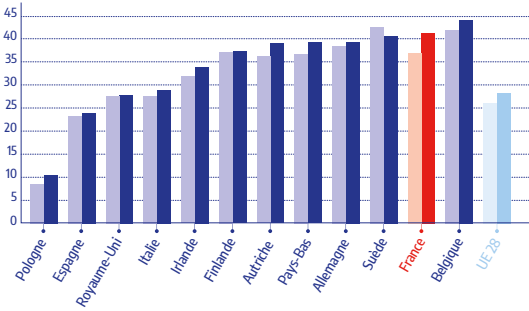


● 2016 ● 2019

Source : données historiques révisées par Eurostat

FIG. 80

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE
EN €

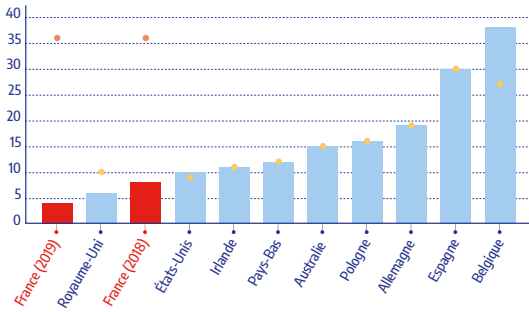


● 2016 ● 2019

Source : données historiques révisées par Eurostat

FIG. 81

Taux de cotisations employeurs au niveau du salaire minimum et du salaire médian (2018)
EN %



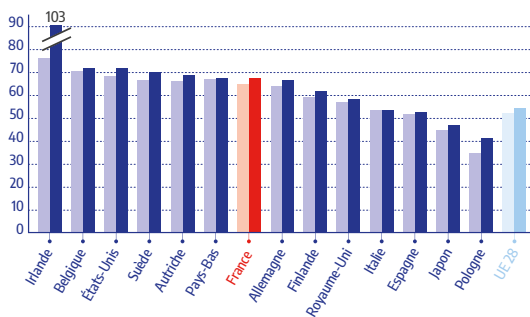
● Taux de cotisations employeurs au salaire minimum
● Taux de cotisations employeurs au salaire médian

Source : OCDE

Le niveau de la productivité horaire du travail est élevé en France. En 2019, elle atteint 67,5 €, contre 66,4 € pour l'Allemagne, 58,3 € pour le Royaume-Uni et 54,3 € pour l'UE 28. La France se positionne ainsi au 7^e rang de notre échantillon.

FIG. 82

PRODUCTIVITÉ HORAIRE DU TRAVAIL* (2019)
EN USD À PPA - ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE



● 2014 ● 2019

* PIB par heure travaillée
Source : OCDE

Cette modération du coût du travail a permis à la France d'améliorer sa compétitivité depuis 2013.

La compétitivité-coût de la France, mesurée comme l'évolution relative du coût unitaire de la main-d'œuvre en France et dans les pays concurrents,

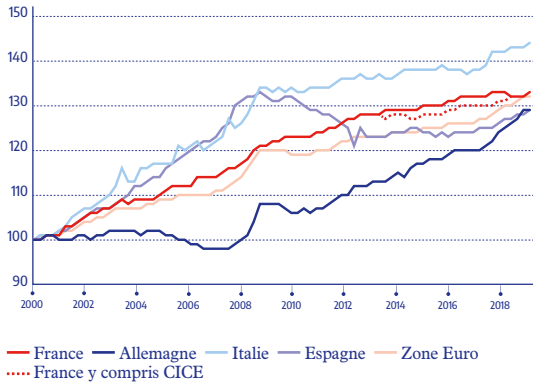
s'est améliorée par rapport au reste de la zone euro depuis fin 2013 (+3,2 % jusqu'en 2019), favorisée notamment par les mesures d'allègement du coût du travail introduites à partir de 2014 (cf. encadré). La compétitivité-prix demeure quant à elle stable (+0,4 %) en raison de la reconstitution de leurs marges par les entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000.

Par rapport à ses partenaires de l'OCDE, les compétitivités-prix et coût de la France se sont également renforcées depuis fin 2013 (respectivement +2,7 % et +4,8 % au troisième trimestre 2019).

Sur la période récente d'avant-crise, la tendance était toujours favorable à la France. En effet, depuis 2018 parmi les grands pays de la zone euro, c'est en France que la compétitivité-coût a le plus progressé (+5,6 %), davantage qu'en Espagne (+2,3 %) et en Italie (+1,2 %), alors qu'elle diminuait en Allemagne (-0,6 %). Ces évolutions sont liées à l'évolution des coûts salariaux unitaires d'une part et de la productivité d'autre part. Sur la période, les coûts salariaux unitaires (CSU) augmentent moins en France qu'en Espagne et surtout qu'en Allemagne où leur croissance a été particulièrement forte sur la période récente. De leur côté, les évolutions de productivité divergent : la productivité a diminué en Allemagne et en Italie, en lien notamment avec les difficultés du secteur manufacturier en Allemagne et les incertitudes politiques pour l'Italie. À l'inverse, la productivité en France et en Espagne a continué de progresser, même si le rythme reste limité.

FIG. 83

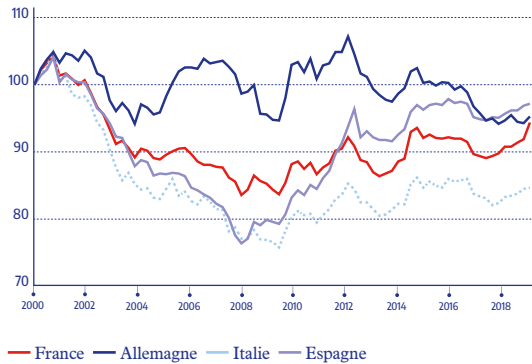
ZONE EURO : COÛTS SALARIAUX UNITAIRES
100 = 2000 T1 ; DERNIERS POINTS : T4 2019



Source : en attente

FIG. 84

ZONE EURO : ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT
100 = 2000 T1 ; DERNIERS POINTS : T4 2019



Source : en attente

MÉTHODOLOGIE

COÛTS SALARIAUX UNITAIRES ET INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité-coût compare les coûts salariaux unitaires (CSU) entre différents pays. **Les CSU** correspondent au coût du travail pondéré par la productivité. La notion de coût salarial unitaire permet de mesurer le coût salarial par unité de valeur ajoutée produite. L'évolution des CSU dépendra à la fois de la variation de la rémunération de la main-d'œuvre – une augmentation de celle-ci entraînera une augmentation des CSU – et de la variation de la productivité – une augmentation de la productivité entraînera une réduction des CSU. Si l'augmentation de la productivité est plus rapide que celle de la rémunération, alors les CSU diminueront.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les CSU des économies concurrentes et ceux de la France. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux.

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services

étrangers et celui des exports de biens et services français.

Dans les deux cas, les données des pays concurrents sont agrégées en utilisant une pondération qui repose sur (1) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (2) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune, ce qui inclut donc l'effet du taux de change. Outre le change, la différence entre l'évolution des compétitivités-coûts et des compétitivités-prix réside dans l'évolution des marges des entreprises. Profitant d'une baisse des coûts, les entreprises peuvent en effet reconstituer leurs marges avant de la traduire en baisse des prix.

Deux ensembles de pays concurrents sont utilisés, d'une part nos principaux concurrents de l'OCDE et d'autre part, de façon plus ciblée, nos principaux concurrents au sein de la zone euro.

Le coût du travail : CICE et Pacte de responsabilité

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) introduit par la loi de finances rectificative n° III pour 2012, et effectif à partir de janvier 2013, correspond à un crédit d'impôt restituable et reportable sur l'IS. Initialement, le taux du crédit d'impôt était égal à 4 % de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le smic. Il est ensuite passé à 6 % en 2014, à 7 % en 2017 et de nouveau à 6 % en 2018. **À compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement pérenne de cotisations sociales patronales de 6 % pour les salaires inférieurs à 2,5 smic.** Pour

accentuer la baisse du coût du travail pour les rémunérations les plus faibles, cette transformation a été accompagnée par une baisse supplémentaire des cotisations de 4 points au niveau du smic au 1^{er} octobre 2019.

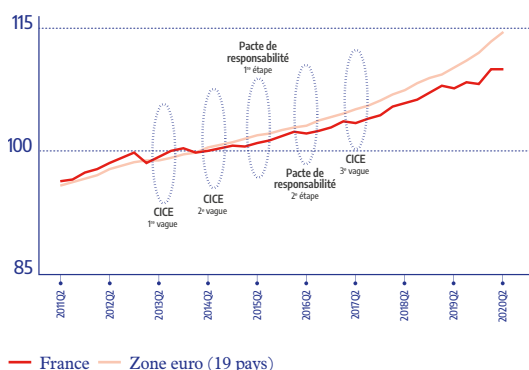
Le Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), instauré en 2015¹, comprend notamment un ensemble de mesures visant à réduire le coût du travail ainsi que la fiscalité des entreprises. Le volet coût du travail prévoyait une première tranche en janvier 2015 ciblée sur les bas salaires, inférieurs à 1,6 smic, puis une seconde tranche en avril 2016 ciblée sur les

salaires compris entre 1,6 smic et 3,5 smic. Ce volet du Pacte prévoyait également un allègement des cotisations sociales des indépendants en 2015.

La hausse du coût horaire du travail français a connu un net infléchissement depuis 2013 par rapport à la zone euro, grâce à l'introduction du CICE et du Pacte de responsabilité. Ainsi, entre le quatrième trimestre 2012 et le deuxième trimestre 2020, le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins rapidement en France que dans la moyenne de la zone euro : +9,8 % en France contre +14,4 % en zone euro.

FIG. 85

INDICE DU COÛT DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE, CONSTRUCTION ET SERVICES
BASE 100 = 2012 T4



Source : Eurostat ; calculs Business France

FIG. 86

COÛT HORAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE
INDUSTRIE (SAUF CONSTRUCTION)
EN €

	2004	2008	2012	2016	2017	2018	2019
Allemagne	30,3	32,5	35,2	38,4	39,5	40,2	41,2
France	29,5	33,1	36,4	36,8	37,3	38,3	39,1
Italie	22,3	24,2	27,2	27,5	27,5	28,0	28,8
Espagne	17,9	20,8	23,0	23,2	23,3	23,5	23,9
Zone euro (19 pays)	24,3	26,9	30,5	31,9	32,6	33,2	34,1

Source : Eurostat

Dans l'industrie manufacturière, la France enregistre une faible progression des coûts salariaux

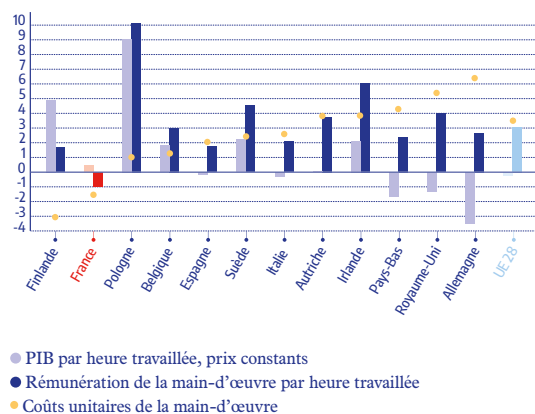
unitaires, de l'ordre de 1,5 % en 2019. En comparaison, les coûts salariaux unitaires (CSU) dans l'industrie manu-

facturière ont progressé de 6,4 % en Allemagne, de 5,4 % au Royaume-Uni et de 1,8 % dans l'UE 28.

¹ Disposition contenue dans la LFSS 2015.

FIG. 87

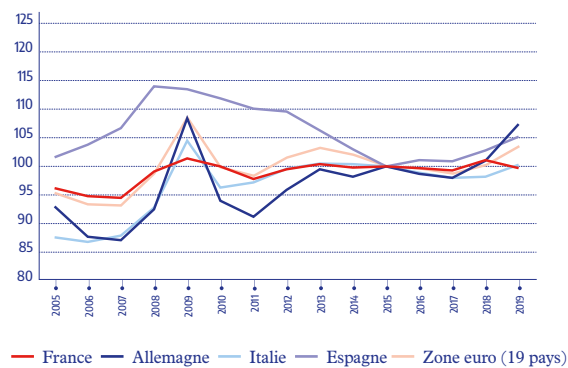
DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DES CSU (2019) TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



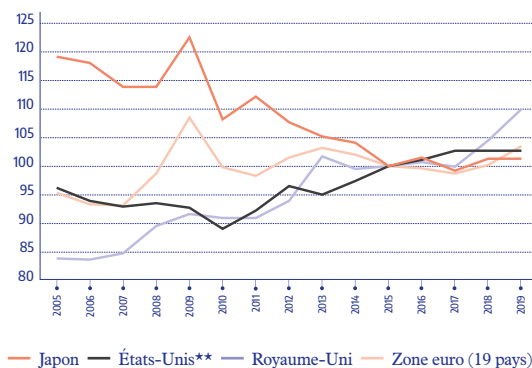
Source : OCDE

FIG. 88

ÉVOLUTION DE LA COMPÉTITIVITÉ-COÛT INDICE BASE 100 = 2015



* Données 2018 ** Données 2017
Source : OCDE



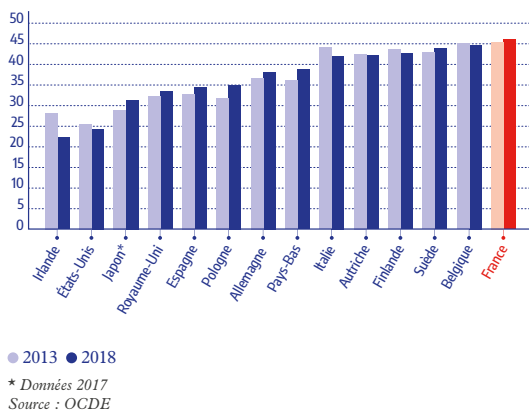
Fiscalité

L'environnement socio-fiscal français se distingue des autres pays du fait de la part significative des cotisations sociales dans les prélèvements obligatoires. Ces cotisations viennent en miroir de l'importante offre française de services publics qu'elles contribuent à financer (cf. partie Qualité de vie).

En 2018, selon la publication de l'OCDE des *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales représentent 46,1 % du PIB en France, contre 38,2 % en Allemagne et 33,5 % au Royaume-Uni. Le niveau de ces recettes doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par ces prélèvements : infrastructures (transports, énergie, télécommunications), santé, éducation, prestations sociales, culture... (cf. parties Infrastructures, Énergie et Qualité de vie).

FIG. 89

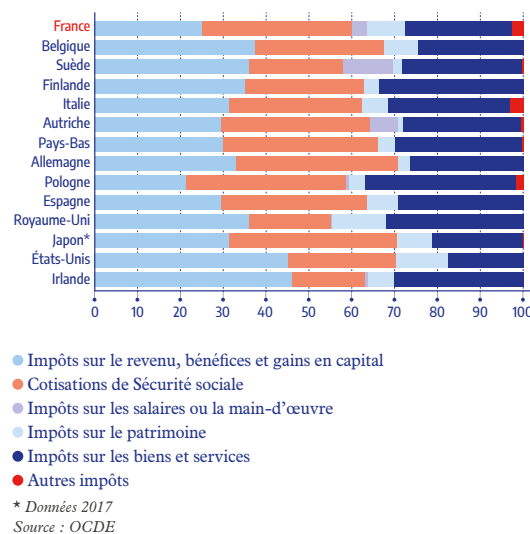
RECETTES FISCALES EN % DU PIB



En termes de structure des prélèvements obligatoires, les cotisations de Sécurité sociale en représentent la part la plus importante en 2018, soit 34,9 % du total. Concernant les impôts sur le revenu, sur les bénéfices et sur les gains du capital (pour les personnes physiques et les sociétés), la France présente la part la plus faible dans le total des prélèvements obligatoires parmi les pays de l'échantillon : 25,1 % des recettes fiscales totales en 2018. Le taux de prélèvement obligatoire de la France a peu évolué en 2018 et atteint 46,5 % contre 40,5% dans la zone euro.

FIG. 90

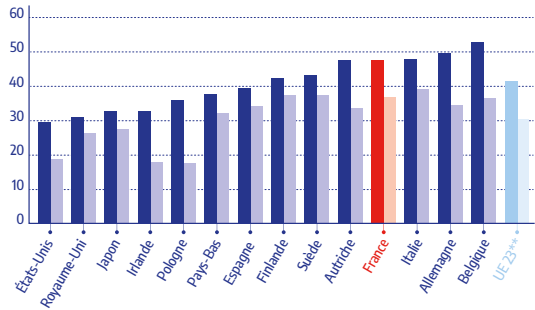
STRUCTURE DES RECETTES FISCALES (2018) EN % DE RECETTES TOTALES



Concernant la fiscalité sur le travail, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen en 2018, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie exercent une pression fiscale plus importante que la France. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la pression fiscale en France est parmi les plus élevées, juste derrière l'Italie, la Finlande et la Suède.

FIG. 91

TAUX MOYEN DU COIN* FISCAL (2019)
EN % DES COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE



● Couple marié avec un salaire égal à 100 % du salaire moyen et ayant 2 enfants
● Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à 100 % du salaire moyen

* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs paient sous forme de salaires et de charges sociales et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de Sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, cotisations sociales salariales et patronales, prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.

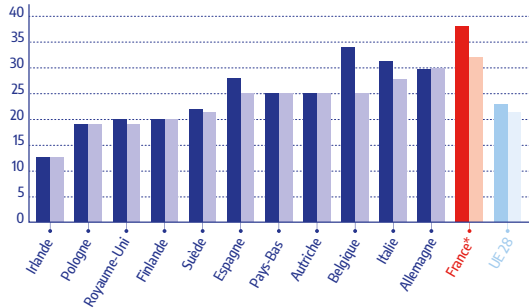
** 23 pays appartenant à la fois à l'UE 28 et à l'OCDE

Source : OCDE

Les taux maximums légaux de l'impôt sur les sociétés en France restent parmi les plus élevés en 2020. Le gouvernement a cependant déjà réduit significativement les taux d'imposition des sociétés depuis quelques années. En effet, cet indicateur prenait notamment en compte la contribution exceptionnelle pour les très grandes entreprises sur la période 2013-2015. De plus, le gouvernement français s'est engagé à baisser le taux d'imposition sur les sociétés à 25 % en 2022, ce qui ferait passer la France à la 4^e place de notre échantillon (après l'Allemagne, la Belgique et l'Italie).

FIG. 92

TAUX MAXIMUMS LÉGAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
SURTAXES EXCEPTIONNELLES INCLUSES
EN %



● 2020 ● 2015

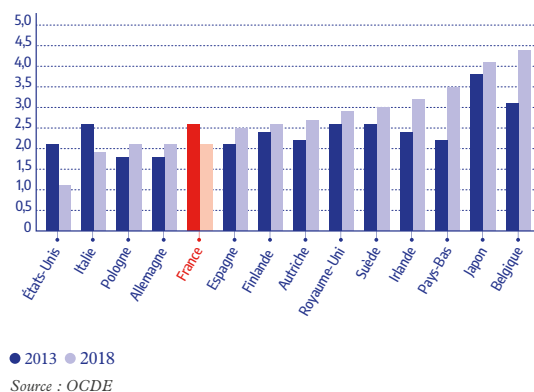
* Inclus la contribution exceptionnelle pour les très grandes entreprises sur la période 2013-2015.

Source : Eurostat, Taxation Trends in the European Union

Les taux maximums légaux sont également à relativiser si l'on considère le montant des recettes liées à l'impôt sur les sociétés. **En 2018, les recettes de l'impôt sur les sociétés ne représentent que 2,1 % du PIB en France**, niveau similaire à celui de l'Allemagne et de la Pologne en dessous de celui du Royaume-Uni (2,9 %). L'explication vient d'un traitement différencié pour les PME en France : **pour les PME², des taux réduits d'imposition de 15 % et 28 % s'appliquent pour les premières tranches de bénéfices (respectivement de 0 à 38 120 € de bénéfices, et de 38 120 à 500 000 €)³**. La France présente une singularité fiscale qui se caractérise par un taux de l'impôt sur les sociétés élevé pour les grands groupes, mais une assiette étroite, réduite par des dérogations et des exonérations.

FIG. 93

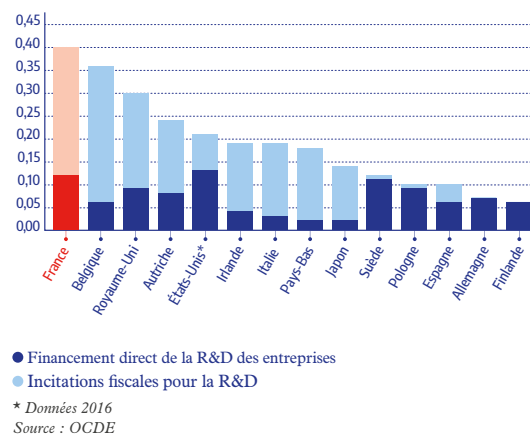
RECETTES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN % DU PIB



Enfin, depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le meilleur traitement fiscal de la R&D pour les entreprises. La France est ainsi le 1^{er} pays de l'OCDE en termes de financement public et d'incitations fiscales pour la R&D des entreprises, avec une contribution de 0,41 % du PIB en 2017.

FIG. 94

FINANCEMENT PUBLIC ET INCITATIONS FISCALES À LA R&D DES ENTREPRISES (2017) EN % DU PIB



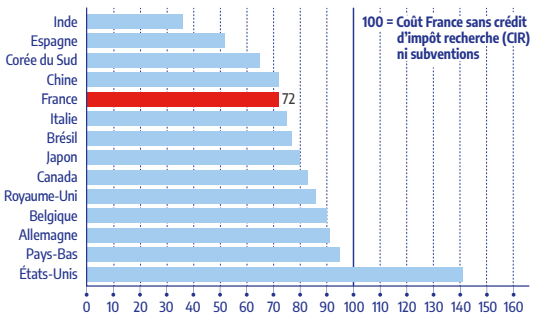
² CAHT est inférieur à 7,63 millions d'euros, et capital entièrement reversé et détenu à au moins 75 % par des personnes physiques (ou par une société appliquant ce critère) (service-public.fr).

³ Il est à noter que, même hors PME, en 2018 seuls les bénéfices au-delà de 500 k€ sont imposés (hors contribution sociale sur les bénéfices) à 33,33 % et non 28 %.

Et grâce au CIR, le coût moyen d'un chercheur en France est inférieur au coût d'un chercheur aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, au Canada ou encore au Japon, selon l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT). Selon ces estimations, pour les entreprises étudiées, le CIR et les subventions associées diminueraient de 28 % le coût d'un chercheur en France en 2018. Et grâce au dispositif « jeunes docteurs » du CIR, 1 300 docteurs seraient embauchés chaque année dans les entreprises (ANRT 2016).

FIG. 95

COÛT MOYEN DES CHERCHEURS APRÈS INCITATIONS (2018)



Source : Comparaison internationale sur le cours du chercheur
Panel ANRT CIR, ANRT, 2019

Le crédit d'impôt recherche : dispositif fiscal le plus incitatif à la R&D parmi les pays de l'OCDE

En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure visant à développer l'activité de R&D des entreprises. Toutes les entreprises ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

La loi de finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative qui a rendu le CIR plus généreux et en a simplifié la gestion.

- Le CIR est désormais exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement », c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).

- Le taux du CIR se monte depuis 2008 à 30 % des dépenses de R&D en dessous de 100 M€ et à 5 % au-delà.

- Le montant de CIR aux entreprises (en créance) est passé de 1,8 Md€ en 2007 à 6,8 Md€ en 2019.

En 2013, le dispositif du crédit d'impôt innovation (CII) a étendu le CIR aux dépenses d'innovation des PME.

- Pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2013, les PME (au sens communautaire) qui exposent des dépenses d'innovation au titre de la réalisation d'opérations de conception de prototypes, de nouveaux produits ou d'installations pilotes

peuvent bénéficier du CII au taux de 20 %.

- Les dépenses d'innovation éligibles sont plafonnées à 400 000 euros par an. Une entreprise peut donc bénéficier au maximum d'un crédit d'impôt de 80 000 euros (400 000 x 20 %) par an.

Enfin, la procédure d'accord tacite est assouplie : une demande de rescrit pourra être déposée après le début des opérations de R&D, mais impérativement six mois avant le dépôt de la déclaration CIR.

Mesures améliorant la compétitivité des entreprises du plan France Relance

Une baisse massive et pérenne des impôts de production qui pèsent sur la compétitivité de nos entreprises, en particulier dans l'industrie (3,2% du PIB en 2018 contre 1,6%

en moyenne dans l'UE) est programmée dans le cadre du plan de relance.

Objectif : cibler particulièrement la compétitivité de nos entreprises industrielles et faciliter la croissance et l'in-

vestissement de nos PME et de nos ETI, qui créent des emplois dans les territoires.

La baisse des impôts de production repose sur trois mesures (**10 Md€ par an, soit 20 Md€ sur la période 2021-2022**) :

1- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : **réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables de cet impôt** (- 7,3 Md€).

2- Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et Cotisation foncière des entreprises (CFE): **réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements** : -1,8 Md€ de TFPB et -1,5 Md€ de CFE ;

3- Contribution économique territoriale : **abaissement du taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3 % à 2 %.**

Renforcer le bilan des TPE/ PME et ETI par la mobilisation de l'épargne privée et le déploiement de prêts participatifs

Objectif : restaurer la capacité d'investissement des TPE, PME et ETI visant à la modernisation de l'appareil productif français.

1- **Une garantie publique pourra être accordée aux placements financiers qui recevront un label « France Relance ».** Ce label sélectionnera les fonds les plus pertinents pour une reprise durable de l'économie permettant à chacun d'orienter son épargne vers les financements de long terme utiles aux PME et ETI.

2- **Une garantie de l'État sera également octroyée pour 20 Md€ de prêts participatifs accordés aux TPE, PME et ETI.** Les réseaux bancaires pourront octroyer des prêts participatifs, c'est-à-dire des

prêts de long terme, subordonnés et assimilés à des financements en quasi-fonds propres.

3- **En parallèle, l'action de financement des entreprises par Bpifrance sera renforcée et l'État abondera les fonds d'investissement mis en place par les Régions.**

Développer la production industrielle dans les territoires

Objectif : soutenir des investissements qui permettront à la France d'assurer son indépendance économique et technologique.

Le plan de relance consacre 1 Md€ en soutien des investissements des entreprises industrielles : 600 M€ pour soutenir l'investissement et favoriser les relocalisations dans 5 secteurs stratégiques (la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G) et 400 M€ pour favoriser le développement de projets industriels dans les territoires en collaboration avec les Régions.

Investir dans les technologies d'avenir

Objectif : le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA) vise à soutenir l'investissement massif dans les technologies d'avenir. Il mobilisera 11 Md€ d'ici 2022.

1- **Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir** : les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté

alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives.

2- **Garantir un financement structurel pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation**, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les chercheurs et les entrepreneurs.

3- Le PIA 4 interviendra également en fonds propres, pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes à travers des fonds d'investissement.

LE PLAN DE RELANCE DOIT BÉNÉFICIER À TOUS LES FRANÇAIS MAIS UNE ATTENTION PARTICULIÈRE EST PORTÉE AUX TPE ET PME.

Parce que les TPE/PME représentent un tiers de l'activité (chiffre d'affaires) des entreprises françaises, la relance de notre économie devra passer par une reprise durable de leur activité. Les TPE/PME seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation énergétique, numérisation des TPE/PME, création de foncières pour redynamiser les commerces de centre-ville, baisse des impôts de production. Elles seront ainsi directement bénéficiaires de certaines mesures : rénovation thermique des bâtiments, emplois des jeunes, etc.

2.8 QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie concourt à l'attractivité d'une économie. Que ce soit pour attirer des travailleurs qualifiés fortement mobiles, ou pour convaincre les investisseurs internationaux que leurs projets séduiront ces personnes, la qualité de vie locale est déterminante dans les choix d'implantation des entreprises.

Quelques indicateurs clés permettent d'appréhender la qualité de vie, tels que l'espérance de vie, l'accès aux soins, la sécurité des personnes ou encore la disponibilité des activités culturelles. Le niveau des services publics fournis (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.), mesurable par les dépenses engagées, est également révélateur.

En France, le système public offre un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé, tout en soutenant le niveau de vie des ménages. La France est ainsi parmi les meilleurs pays au monde en termes d'accessibilité aux soins de santé et de temps consacré aux loisirs et à soi.

La santé et l'accès aux soins figurent parmi les principaux déterminants de la qualité de vie.

Selon les données de l'OCDE, l'espérance de vie en France est parmi les plus élevées au monde.

En 2018, la France affiche une espérance de vie à la naissance de 82,8 ans, devant le Royaume-Uni (81,3) et les États-Unis (81,3). En France, l'espérance de

vie à 60 ans des femmes (28,2 ans) et des hommes (23,5 ans) est à la 2^e place des pays de notre échantillon.

L'espérance de vie en bonne santé est d'autant plus importante que la durée de vie s'allonge, que les questions d'autonomie et de dépendance s'imposent et que les conditions de vie se dégradent dans de nombreuses régions du monde. **En 2018, la France dispose de la 6^e meilleure espérance de vie en bonne santé en Europe** (63,9 ans, 6^e de notre échantillon).

En 2018, la France se situe en 2^e position des pays de notre échantillon pour l'accessibilité aux soins de santé. L'accessibilité au système de santé est révélatrice du soutien financier apporté par les autorités aux objectifs sanitaires nationaux. Un système peu accessible retardera la décision de consulter un professionnel de santé, ayant des conséquences sanitaires importantes, mais aussi financières, en entraînant par exemple des hospitalisations tardives. L'accessibilité peut se mesurer par le montant des paiements directs des ménages pour les actes de santé, particulièrement faible en France.

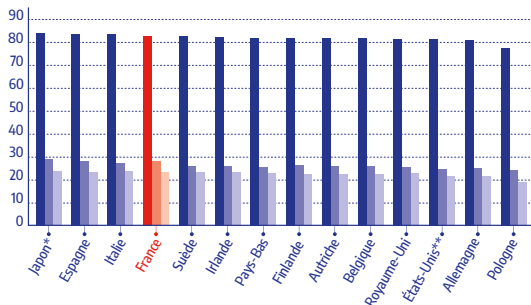
Ce « reste à charge » très modéré pour les services de santé en France s'explique par un engagement financier public fort : en 2018, **les dépenses publiques de santé en France représenteraient 9,3 % du PIB, soit 83,4 % des dépenses totales de santé¹.**

Une autre dimension de l'accessibilité est la distance géographique aux professionnels de santé. La stratégie de transformation du système de santé adoptée en 2019 par la France améliore le maillage territorial des soins pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de services de santé à proximité de son lieu de résidence.

¹ On notera que l'OCDE regroupe les dépenses publiques et les dépenses obligatoires. Par rapport à d'autres pays (notamment les États-Unis, les Pays-Bas ou la Suisse), les dépenses considérées comme « publiques » pour la France comprennent une relativement faible part de dépenses d'assurance privée obligatoire.

FIG. 96

ESPÉRANCE DE VIE (2018)
EN ANNÉES



● À la naissance ● Femmes à 60 ans ● Hommes à 60 ans

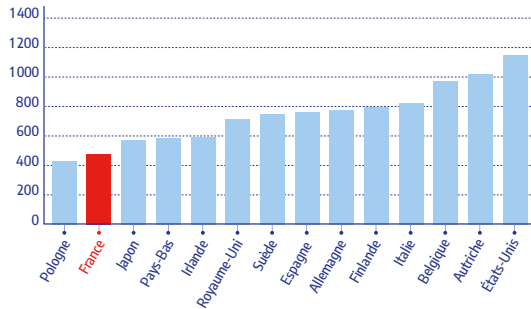
* Données 2017

** Données 2016

Source : OCDE

FIG. 98

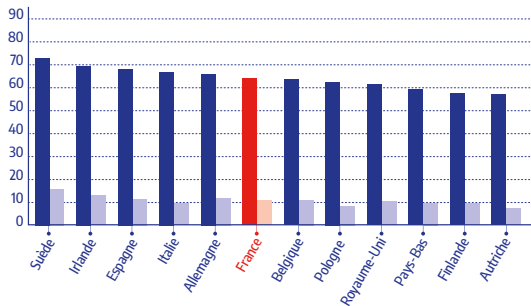
ACCESSIBILITÉ AUX SOINS DE SANTÉ (2018)
PAIEMENT DIRECT DES MÉNAGES, PAR PERSONNE
EN US\$ PPP



Source : OCDE

FIG. 97

ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ (2018)
EN ANNÉES

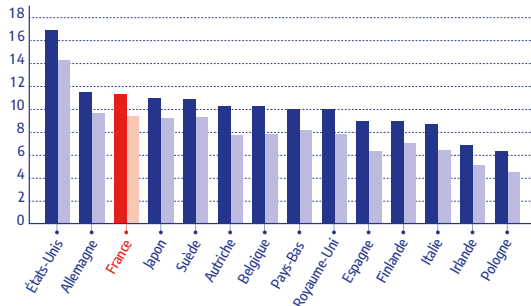


● À la naissance ● À 65 ans

Source : Eurostat

FIG. 99

DÉPENSES DE SANTÉ (2018)
EN % DU PIB



● Dépenses totales de santé ● Dépenses publiques de santé

Source : OCDE

L'éducation et la prise en charge collective des enfants en bas âge sont une autre facette de la qualité de vie proposée par un pays. Un système éducatif performant envoie le signal d'un engagement déterminé pour le futur (cf. partie Éducation et capital humain).

En 2017, 100 % des enfants de 3 à 5 ans sont inscrits dans l'enseignement primaire en France, au même niveau que le Royaume-Uni, et devant l'Allemagne (94,6 %) et les États-Unis (66,1 %) d'après l'OCDE. Pour les enfants de 0 à 2 ans, 56,3 % de cette classe d'âge sont inscrits dans un mode de garde formelle et préscolaire en France, au 2^e rang de notre échantillon, derrière les Pays-Bas (59,3 %). À noter qu'en France, dès la rentrée 2019, l'instruction (à l'école ou à la maison) est rendue obligatoire dès l'âge de 3 ans.

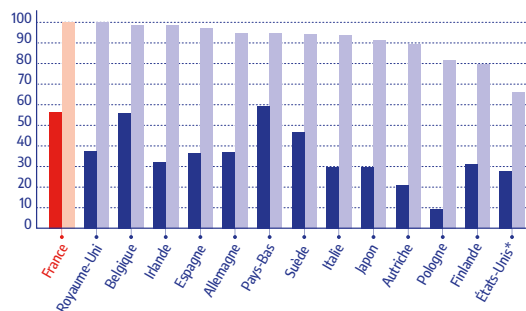
Les services de garde d'enfants sont abordables en France. En 2019, les dépenses nettes à la charge d'un ménage composé d'un couple dont les deux membres sont rémunérés au salaire moyen et de deux enfants de 2 et 3 ans accueillis en garderie atteignent 11 % du revenu net du ménage en France, derrière l'Allemagne (1 %), mais devant les États-Unis (14 %) et le Royaume-Uni (24 %).

L'engagement public dans l'éducation en France est conséquent : en 2017, la France consacre 5,2 % du PIB à l'éducation (enseignement supérieur compris), dont 84 % de financement public. La dépense intérieure d'éducation (DIE) s'élève à 12 080 US\$ par élève, ce qui est supérieur à la moyenne OCDE, de 11 231 US\$².

Cette dépense était de 8 319 US\$ pour un écolier, 11 252 US\$ pour un collégien, 14 747 US\$ pour un lycéen et 16 952 US\$ pour un étudiant en France. En comparaison, elle s'élève en moyenne à 9 090 US\$ pour un écolier, 10 527 US\$ pour un collégien, 10 888 US\$ pour un lycéen et 16 327 US\$ pour un étudiant en moyenne dans les pays de l'OCDE.

FIG. 100

SCOLARISATION ET PRÉSCOLARISATION DES ENFANTS DE 0 À 5 ANS (2017)
EN % DU TOTAL DE CHAQUE CLASSE D'ÂGE

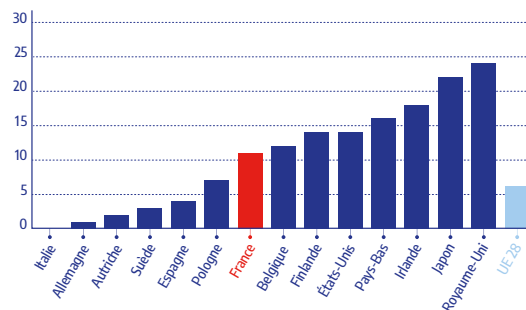


- Proportion (%) des enfants de 0-2 ans inscrits dans un mode de garde formelle et préscolaire
- Proportion (%) des enfants de 3-5 ans inscrits dans l'enseignement préprimaire ou à l'école primaire

* Données 2011 (dernière année disponible pour les États-Unis)
Source : OCDE ; calculs Business France

FIG. 101

DÉPENSES NETTES À LA CHARGE DES PARENTS QUI UTILISENT LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS (2019)
POUR UN COUPLE AVEC 2 ENFANTS AYANT UN REVENU ÉGAL AU SALAIRE MOYEN
EN % DU REVENU NET DU MÉNAGE



Source : OCDE

² Source OCDE, Regards sur l'éducation, 2020. Montants exprimés en équivalents US\$ convertis sur la base des PPA.

Le niveau de protection sociale offert par un pays à ses résidents prend de multiples formes : allocations familiales, congés payés, aides au logement, indemnités chômage...

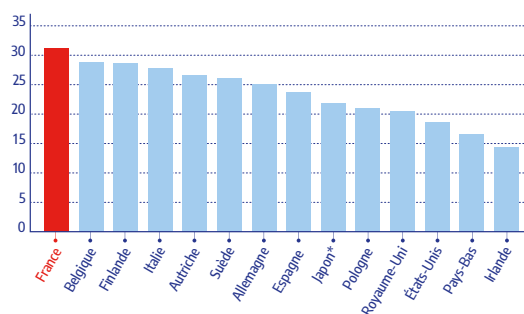
Les dépenses publiques de protection sociale – couvrant l'invalidité, les familles/enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie et les soins de santé, les indemnités chômage – **sont plus élevées en France que dans les autres pays de l'OCDE, reflétant le haut niveau de protection sociale dont bénéficient les résidents français.** L'OCDE estime que les dépenses publiques de protection sociale représentent 31,2 % du PIB en France en 2018, contre 25,1 % en Allemagne, 20,6 % au Royaume-Uni et 18,7 % aux États-Unis.

Au niveau des différentes branches de la protection sociale, au-delà de la santé et de la vieillesse, la France est, en 2015, particulièrement bien positionnée pour le soutien au logement (0,7 % du PIB, 3^e rang) et pour l'indemnisation du chômage (1,9 % du PIB, 2^e rang).

Un autre indicateur reflète le soutien dont bénéficient les résidents nationaux : la durée des congés payés/rémunérés de maternité, de paternité³ et parental pour les mères et les pères. En cumul pour les mères et les pères, ces congés atteignent 70 semaines en France en 2018 (3^e rang de l'échantillon), devant l'Allemagne (66,7), le Royaume-Uni (41) et les États-Unis (aucun congé payé/rémunéré au niveau fédéral).

FIG. 102

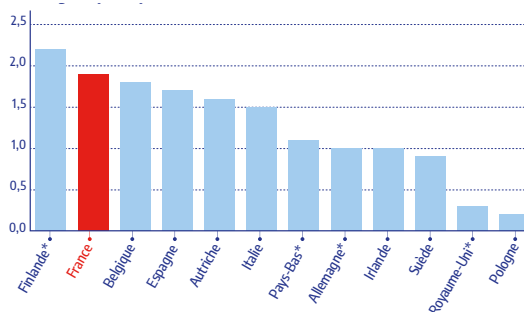
DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2018)
EN % DU PIB



* Données 2015
Source : OCDE

FIG. 103

DÉPENSES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE (2018)
CHÔMAGE ET POLITIQUES ACTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL
EN % DU PIB



* Données 2017
Source : Eurostat

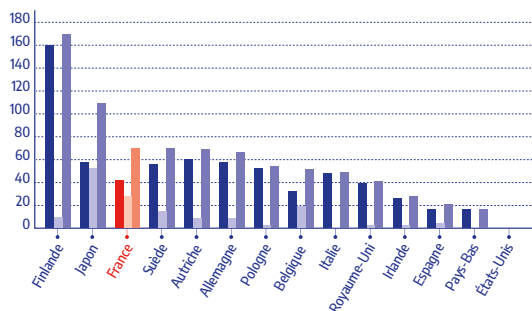
³ Le PLFSS pour l'année 2021 prévoit un allongement du congé paternité à 28 jours.

Les loisirs et la culture sont inhérents à la qualité de vie. Les Français consacrent plus de 16 heures par jour aux loisirs et à soi en 2018, au 2^e rang de notre échantillon derrière l'Italie. La France se place devant l'Allemagne (15 h et 37 min), le Royaume-Uni (14 h et 55 min) et les États-Unis (14 h et 26 min).

Enfin le niveau de dépense publique pour la culture, les loisirs et les cultes confirme l'engagement public fort pour le cadre de vie en France : en 2018, la France est le 2^e plus important contributeur en part de la richesse nationale, derrière la Finlande, avec une dépense équivalente à 1,4 % du PIB.

FIG. 104

DURÉE DU CONGÉ RÉMUNÉRÉ DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET PARENTAL (2018)
EN SEMAINES

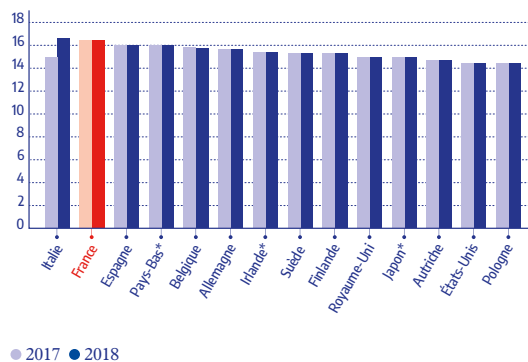


- Durée du congé payé de maternité et parental pour les mères
- Durée du congé rémunéré de paternité et parental pour les pères
- Cumul des durées de congé payé/rémunéré de maternité, de paternité et parental pour les pères et les mères

Source : OCDE

FIG. 105

TEMPS CONSACRÉ AUX LOISIRS ET À SOI
EN HEURES PAR JOUR



● 2017 ● 2018

* Données 2017

Source : OCDE, Indicateur du vivre-mieux (éditions 2017 et 2018)

La France offre une qualité de vie complète et de haut niveau à ses habitants, entre accès facilité à la santé, protection sociale, système éducatif performant ou encore activités culturelles. Cet environnement de vie est principalement financé par la dépense publique, sans que cela ne pénalise les revenus et le niveau de vie des résidents.

En 2019, la France assure un niveau élevé de revenu disponible ajusté brut aux ménages. Cet indicateur mesure le montant maximum qu'un ménage peut dépenser sans s'endetter ou réduire son patrimoine : il s'agit de l'ensemble des revenus dont dispose un ménage avant prélèvements (revenus d'activité, revenus du patrimoine, etc.), auxquels s'ajoutent principalement les prestations sociales en espèces (minima sociaux, prestations familiales, pensions de retraite, indemnités chômage, etc.), moins les impôts directs (impôts sur le revenu et le patrimoine, les cotisations et les contributions sociales).

En 2018, le revenu disponible ajusté brut moyen de la France atteint 26 158 US\$ (PPA courants), derrière l'Allemagne (30 333 US\$) et devant le Royaume-Uni (25 155 US\$).

Les inégalités de niveaux de vie ont un impact non négligeable sur la qualité de vie des ménages. Un niveau faible d'inégalités favorise le vivre-ensemble. Le coefficient de Gini, qui mesure ces inégalités (cf. encadré méthodologique), s'établit en France à un niveau de 0,29 en 2017 après redistribution, soit un meilleur niveau qu'au Royaume-Uni (0,36) ou aux États-Unis (0,39) et équivalent à celui de l'Allemagne (0,29). La redistribution opérée par le système socio-fiscal permet de réduire fortement les écarts de niveau de vie : avant transferts monétaires et prélèvements directs, le coefficient de Gini s'établirait à 0,52 en France (contre 0,50 en Allemagne ou 0,51 au Royaume-Uni et aux États-Unis). Le rapport

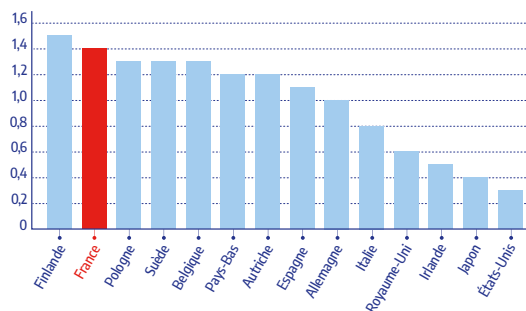
interdécile des niveaux de vie (D9/D1, cf. encadré) place également la France (3,4) à un meilleur niveau que l'Allemagne (3,7), le Royaume-Uni (4,3) et les États-Unis (6,2).

Enfin l'OCDE calcule chaque mois un indicateur comparatif des niveaux de prix dans les pays qu'elle représente : se basant sur un panier de biens et services représentatif, il permet d'obtenir un niveau comparatif des prix en fonction d'un pays de référence. Selon cet indicateur, l'Irlande, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont un niveau des prix plus élevé que la France, contrairement à la Pologne, à l'Espagne, à l'Italie ou encore à l'Allemagne.

FIG. 106

DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA CULTURE, LES LOISIRS ET LES CULTES (2018)

EN % DU PIB



Source : OCDE

FIG. 107

REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ BRUT DES MÉNAGES
EN STANDARD DE POUVOIR D'ACHAT

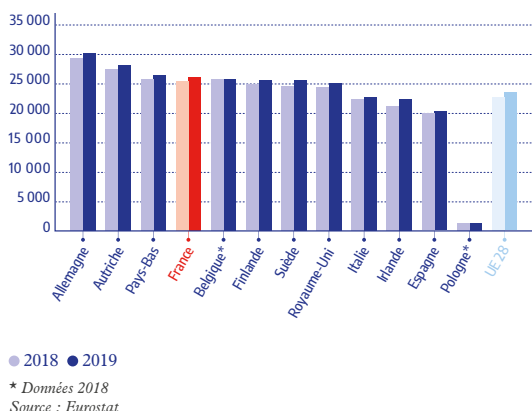
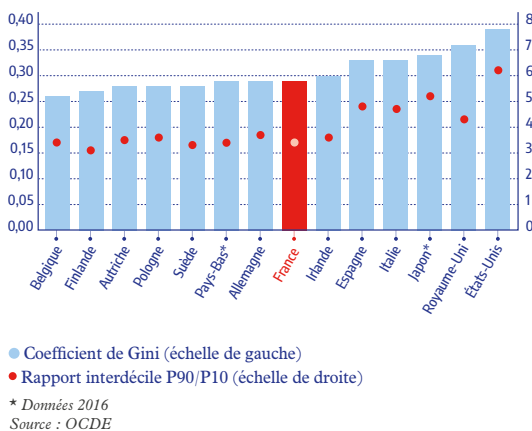


FIG. 108

INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS (2017)



MÉTHODOLOGIE

LA MESURE DE L'INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE

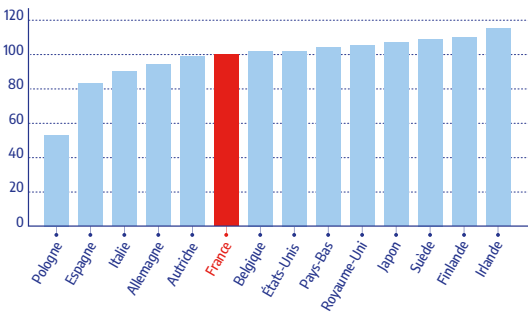
L'indice de Gini est un indicateur permettant de mesurer le niveau d'inégalités de niveaux de vie au sein d'un pays. Il est compris entre 0 et 1, 0 représentant une situation d'égalité parfaite où tout le monde disposerait des mêmes niveaux de vie et 1, une situation d'inégalité totale où un seul ménage concentrerait tous les revenus. **L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé** (proche de 1). Une baisse de l'indice de Gini indique une diminution globale des inégalités de niveaux de vie. Le **rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1)**, soit le rapport entre le seuil définissant le dernier décile de niveau de vie et celui définissant le premier décile, constitue également un indicateur d'inégalité. **Plus le rapport interdécile est élevé, plus la distribution des niveaux de vie est inégale.**

La sécurité des personnes est essentielle pour assurer un réel bien-être aux habitants d'un pays.

Dans ce domaine, la France est l'un des pays les plus sûrs de notre échantillon. Pour exemple, la France dispose d'un des plus faibles taux d'homicides des pays de notre échantillon en 2018. Selon les dernières données OCDE disponibles, le taux d'homicides en France est de 0,5 pour 100 000 habitants, il s'agit de l'un des taux les plus bas de la zone OCDE, où le taux moyen est de 3,7.

FIG. 109

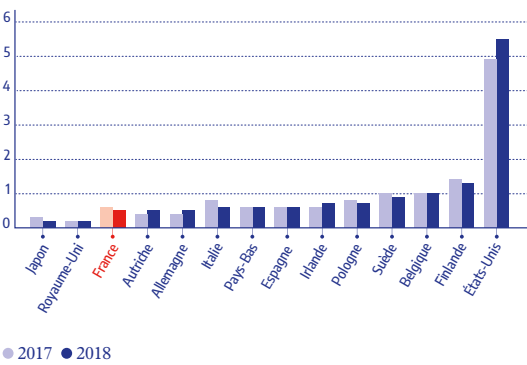
INDICATEUR DE COMPARAISON DES PRIX (AOÛT 2020)
RAPPORT DES PPA, RÉFÉRENCE FRANCE (100)



Source : OCDE

FIG. 110

TAUX D'HOMICIDES
RATIO POUR 100 000 HABITANTS



Source : OCDE, Indicateur du vivre-mieux (éditions 2017 et 2018)

Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et à corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel... Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au

processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait en outre prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du bien-être dans les statistiques économiques. Dans ce cadre, et à l'occasion de son 50^e anniversaire, placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'initiative Vivre mieux. Il s'agit d'un nouvel indice interactif qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer sa propre qualité de vie en dépassant le cadre classique des statistiques du produit intérieur brut. L'indice intègre 11 dimensions : logement ; revenu ; travail ; communauté ; éducation ; environnement ; gouvernance ; santé ; bien-être subjectif ; sécurité ; conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France obtient de bons résultats dans de nombreux indicateurs du bien-être en comparaison de la plupart des autres pays. **La France se positionne au-dessus de la moyenne dans les dimensions des revenus et**

du patrimoine, du logement, de la santé, de l'engagement civique, des liens sociaux, de l'équilibre vie professionnelle-vie privée et de la sécurité.

Parmi les principales variables :

- En termes de santé, l'espérance de vie à la naissance en France est d'environ 82 ans, soit 2 ans de plus que la moyenne de l'OCDE. L'espérance de vie chez les femmes est de 86 ans contre 79 chez les hommes.
- En ce qui concerne la sphère publique, le sentiment d'appartenance et le degré de participation des citoyens sont élevés en France.
- Le taux de participation électorale, qui traduit la participation des citoyens au processus politique, s'est élevé à 75 % lors des dernières élections présidentielles, soit un taux plus élevé que la moyenne de l'OCDE (68 %). En France, la participation électorale est estimée à 78 % pour les 20 % les plus aisés, contre 70 % pour les 20 % les plus modestes. Cette différence est moins large que l'écart moyen au sein de l'OCDE de 13 points de pourcentage.

L'indice de développement humain du PNUD

Depuis 1990, le rapport sur le développement humain du PNUD publie l'indice de développement humain (IDH), qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être. Il a été créé pour souligner que les individus et leurs capacités devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et non la croissance économique

seule. L'IDH peut également être utilisé pour remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pourquoi deux pays avec le même niveau de RNB (revenu national brut) par habitant peuvent se retrouver avec des résultats tellement différents en matière de développement humain. L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connais-

sances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Avec un indice de 0,901 en 2017, la France compte parmi les pays bénéficiant d'un niveau de développement humain très élevé. Elle est au 24^e rang mondial, derrière l'Allemagne (5^e rang avec un IDH de 0,936) et le Royaume-Uni (14^e rang avec un IDH de 0,922), mais devant l'Espagne (26^e rang avec un IDH de 0,891) et l'Italie (28^e rang avec un IDH de 0,880).

Ma Santé 2022 et Ségur de la santé. Stratégie de transformation du système de santé

La stratégie de transformation du système de santé français « Ma Santé 2022 », présentée le 18 septembre 2018 par le gouvernement, a été adoptée le 16 juillet 2019 par le Parlement. Cette stratégie a pour objectif de remédier à la rigidité du système de santé actuel dans un contexte de tensions budgétaires croissantes, en suivant trois axes : replacer le patient et la qualité des soins au centre du système ; répondre aux besoins de soins de proximité (par l'ar-

ticulation de la médecine de ville, du médico-social et de l'hôpital) ; repenser les métiers et la formation des professionnels de santé.

Les principales mesures de cette réforme sont les suivantes :

- **création d'un financement au forfait pour la prise en charge à l'hôpital des pathologies chroniques** à partir de 2019, dont le diabète et l'insuffisance rénale chronique pour leur

partie hospitalière (ces financements seront élargis à partir de 2020 à d'autres pathologies) ;

- **création de 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** pour mailler le territoire à l'horizon 2022 et favoriser la coordination des professionnels de santé au niveau local ;
- **développement du métier d'assistant médical** auprès des médecins

libéraux, avec un soutien financier public sous conditions afin de libérer du temps médical et permettre aux médecins de se concentrer sur les soins ;

- **labellisation d'« hôpitaux de proximité » dès 2020** pour assurer des missions hospitalières de proximité, avec un objectif de 500 à 600 établissements labellisés ;
- **réforme du régime des autorisations des activités de soins** organisées à des échelles territoriales, dans une logique de gradation des soins, qui se fera en plusieurs phases et aboutira dès 2020 à de nouvelles normes pour certaines activités ;
- **création d'un statut unique de praticien hospitalier** associée à la suppression du concours PH ;
- **redonner au service son rôle de collectif** dans l'organisation des activités de soins et le management de l'équipe soignante ;
- **renforcement de la participation des médecins au pilotage des hôpitaux** ;
- **suppression du *numerus clausus* et refonte des premiers cycles d'études de santé** pour diversifier les profils et créer des passerelles entre métiers de la santé ;
- **réforme du 2^e cycle des études médicales et suppression des épreuves classantes nationales** pour une orientation basée sur les compétences et les aptitudes des élèves et de leur projet professionnel.

Le gouvernement français a lancé en mai 2020 une concertation avec les acteurs du monde de la santé afin de compléter cette stratégie, avec l'ambition de tirer les leçons de la crise sanitaire et de rendre le système de santé plus résilient et plus innovant. Les travaux menés dans ce cadre, appelé « Ségur de la santé », ont été structurés autour de quatre piliers :

- transformation des métiers et revalorisation des carrières des soignants ;
- définition d'une nouvelle politique d'investissement et de financement valorisant la qualité des soins ;
- simplification des organisations et du quotidien des équipes de santé ;
- fédération des acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers, pour lutter contre les inégalités de santé.

Le « Ségur de la santé » a donné lieu à un accord présenté en juillet 2020, qui met en œuvre une stratégie ambitieuse pour le système de santé français, notamment à travers des engagements en faveur de la revalorisation des carrières, d'une augmentation du nombre de paramédicaux formés, de l'amélioration de l'organisation des soins dans les territoires, de l'investissement notamment dans la rénovation thermique, du développement du numérique en santé et de la lutte contre les inégalités de santé.

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le président de la République le 13 septembre 2018, a pour objectif de « construire un État providence du XXI^e siècle », qui permette de lutter contre les inégalités de destin. Sa mise en œuvre s'articule autour de plusieurs engagements :

- Le renforcement de l'**égalité des chances dès la petite enfance**. Il s'agit d'offrir un cadre de sociabilisation à tous les enfants, d'inciter à la mixité sociale et d'améliorer la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance. L'accent est notamment porté sur les territoires fragiles : la création d'un bonus « territoires » vise à encourager l'ouverture de nouvelles places d'accueil en zones prioritaires. Le déploiement d'un nouveau référentiel pédagogique permettra par ailleurs de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle. Il s'accompagne d'un plan de formation continue devant bénéficier à 600 000 professionnels de la petite enfance.
- La **garantie des droits fondamentaux des enfants**. Une alimentation équilibrée pour tous est visée grâce, entre autres, à la distribution de petits-déjeuners dans les écoles des

territoires défavorisés et à la mise en place de tarifs de cantines plus abordables.

- L'assurance d'un **parcours de formation garanti pour tous les jeunes**. L'objectif est d'investir fortement dans la formation de la jeunesse et d'accompagner les jeunes en risque de décrochage. L'obligation de formation a ainsi été portée à l'âge de 18 ans.
- **Rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité**. La réforme du « 100 % santé » lutte contre les inégalités de santé par la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie.
- L'**accompagnement de tous vers l'emploi** avec la création d'un service public de l'insertion et de l'emploi. Les personnes les plus fragiles bénéficient du renforcement de l'accompagnement global porté par Pôle emploi et les conseils départementaux, ainsi que du soutien apporté à l'insertion par l'activité économique. De plus, de nombreuses expérimentations réussies sont étendues, dont le programme Territoire zéro chômeur de longue durée.

Au-delà des 8 Md€ en appui de cette stratégie, le gouvernement a pris des mesures de lutte contre la pauvreté pendant la crise de la Covid-19 à hauteur de plus de 1,5 Md€, auxquels s'ajoutent plus de 6 Md€ de mesures de lutte contre la pauvreté dans le cadre du plan de relance.

Le gouvernement déploie de surcroît un nouvel arsenal d'actions, qui vise à renforcer la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté autour de trois grandes priorités : soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes, et leur apporter un accompagnement au quotidien (aides monétaires, lutte contre le non-recours, domiciliation, etc.) ; favoriser la sortie de la pauvreté en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi (renforcement du dispositif d'insertion par l'activité économique, doublement du nombre de parcours emploi compétences dans les quartiers prioritaires de la ville, etc.) ; assurer les conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyers (hausse de places en hébergement d'urgence, doublement du nombre de logements sociaux à très bas niveau de loyer, etc.).

2.9

ÉNERGIE ET CROISSANCE VERTE

La mobilisation mondiale pour la préservation de l'environnement soulève de nouveaux enjeux pour l'approvisionnement en énergie des secteurs de l'économie. Le positionnement sur les secteurs innovants de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables et la capacité à sécuriser des sources d'énergie fiables et bon marché sont des éléments clés de l'attractivité économique.

Bénéficiant d'infrastructures énergétiques de grande qualité, la France réussit à garantir à son économie un accès continu à une électricité à prix très compétitifs et stables dans le temps.

La croissance verte est également porteuse d'opportunités économiques et pourvoyeuse d'emplois, notamment dans les énergies vertes.

Des prix de l'électricité compétitifs

L'attractivité d'un pays dépend en partie de sa capacité à assurer un accès à des sources d'énergie fiables et compétitives dans la durée.

En France, les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs pour les entreprises¹.

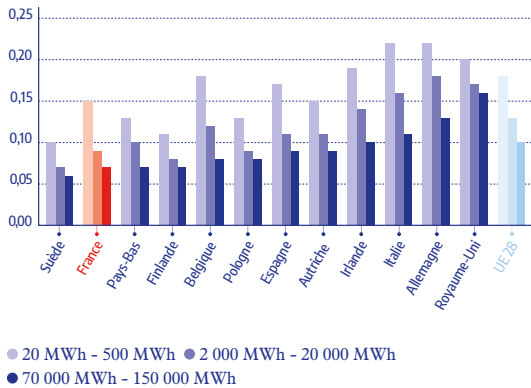
Ils comptent parmi les plus compétitifs d'Europe, en raison d'une bonne maîtrise de la production et du réseau. La variabilité du prix de l'électricité en France est également très faible.

Dans l'Union européenne, la France se distingue par l'originalité de son bouquet énergétique. La prépondérance de l'énergie nucléaire a permis à la France de disposer d'une électricité compétitive, peu carbonée et d'assurer l'indépendance énergétique du pays. En effet, la production d'électricité nucléaire en France représente près des trois quarts de la production totale d'électricité.

¹ En 2017, selon le CGDD (chiffres clés de l'énergie, édition 2019), l'électricité était la 1^{re} énergie consommée dans l'industrie (38 % de la consommation énergétique dans ce secteur), dans le secteur résidentiel (33 %) et l'énergie majoritaire pour le secteur tertiaire (49 %).

FIG. 111

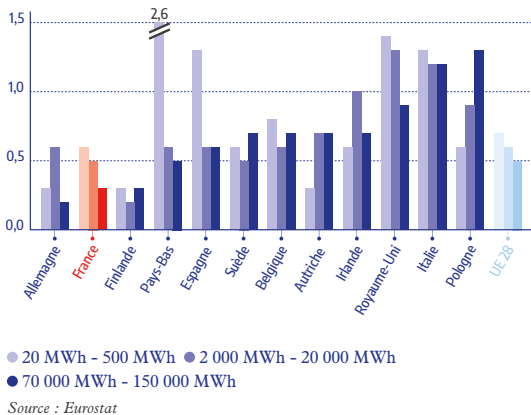
PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (2^e SEMESTRE 2019)
CLIENTS NON RÉSIDENTIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION
PRIX TTC (EN €/KWH)



Source : Eurostat

FIG. 112

VARIABILITÉ DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ (S2 2016-S2 2019)
CLIENTS NON RÉSIDENTIELS PAR NIVEAU DE CONSOMMATION
ÉCART TYPE DU PRIX TTC EN %



Source : Eurostat

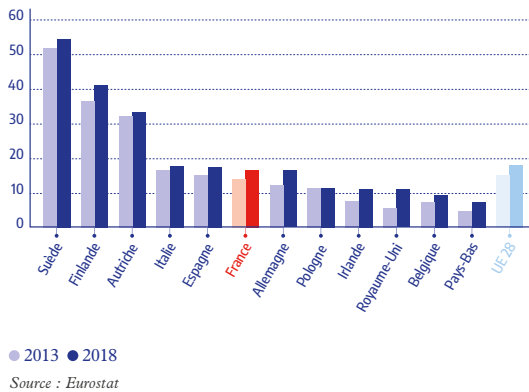
Une énergie française largement décarbonée

Dans l'UE 28, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a atteint 18 % en 2018, soit plus du double de son niveau de 2004 (8,5 %²).

La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation finale brute d'énergie (54,6 % en 2018). En France, la contribution des énergies renouvelables à la consommation finale brute d'énergie atteint 16,6 % en 2018, proche de celle de l'Allemagne (16,5 %) et supérieure à celle du Royaume-Uni (11 %).

FIG. 113

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS
LA CONSOMMATION FINALE BRUTE D'ÉNERGIE DANS L'UE 28



Source : Eurostat

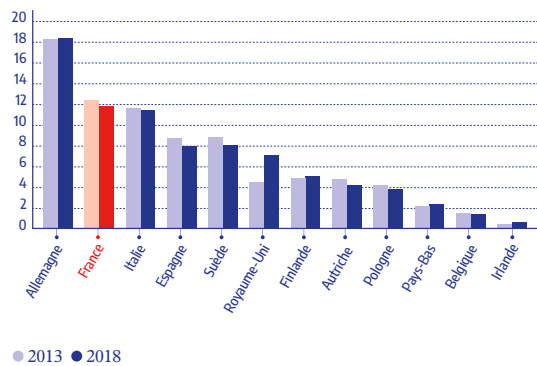
² Eurostat, janvier 2020.

En termes de production d'énergie, près de 28 % de la production primaire d'énergie de l'UE 28 en 2018 relève des énergies renouvelables, derrière les énergies fossiles (41,5 %) et l'énergie nucléaire (28,7 %). Dans son Action pour le climat, l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de porter la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables à 32 % en 2030 (cf. encadré).

En 2018, la France est le 2^e producteur européen d'énergies renouvelables, sa production représente près de 12 % du total de l'UE 28. Le 1^{er} contributeur est l'Allemagne avec 18,4 % du total.

FIG. 114

PRODUCTION PRIMAIRE D'ÉNERGIE PROVENANT
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
EN % TOTAL DE L'UE 28



Source : Eurostat ; calculs Business France

L'Accord de Paris sur le climat (COP21)

Face aux défis climatiques, les 195 États parties à la négociation de la COP21 se sont engagés à signer un **accord universel et juridiquement contraignant** à Paris en décembre 2015. Cet accord a pour objectif de limiter la hausse moyenne de la température, de « maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 °C et de mener des efforts encore plus poussés pour limiter cette augmentation à 1,5 °C ».

L'accord reconnaît une **responsabilité partagée mais différenciée** des États dans le réchauffement climatique. Les contributions nationales aux efforts de lutte contre le réchauffement climatique sont déterminées librement par les États de manière à tenir compte de manière flexible de ce principe de responsabilités différenciées. De plus, les États développés se sont engagés conjointement à Copenhague en 2009 à mobiliser, à partir de 2020, des finan-

cements publics et privés à hauteur de 100 Md\$ par an en faveur des pays en développement pour participer au financement de leurs actions de lutte contre le changement climatique³.

L'Accord de Paris est entré en vigueur en 2016 et l'essentiel de ses règles de mise en œuvre ont été adoptées à la COP24 en décembre 2018.

La loi énergie-climat

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France. Il porte sur quatre axes principaux :

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables. Réduire notre dépendance aux énergies fossiles avec une réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles et accélérer le développement des énergies renouvelables. Il s'agit notamment

de prévoir d'ici 2022 l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou tout autre procédé de production d'énergies renouvelables ou de végétalisation pour les nouveaux entrepôts et bâtiments commerciaux. La lutte contre les passoires thermiques : la rénovation thermique constitue un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique.

- L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique. À l'image du Committee on Climate Change britannique, la loi crée le Haut Conseil pour le climat, organisme consultatif indépendant qui évaluera la stratégie climatique

de la France et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour atteindre ses ambitions. Dès 2023, une loi de programmation quinquennale fixera les grands objectifs énergétiques : énergies renouvelables, consommation d'énergie, sortie des énergies fossiles, niveaux minimal et maximal d'obligation des certificats d'économies d'énergie.

- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz a pour ambition principale de permettre une meilleure maîtrise du prix de l'énergie et de réduire notre dépendance au nucléaire.

³ Ce montant annuel sera augmenté à partir de 2025. Les négociations sur le nouvel engagement n'ont pas encore débuté.

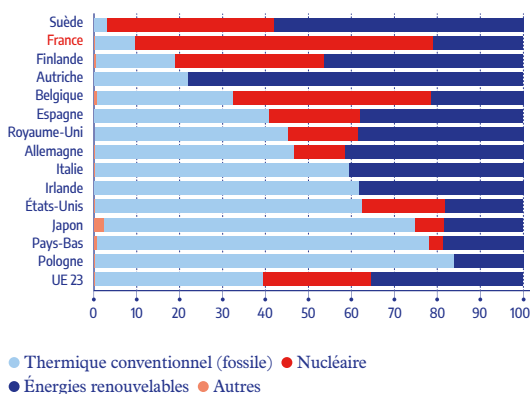
La structure de la production d'électricité par pays révèle la spécificité du mix énergétique de chaque pays, plus ou moins dépendant des énergies fossiles.

La France, comme la Suède, a une production électrique très décarbonée du fait de la très faible part de production thermique dans son mix électrique. En 2019, **moins de 10 % de la production d'électricité de la France sont issus de moyens de production carbonés**. Cette particularité française s'explique par la prédominance de l'énergie nucléaire (environ 70 % de la production totale d'électricité en 2019), source d'énergie fiable et très peu émettrice de gaz à effet de serre.

Bien que des efforts importants aient été réalisés en termes de développement des énergies renouvelables, la production d'électricité des grandes économies de notre échantillon reste fortement dépendante des énergies fossiles, comme au Royaume-Uni (où 45 % de la production d'électricité en 2019 sont d'origine fossile), en Allemagne (46,2 %), aux États-Unis (62,1 %), au Japon (72,7 %), aux Pays-Bas (77,5 %) ou encore en Pologne (83,5 %).

FIG. 115

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (2019)
EN %

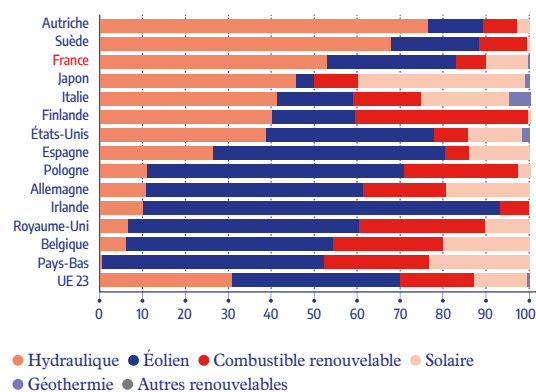


Source : International Energy Agency ; calculs Business France

La structure de la production d'électricité d'origine renouvelable en France est proche de l'Italie. L'hydroélectricité en France reste l'énergie renouvelable la plus distribuée comme en Autriche, en Suède ou en Italie. L'énergie renouvelable en France se développe et résulte de la croissance de la production des énergies photovoltaïque et éolienne.

FIG. 116

STRUCTURE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE RENOUELABLE (2019)
EN %



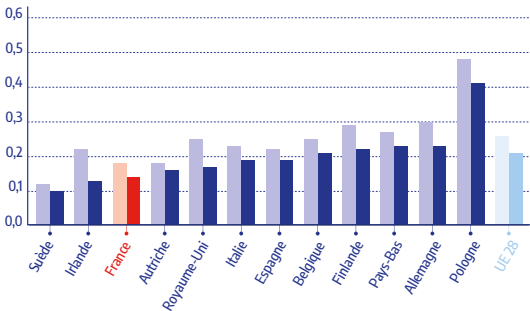
Source : International Energy Agency ; calculs Business France

La qualité environnementale du processus de production et du fonctionnement de l'économie en général joue un rôle déterminant dans le développement d'une croissance verte et durable.

Cette qualité environnementale peut être mesurée par les émissions de gaz à effet de serre dans chaque économie, relativement à sa taille. Ainsi, l'intensité carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie, exprimées en unité de PIB. Cet indicateur indique des niveaux relativement faibles pour les principales économies européennes. **La très faible intensité carbone de la France** peut en partie s'expliquer par la nature de son mix énergétique privilégiant l'énergie nucléaire plutôt que les énergies fossiles.

FIG. 117

INTENSITÉ CARBONE
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE* (MILLIERS DE TONNES)
/ PIB EN MILLIONS DE PPP



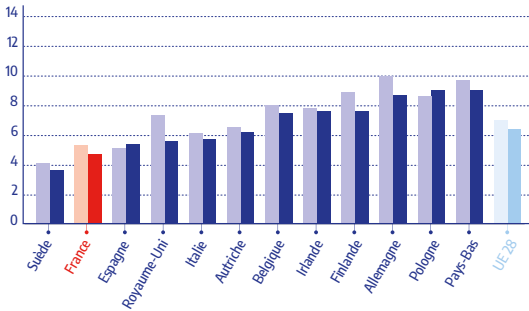
● 2013 ● 2018

* Gaz à effet de serre : CO₂, N₂O en équivalent CO₂, CH₄ en équivalent CO₂, HFC en équivalent CO₂, PFC en équivalent CO₂, SF₆ en équivalent CO₂, NF₃ en équivalent CO₂
Source : Eurostat

De même que pour l'intensité carbone, la France obtient de meilleurs résultats que la moyenne des pays de l'Union européenne en termes d'émissions de gaz à effet de serre pour 1 000 habitants.

FIG. 118

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE*
EN MILLIERS DE TONNES POUR 1 000 HABITANTS



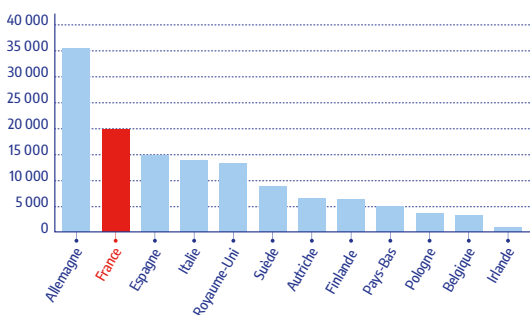
● 2013 ● 2018

* Gaz à effet de serre : CO₂, N₂O en équivalent CO₂, CH₄ en équivalent CO₂, HFC en équivalent CO₂, PFC en équivalent CO₂, SF₆ en équivalent CO₂, NF₃ en équivalent CO₂
Source : Eurostat

La croissance verte est également porteuse d'opportunités économiques et pourvoyeuse d'emplois, notamment dans les énergies vertes. Les pays les plus avancés dans ces secteurs d'avenir attirent les investisseurs internationaux soucieux de se positionner dans ces domaines.

FIG. 119

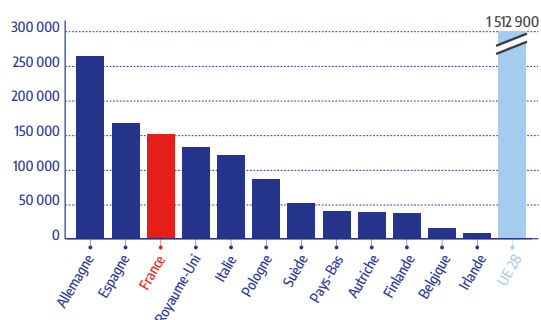
CHIFFRE D'AFFAIRES DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2018)
EN M€



Source : État des énergies renouvelables en Europe 2019, EurObserv'ER
(nouvelle méthodologie)

FIG. 120

EMPLOI DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2018)



Source : État des énergies renouvelables en Europe 2019, EurObserv'ER
(nouvelle méthodologie)

D'après EurObserv'ER, la France est le 3^e employeur européen dans les énergies renouvelables en 2018, avec 151 600 emplois (0,5 % de sa population active). Le 1^{er} pays dans ce domaine est l'Allemagne avec 263 700 emplois (0,7 % de sa population active), suivi de l'Espagne avec 167 100 emplois (0,7 %). Le Royaume-Uni et l'Italie comptent respectivement 131 400 et 121 400 emplois (0,4 % et 0,5 % de leurs populations actives respectives).

Plan Climat du gouvernement

Le 6 juillet 2017, le ministre de la Transition écologique et solidaire a présenté le **Plan Climat du gouvernement** mobilisant l'ensemble des ministères sur la durée du quinquennat pour accélérer la transition énergétique et climatique et pour mettre en œuvre l'Accord de Paris. Les principaux axes de cette stratégie nationale sont les suivants :

- **rendre l'Accord de Paris irréversible**, en faisant progresser le droit de l'environnement, et en mobilisant la société française ;
- **améliorer le quotidien des Français**, en développant une mobilité propre, en éradiquant la précarité énergétique, en consommant plus responsable et en renforçant l'économie circulaire ;

- **en finir avec les énergies fossiles et s'engager dans la neutralité carbone**, en produisant une électricité sans carbone, en arrêtant d'extraire les énergies fossiles, en renforçant le prix du carbone, en atteignant la neutralité carbone d'ici 2050 et mettant fin à la vente des véhicules utilisant des carburants fossiles d'ici 2040 ;

- **faire de la France le n° 1 de l'économie verte**, en dessinant des solutions d'avenir avec la recherche et en faisant de Paris la capitale de la finance verte ;

- **mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture**, en mobilisant l'agriculture pour lutter contre le changement climatique, en s'adaptant au changement climatique et à ses

conséquences, et en arrêtant l'importation de produits contribuant à la déforestation ;

- **renforcer la mobilisation internationale**, en soutenant les acteurs non gouvernementaux engagés pour le climat et en accompagnant les pays en développement dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Source : www.gouvernement.fr/action/plan-climat

L'écologie au cœur du plan France Relance

Doté de 100 Md€, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 Md€ (11 Md€ pour les transports, 9 Md€ pour l'industrie-énergie, 7,5 Md€ pour la rénovation thermique des bâtiments et des logements, et 1,2 Md€ pour l'agriculture) exclusivement aux investissements verts.

Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à une ambition : faire de la France la

1^{re} grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050. Il s'agit de promouvoir une croissance à la fois durable et juste à travers :

- la rénovation thermique des bâtiments ;
- l'aide à la décarbonation de l'industrie ;
- le renouvellement du parc automobile ;

- la transformation du secteur agricole.

Ce plan traduit la volonté française de faire le choix d'une croissance durable et juste pour la France. Une croissance qui économise les ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège la biodiversité. Le plan de relance soutient également la recherche et l'innovation pour le développement de technologies vertes.

**Directeur de publication**

Christophe Lecourtier,
Directeur général

Rédactrice en chef

Sylvie Montout

Contributeurs

Habib Karamoko

Les services de la Direction générale du Trésor
coordonnés par le bureau
« échanges extérieurs et risque-pays »

Traducteurs

David Williams
Peter Stewart

Coordination éditoriale

Guillaume du Rivau, chef de projet édition

Conception, réalisation

HOPSCOTCH
décembre 2020





**BUSINESS FRANCE EST L'AGENCE NATIONALE AU SERVICE
DE L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.**

Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise).

Business France dispose de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 58 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires.

Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants : Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr @businessfrance

BUSINESS FRANCE

77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14
Tél. : +33 1 40 73 30 00

Avec le concours de la direction générale du Trésor -
Ministère de l'Économie et des finances

Au service des ministres, la DG Trésor propose et conduit, sous leur autorité, la politique économique au plan national, européen et international.

Elle dispose de 1 400 collaborateurs, dont près de la moitié dans son réseau international. Les services économiques à l'étranger se mobilisent au service de l'appui à l'internationalisation des entreprises, concourent à l'attractivité de la France et assurent la promotion des réformes en cours et de la politique économique du gouvernement.

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

www.tresor.economie.gouv.fr